

VILLE DE LILLE  
PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 13 octobre 1997.

La séance est ouverte à 17 heures 15 sous la présidence de Monsieur Pierrè MAUROY, Maire de Lille.

Monsieur le Maire - Je demande à Monsieur SELLANI de bien vouloir assurer le secrétariat de ce Conseil Municipal en faisant l'appel.

(M. SELLANI procède à l'appel nominal).

Présents : Mmes AUBRY, BAERT, MM. BARBAROSSA, BESSON, BIENVENU, BROCHEN, Mme BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, CALONNE, Mmes CAPON, CHARLES, COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes DANGREUX, DA SILVA, DAVIDT, MM. DEBEYRE, DEBIEVE, DECOCQ, DEGREVE, DELGRANGE, DEMAILLE, de SAINTIGNON, Mme ESCANDE, M. FALISE, Mme FILLEUL, MM. FLORENCE, FREMAUX, Mme HENAUT, MM. KANNER, LABBEE, LENGLET, LESERRE, Mme MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MAUROY, MORTREUX, MUTEZ, PARGNEAUX, PETITE, RENAR, REUX, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, Mme ROUGERIE, MM. SABRE, SAVOYE, SELLANI, Mme STANIEC, MM. SULMAN, VAILLANT, Mme WARDAVOIR.

Excusés : M. BERNARD (pouvoir), Mme DAVAL (pouvoir), M. DEROSIER, Mme MATTIGHELLO, M. SINAGRA.

Chemise n° 1

Rapporteur : Monsieur le Maire

97/469 - Séance du 30 juin 1997 - Procès-verbal.

Madame le Ministre, Messieurs les Députés, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, nous avons d'abord le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal du 30 juin 1997.

Avez-vous des observations ? (non).

Il est donc adopté.

**Carnet.**

Deux de nos collègues ont connu le deuil ces dernières semaines.

Le 3 septembre dernier, Monsieur le Professeur Alain DEMAILLE, Adjoint au Maire, a perdu son père, Monsieur Jean DEMAILLE. L'inhumation a eu lieu dans l'intimité familiale, intimité que nous avons respectée. En cette douloureuse circonstance, je vous renouvelle, Monsieur le Professeur, ainsi qu' à votre famille, les sincères condoléances du Conseil Municipal.

Plus récemment encore, Madame de SAINTIGNON, mère de notre collègue Pierre de SAINTIGNON, Adjoint, disparaissait également. Je n'ai malheureusement pas pu assister aux funérailles qui se sont déroulées à Bagneux.

M. l'Adjoint Michel FALISE nous y a représenté, à la fois la Municipalité et le Conseil Municipal.

En cette pénible épreuve, je vous renouvelle, cher Pierre, ainsi qu'à votre famille, les sincères condoléances du Conseil Municipal.

.../...

93/473 - Fonctions municipales - Honorariat - Voeu.

Je vais vous demander dans quelques instants de voter une délibération qui proposera à Monsieur le Préfet d'accorder l'honorariat à notre collègue Monsieur Raymond VAILLANT.

Entré au Conseil Municipal de Lille en 1977, Monsieur VAILLANT a entamé en 1995 son quatrième mandat.

Alors qu'il était élu Conseiller Municipal, délégué au Personnel, à l'informatique et à la Centrale d'achat en 1977, j'ai nommé Monsieur VAILLANT en 1981 Adjoint Délégué aux Finances, au Personnel communal, à l'Informatique, aux Bâtiments communaux et aux Travaux. De 1983 jusque 1985, il est le 2ème adjoint Délégué aux finances et au Personnel. Puis, Monsieur Marceau FRISON ayant désiré que je le décharge de sa fonction d'Adjoint et de ses délégations, Monsieur VAILLANT accède tout naturellement au poste de 1er Adjoint au Maire.

Durant les quatre années qui suivront, il se consacrera aux finances de la Ville. Pendant la totalité de la mandature suivante, de 1989 à 1995, Monsieur VAILLANT continuera d'occuper le poste de 1er Adjoint au Maire. Les Finances, le Personnel, les Adjudications, les Appels d'offres, la Coordination des Jumelages resteront ses délégations jusqu'en 1993, date à laquelle il me demande de le libérer de la lourde délégation des finances.

Depuis les élections de juin 1995, redevenu Conseiller Municipal selon son souhait, Monsieur VAILLANT assume les Relations Internationales, les Jumelages, les Marchés Publics, et le Secrétariat de notre Assemblée.

En vingt ans de mandat, Monsieur Raymond VAILLANT aura été Adjoint au Maire pendant quatorze années.

Cher Raymond, cet honorariat ne peut être qu'une juste reconnaissance à ton dévouement à la Ville de Lille que tu sers avec discrétion, mais aussi avec toute l'efficacité et la chaleur qui te caractérisent.

Comme tu le sais, il faut avoir exercé des fonctions municipales pendant dix-huit ans pour se voir conférer l'honorariat. Je te rappelle également avec plaisir qu'en totalisant vingt années de mandats électifs communaux, tu peux aussi prétendre à la Médaille d'Honneur régionale, départementale, et communale, échelon argent. Cette distinction te sera donc attribuée à l'issue de l'instruction réglementaire qui est en cours.

Cher Raymond, au nom du Conseil Municipal, je t'adresse d'ores et déjà mes plus sincères félicitations, persuadé que notre Assemblée votera avec plaisir cette délibération afin que te soit conféré le titre mérité de 1er Adjoint Honoraire de la Ville de Lille.

(applaudissements).

Je vois qu'il n'y a pas besoin d'attendre la délibération. Ce titre-là t'est conféré immédiatement.

Adopté.

M. VAILLANT - Merci.

M. le Maire - Elections et Nominations.

.../...

Concerné par le cumul des mandats, Monsieur Bernard ROMAN a démissionné de son mandat de Conseiller Général. Des élections partielles ont donc eu lieu dans le canton de Lille-Sud le 28 septembre et le 5 octobre.

Conseillère Municipale, Présidente Déléguée du Conseil de Quartier de Moulins, Madame Caroline CHARLES-MIOT, candidate du Parti Socialiste a été élue avec 69,4 % des suffrages. Même si une trop forte abstention est à déplorer, comme c'est souvent le cas pour les élections cantonales partielles en secteur urbain, il faut se réjouir que ce résultat très net ait été acquis contre un candidat du Front National, seul adversaire du second tour.

Chère Caroline, je vous renouvelle mes plus vives félicitations pour cette belle victoire et vous adresse tous mes vœux de succès au sein de notre assemblée municipale, et j'y associe bien entendu le Conseil Municipal.

(applaudissements).

Adjoint au Maire Délégué à l'Action Sociale, Président de l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale, Monsieur Patrick KANNER vient d'être nommé au Comité National de Coordination Gérontologique présidé par Madame le Ministre de l'Emploi et de la Solidarité.

Cet organisme a pour vocation de favoriser la coordination des prestations servies aux personnes âgées dépendantes.

Cher Patrick, je vous adresse mes sincères félicitations pour cette nomination, et je pense que mes collègues s'associeront à ces félicitations.

(applaudissements).

Vous connaissez la procédure. Nous avons des réunions de commissions pendant plusieurs semaines, puis une séance privée du Conseil Municipal au cours de laquelle nous examinons les rapports. Ce n'est pas la peine qu'on vous présente les rapports qui ne posent pas de problèmes et pour lesquels il y a un accord général. Je me contenterai donc de les appeler pour qu'on puisse les adopter à l'unanimité.

Ce sont les chemises 2, 9, 12, 13, 14, 16, 17, 21, 22, 23, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34.

Ceux qui sont d'accord pour adopter ces rapports le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal.

Ils sont donc adoptés.

Chemise n° 2

Rapporteur : Monsieur le Maire,  
en l'absence de Monsieur DEROSIER,  
Maire délégué

#### COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMES

**97/474** - Commune Associée d'Hellemmes - Animations Inter-Classes Fédération Régionale Nord Pas-de-Calais - Versement d'une subvention.

**97/475** - Commune Associée d'Hellemmes - Association Républicaine des Anciens Combattants et Victimes de Guerre - Section d'Hellemmes - Versement d'une subvention exceptionnelle.

.../...

97/476 - Commune Associée d'Hellemmes - Ravalement de façade - Attribution de primes.

97/477 - Commune Associée d'Hellemmes - Site informatique commun aux écoles Berthelot-Sévigné - Subvention à l'Association Maison X 2000.

97/478 - Commune Associée d'Hellemmes - Exercice 1997 - Versement d'une subvention supplémentaire au C.C.A.S.

97/479 - Commune Associée d'Hellemmes - Syndic des copropriétaires de la SCI Jean Bart - Demande de subvention exceptionnelle pour la rétrocession des rues des Forgerons et des Modeleurs dans le domaine public.

97/480 - Communes Associée d'Hellemmes - Prêts de Salles Communales - Revalorisation des Tarifs pour l'année 1998.

97/481 - Commune Associée d'Hellemmes - Association Récréation - Versement d'une subvention.

97/482 - Commune Associée d'Hellemmes - Ecole de Musique - Procédure d'appel d'offres.

Adoptés.

Chemise n° 9

Rapporteur : Monsieur DEBEYRE,  
Adjoint au Maire

#### ELECTIONS

97/539 - Elections prud'homales du 10 décembre 1997 - Etablissement de la liste électorale - Désignation des membres de la Commission Communale.

Adopté.

#### CONTENTIEUX

95/540 - Ville de Lille - CISC Louise de Bettignies - Transaction.

Adopté.

Chemise n° 12

Rapporteur : Monsieur DEMAILLE,  
Adjoint au Maire

#### SANTE PUBLIQUE LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE - C.C.P.D.

97/553 - Contrat de Ville - XIème Plan - Prévention de la Délinquance - Actions de Prévention et Lutte contre la Toxicomanie - Programme 1997 - Subventions de la Ville - 2ème répartition.

Adopté.

Chemise n° 13

Rapporteur : Monsieur PARGNEAUX,  
Adjoint au Maire

#### QUALITE DE LA VIE - ECOLOGIE URBAINE

.../...

**97/554** - Contrat de Ville 1997 - Réaménagement des espaces publics Fontenoy-Filature (phase 1) - Participation de la Ville.

Adopté.

**ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS**

**97/555** - Subvention à l'association E.D.A. (Environnement Développement Alternatif).

**97/556** - NATURALILLE - Demande de subvention de l'association OGLANEL.

**97/557** - 7èmes Trophées Eco-Actions organisés par l'association des Eco-Maires - Participation de la Ville avec l'opération NATURALILLE.

**97/558** - Jardin Ecologique - Restauration, gestion et entretien d'un espace naturel en milieu urbain - Demandes de subvention.

**97/559** - Création à Lille d'un espace Chico Mendés - Convention à l'association.

**97/560** - Cinquantenaire de la Société de Botanique du Nord de la France - Demande de subvention.

**97/561** - Restauration des berges de la Deûle - Aménagement des abords à l'amont de l'écluse de la Barre - Marché à tranches conditionnelles - Avenant n° 2.

**97/562** - Appel à concepteur pour le transfert du parc zoologique.

Adoptés.

**Chemise n° 14**

**Rapporteur : Monsieur CUCHEVAL,**  
Adjoint au Maire

**HANDICAPES - ACCESSIBILITE**

**97/563** - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Handicapées.

Adopté.

**Chemise n° 16**

**Rapporteur : Madame FILLEUL,**  
Conseiller Municipal délégué

**97/576** - Procédure de pilotage des organismes satellites ou associés - Maison de Quartier/Centre Social Concorde.

Adopté.

**PERSONNES AGEES**

**97/577** - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Agées.

Adopté.

.../...

Chemise n° 17

Rapporteur : Monsieur SULMAN,  
Conseiller Municipal délégué

ENFANCE - POUPONNIERE ET CRECHES  
- PROTECTION DE L'ENFANCE

97/578 - Contrat Enfance - Subventions destinées à des structures diverses, associatives ou publiques oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnière municipales.

97/579 - Politique de la Ville - Programme 1997 - Action nouvelle - Subvention à la Maison de quartier du Faubourg de Béthune - Coordination du Centre Petite Enfance.

Adoptés.

Chemise n° 21

Rapporteur : Monsieur CACHEUX,  
Adjoint au Maire

URBANISME

97/605 - Opération "rue Courtois" - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activité au concédant.

97/606 - Opération "rue Courtois" - Traité de concession à la SORELI - Bilan de clôture.

97/607 - Opération "rue de Cannes" - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activité au concédant.

97/608 - Opération "Cour Carmin" rue Coquerez - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activité au concédant.

97/609 - Opération "Flandre-Gambetta" - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activité au concédant.

97/610 - Opération "TOUL-SEGARD" - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activité au concédant.

97/611 - Opération "TOUL-SEGARD" - Traité de concession à la SORELI - Avenant n° 1.

97/612 - Opération "ARSENAL DES POSTES" - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activité au concédant.

97/613 - Opération "MARACCI" - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activité au concédant.

97/614 - Bureau de Poste de Lille-Sud - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activité au concédant.

97/615 - Opération DORDIN PAPIN-SEMO - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activité au concédant.

97/616 - Immeuble 84, rue de Trévise - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activité au concédant.

.../...

97/617 - Pavillon d'entrée de la caserne SOUHAM - Traité de concession - Bilan de clôture.

97/618 - Ravalement de façades - Subventions.

97/619 - Association des Paralysés de France - Service Accessibilité - Demande de subvention.

97/620 - Zone d'aménagement concerté des Margueritois - Clôture de la procédure de concertation préalable.

Adoptés.

#### ACTION FONCIERE

97/621 - Terrain sis à Lille, rue Pierre Legrand - Cession gratuite par la SLE à la Ville de Lille.

97/622 - Vente par la Ville de Lille d'un terrain sis à Lille, rue de l'Asie.

97/623 - Immeuble sis à Lille, 14-16 rue Danton - Achat à la Communauté Urbaine de Lille après exercice du droit de préemption.

97/624 - Vente par la Ville de Lille de l'immeuble sis à Lille, 12 bis rue des Bouchers.

97/625 - Achat gratuit après déclassement d'une parcelle de terrain sise à Lille, place Déliot.

97/626 - Immeuble sis à Lille, 25, rue de Thumesnil, 8 cour Héliard - Vente par la Ville à la S.L.E.

97/627 - Immeubles sis à Lille, 58 rue du Faubourg de Roubaix - Achat par la Ville à l'indivision VANDEPERRE.

97/628 - Acquisition au franc symbolique d'une emprise de terrain avenue de la République à Lille.

97/629 - Terrain sis à Lille, boulevard de Strasbourg - Cession gratuite à l'Office Public d'HLM de la CUDL.

Adoptés.

Chemise n° 22

Rapporteur : Monsieur DEGREVE,  
Adjoint au Maire

#### LYCEES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

97/630 - Hygas Aventure - Programme : "La Ville de Lille accueille ses Etudiants" - Attribution de subvention.

97/675 - Subventionnement de colloques : Session Nationale de la Mission Etudiante - Semaine Européenne de la Philosophie.

Adoptés.

Chemise n° 23

Rapporteur : Monsieur CALONNE  
Conseiller Municipal délégué

#### RELATION INTERCULTURELLES- INTEGRATION

.../...

**97/631 - Année Européenne contre le Racisme - Subvention de la Ville à diverses associations.**

Adopté.

**Chemise n° 27**

**Rapporteur : Monsieur VAILLANT,**  
**Conseiller Municipal délégué**

**RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES**

**97/663 - Tournoi des villes jumelées d'Hellemmes et de Lille-Sud - Octroi d'une subvention européenne.**

**97/664 - Mise en place d'une Formation Professionnelle dans le cadre du programme européen TACIS CITY TWINNING à Kharkov (Ukraine) - Signature du contrat avec la Commission Européenne et passation d'une convention avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme - Partenaire Technique.**

Adoptés.

**Chemise n° 28**

**Rapporteur : Monsieur BURIE,**  
**Conseiller Municipal délégué**

**97/665 - Procédure de pilotage des organismes satellites ou associés - Maison de Quartier Godeleine Petit/Centre Social du Vieux-Lille.**

Adopté.

**Chemise n° 29**

**Rapporteur : Madame CHARLES,**  
**Conseiller Municipal délégué**

**97/666 - Procédure de pilotage des organismes satellites ou associés - Centre Social Marcel Bertrand.**

**97/667 - Procédure de pilotage des organismes satellites ou associés - Maison de Quartier/Centre Social Moulins.**

Adoptés.

**Chemise n° 30**

**Rapporteur : Monsieur DEBIEVE,**  
**Conseiller Municipal délégué**

**97/668 - Procédure de pilotage des organismes satellites ou associés - Maison de Quartier Saint-Maurice Pellevoisin.**

Adopté.

**Chemise n° 31**

**Rapporteur : Madame ESCANDE,**  
**Conseiller Municipal délégué**

**97/669 - Procédure de pilotage des organismes satellites ou associés - Maison de Quartier des Bois-Blancs.**

Adopté.

.../...



Chemise n° 32

Rapporteur : Madame ROUGERIE.  
Conseiller Municipal délégué

97/670 - Procédure de pilotage des organismes satellites ou associés - Centre Social - Parc des Expositions.

Adopté.

Chemise n° 33

Rapporteur : Monsieur SABRE.  
Conseiller Municipal délégué

97/671 - Procédure de pilotage des organismes satellites ou associés - Centre Social de l'Arbrisseau.

Adopté.

Chemise n° 34

Rapporteur : Madame STANIEC.  
Conseiller Municipal délégué

97/672 - Procédure de pilotage des organismes satellites ou associés - Maison de Quartier Wazemmes.

Adopté.

Monsieur le Maire - Nous abordons les autres rapports qui, eux, vont vous être présentés et feront l'objet d'un examen contradictoire.

Mais auparavant, je voudrais vous faire une communication un peu particulière à propos des sans-papiers.

Chers collègues, Lillois et Lilloises qui nous faites le plaisir d'être avec nous, il y a dix mois que le Comité des sans-papiers occupe les locaux de la Maison de la Nature et de l'Environnement. Cette occupation, de jour et de nuit, perturbe gravement le fonctionnement de la M.N.E., et la plupart des associations ont dû renoncer à de nombreuses activités.

Pourtant, depuis le mois de juin, le changement de majorité et l'installation du Gouvernement de Lionel JOSPIN ont clairement changé l'approche du problème des sans-papiers.

C'est ainsi qu'une circulaire du Ministre de l'Intérieur offre de nouvelles possibilités de régularisations.

Pour ma part, je suis attentif au déroulement des procédures de régularisation, et je peux comprendre que le Comité des sans-papiers souhaite prolonger son action jusqu'au terme des procédures de régularisation engagées.

C'est pourquoi, en tenant compte de l'ensemble de ces éléments, j'ai pris les contacts nécessaires afin de trouver un local qui permette à la fois au comité des sans-papiers de poursuivre son action, et à la M.N.E. de reprendre son activité.

En liaison avec deux associations nationales que je remercie, la Ligue des Droits de l'Homme et le M.R.A.P. représentés par leurs responsables régionaux, j'ai obtenu l'accord de la Direction Générale du Centre Hospitalier Régional ce matin même afin qu'un pavillon libre d'affectation appartenant à cet hôpital puisse être proposé aux sans-papiers.

.../...

Après une visite sur place, avec des représentants de la Ligue des Droits de l'Homme et du M.R.A.P., il apparaît que le pavillon Denis Cordonnier présente des conditions plus favorables et mieux adaptées à l'accueil de ces familles qu'un autre pavillon auquel nous avons d'abord pensé, le pavillon Minet.

J'ajoute que ces locaux sont facilement desservis par le métro et qu'ils seront gérés grâce à une convention de mise à disposition de la Ligue des Droits de l'Homme et du M.R.A.P.. Ces deux associations ont en effet accepté de prendre la responsabilité de l'accueil des sans-papiers.

Compte tenu de ces propositions, le comité des sans-papiers pourra libérer les locaux de la M.N.E. dans la semaine du 27 octobre. Je les invite à visiter le pavillon Cordonnier vendredi prochain, et je ne doute pas qu'ensuite, ils répondent favorablement à la proposition qui leur est faite.

Je ne pourrais en effet comprendre en revanche qu'ils persistent à occuper la M.N.E. au risque de mettre en danger la survie de cette structure. Elle a été fortement perturbée, et il paraît tout fait normal que la M.N.E. puisse reprendre ses activités avec ses militants et ses membres dans des conditions normales et régulières.

Le local municipal qui a été mis à disposition, à la Maison de la Nature et de l'Environnement sera refait, remis en état, et il appartiendra à la M.N.E. de reprendre ses activités.

Quant aux sans-papiers ils se rendront au pavillon Denis Cordonnier.

Voilà l'information que je voulais vous donner.

**97/470** - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu au Conseil Municipal.

Dans les dossiers du Maire, le rapport 97/470 concerne la délégation accordée au Maire en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales. Une fois pour toutes, vous avez donné délégation au Maire d'assurer les activités mineures sans problèmes de la vie municipale.

Je pense qu'il n'y a pas d'observation ? (non).

Je vous en remercie.

Adopté.

M. VAILLANT, vous avez les deux rapports suivants pour des désignations.

**97/471** - Etablissements Publics de Santé - Hôpital de Comines - Conseil d'Administration - Désignation d'un délégué du Conseil Municipal.

**M. VAILLANT** - C'était Monsieur Alain BIENVENU qui représentait le Conseil Municipal, mais il a été précisé par Monsieur Gérard DUMONT, Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation, par courrier du 16 juin 1997, que Monsieur BIENVENU ne pouvait être administrateur d'un centre hospitalier étant lui-même directeur d'un établissement de santé privé.

En conséquence, nous vous proposons le remplacement de Monsieur BIENVENU par Madame Thérèse DANGREUX. C'est une proposition qui a été faite par le Groupe présidé par Monsieur RICHIR.

Adopté.

.../...

97/472 - Conseils de quartier - Vacances de sièges - Désignation de membres.

M. VAILLANT - Conseil de Quartier du Centre :

Pour remplacer Monsieur Maurice CHALOM, Madame Chantal POTTIER.

**Conseil de Quartier du Faubourg de Béthune :**

Pour remplacer Madame Najette BOUHEZAM, Madame Laurence RENOUF.

Pour remplacer Madame Carole CUROUX, Monsieur André CLAES.

Pour remplacer Monsieur Francis DEPIERRE, Madame Priscille GRAS.

**Conseil de Quartier de Moulins :**

Pour remplacer Monsieur Pascal FALEWEE, Madame Micheline GHOUILA.

Monsieur le Maire - Mme DANGREAU, nous vous félicitons. Vous prendrez donc vos dispositions pour assurer la représentation de la Ville à l'Hôpital de Comines.

Par ailleurs, nous félicitons les nouveaux conseillers de quartier, et les remercions de se mettre au service de leur quartier et au service de la Ville.

Adopté.

97/494 - Caisse de crédit Municipal de Lille - Création d'une filiale et partenariat.

Par délibération en date du 24 mars 1997, vous avez approuvé à l'unanimité le principe de filialisation des activités de la Caisse de Crédit Municipal de Lille.

Une caisse de Crédit Municipal peut, comme la loi lui en donne la possibilité, apporter ses activités et moyens à une société créée spécialement à cet effet.

Il convient de souligner ici que la création d'une telle entité est bien entendu soumise à l'agrément préalable et exprès du Comité des Etablissements de Crédit et des entreprises d'Investissement.

Il faut également rappeler que ce qui a conduit la Ville de Lille à choisir cette voie de filialisation pour son Crédit Municipal est tout simplement son souci de doter durablement cet établissement des moyens économiques propres à assurer son développement, et ainsi sa pérennité, notamment en terme d'accroissement progressif de ses fonds propres.

Mais la Ville de Lille entend également que la création de cette filiale se passe dans le respect du développement des activités sociales du futur ensemble ainsi constitué autour du Crédit Municipal.

La Ville, forte d'une longue tradition et fidèle à ses engagements, continuera donc à veiller aux grands équilibres économiques et sociaux du Crédit Municipal qui, une fois encore, aura su montrer sa capacité d'adaptation.

.../...

Elle détiendra ainsi à travers sa Caisse la majorité du capital de la nouvelle filiale, l'autre partie du capital pouvant être portée par le partenaire pressenti à cette fin, le Crédit Communal de Belgique, Groupe DEXIA.

Je vous demande en conséquence d'autoriser les démarches en vue de la création d'une telle filiale et de la poursuite des négociations en ce sens avec le Crédit Communal de Belgique.

Mesdames et Messieurs, c'est la suite logique, honorable et même un peu exemplaire de tout ce qui s'est passé depuis plusieurs années.

Les caisses de Crédit Municipal existent depuis longtemps, mais elles n'étaient pas des banques comme les autres, elles étaient naturellement protégées.

Puis, certaines caisses ont connu des difficultés, ce qui n'était pas le cas de la nôtre. En tout cas, le Gouvernement avait décidé à l'époque que les Caisses de Crédit Municipal ne pouvaient pas rester ce qu'elles étaient. Ou bien elles disparaissaient et d'ailleurs beaucoup ont disparu ; ou bien elles se rassemblaient : ou bien elles devenaient des banques, avec les statuts et les obligations des banques, c'est-à-dire la nécessité de constituer des fonds propres, et surtout la nécessité de faire face à la "jungle" qui existe dans cette société au niveau de toutes les banques et de toutes les entreprises bancaires, et la nécessité d'avoir des résultats qui soient positifs. Faute de quoi il appartenait à la Ville de renflouer la Caisse si elle faisait de mauvaises affaires. C'était particulièrement le Maire qui était responsable de l'ensemble de la gestion et qui devait répondre en cas de mauvaise gestion ou de mauvais résultats.

En même temps, nous avons le souci de continuer à faire ce que nous avons toujours fait avec la Caisse du Crédit Municipal de Lille, c'est-à-dire aider tous ceux qui ont des ressources modestes, qui ne trouvent pas place dans les banques pour contracter des emprunts à moyen ou long terme, et qui viennent engager une partie de leur traitement.

Parmi cette clientèle qui se presse autour de la Caisse du Crédit Municipal, il y a naturellement beaucoup d'employés municipaux. Il y a 3 000 employés dans cette mairie, ils ne sont pas tous au Crédit Municipal, mais beaucoup y sont. Avec les fonctionnaires de la Communauté Urbaine, cela fait 6 000 ; avec ceux du C.H.R., cela fait 9 000, et beaucoup d'autres encore. Par ailleurs, il y a beaucoup de personnes qui ne sont pas fonctionnaires, et qui, tout en ayant des fins de mois difficiles, veulent s'offrir une voiture, une salle à manger ou tout autre élément rendant la vie plus agréable. Ils ont besoin de contracter un emprunt auprès d'un organisme qui prendrait leur demande en considération et pourrait leur assurer le service de l'emprunt suivant des intérêts tout à fait normaux.

Nous continuerons à le faire. Et non seulement nous continuerons à le faire, mais la réussite a été telle que nous avons eu la possibilité de rassembler autour de nous les Crédits Municipaux de plusieurs villes, Amiens, Arras, Calais, Lens, et bien d'autres encore.

La vie économique, les mouvements d'argent, les difficultés des banques sont telles que j'ai dit aux membres du Conseil Municipal et à la Municipalité -je tiens à le dire parce que nous sommes très attachés à ce Crédit Municipal, donc il faut que vous compreniez bien pourquoi nous avons pris cette décision- qu'il n'était pas possible que nous restions seuls, qu'un jour ou l'autre, les banques verraient un intérêt à s'emparer de ce Crédit Municipal. Il fallait donc nous en protéger. Or, les modestes crédits que nous avions étaient tout à fait insuffisants, et nous devions avoir la protection d'un groupe beaucoup plus important pour décourager toute entreprise bancaire contre le Crédit Municipal.

.../...

Nous sommes entrés en relation avec plusieurs groupes. Nous avons retenu celui qui nous a fait les conditions les plus avantageuses, et c'est ainsi que le Crédit Municipal reste majoritaire, mais se trouve adossé à un grand Groupe, le Crédit Communal de Belgique, Groupe Dexia, qui partagera avec nous les avantages et les difficultés de ce Crédit Municipal. Mais ainsi, nous serons à l'abri de toute aventure, et nous pourrons continuer notre message social et humaniste dans les meilleurs conditions.

Voilà ce qui nous a amenés à donner un statut nouveau au Crédit Municipal.

Cela ne vous étonne pas, c'est l'évolution du monde qui est ainsi. Si on n'avait pas voulu changer et adopter cette situation nouvelle, finalement, nous aurions été dans la situation de ne plus avoir de Crédit Municipal ou d'abandonner ces fonctions.

Il faut un vote exprès du Conseil Municipal, mais auparavant, certains souhaitent s'exprimer. Nous allons donc avoir un débat.

M. LESERRE.

M. LESERRE - Monsieur le Maire, chers collègues, vous faites l'annonce officielle ce soir de la procédure de filialisation du Crédit Municipal avec le Groupe DEXIA qui regroupe le Crédit Communal de Belgique et le Crédit Local de France, et je voudrais vous dire que, pour le Groupe d'Opposition, c'est une excellente nouvelle.

L'ouverture du capital de cet établissement bancaire qui était-car je crois qu'il va falloir s'habituer à utiliser l'imparfait- à 100 % garanti par la Ville illustre à nos yeux une triple conversion.

Une conversion tout d'abord sur le plan de la méthode politique, car malgré le caractère obligatoirement confidentiel de cette opération, que chacun peut bien comprendre, il me faut par honnêteté intellectuelle souligner la transparence politique dans laquelle elle s'est déroulée.

J'ai été, pour le Groupe d'Opposition, associé à l'ensemble de la démarche, et de cette véritable transparence, nous ne pouvons, Monsieur le Maire, que vous en savoir gré, ainsi qu'à votre Vice-Président au sein du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Une conversion ensuite sur le plan de la stricte gestion bancaire. Si je ne souhaite pas m'appesantir sur la situation de quasi faillite du Crédit Municipal il y a quelques années, je souhaite néanmoins mettre en relief ce soir le travail effectué par l'ensemble du personnel de l'Etablissement, et plus particulièrement par son Directeur, Jean-Pierre DUEZ, dont la rigueur, l'honnêteté, la vision stratégique pour l'entreprise, ont conduit le Crédit Municipal à pouvoir s'imposer aujourd'hui parmi les établissements bancaires capables de tenir toute leur place dans un secteur hyper-concurrentiel.

Une troisième conversion enfin sur l'objectif économique fixé par cette Ville car l'ouverture du capital à hauteur de 49 %, c'est-à-dire bien au-delà de France Télécom, dans une Ville à majorité socialiste et communiste, est pour nous un événement majeur.

Pour ces trois raisons, Monsieur le Maire, il faut que l'on sache dans cette enceinte et au-delà de cette enceinte que vous avez l'appui sans réserve du Groupe d'Opposition qui souhaite que cette triple conversion puisse vous inspirer dans de nombreux autres secteurs de la politique de cette Ville, et surtout que vous puissiez convertir nombre de vos amis au niveau national.

Merci.

.../...

Monsieur le Maire - Merci. Ce n'est pas tous les jours qu'on entend un pareil discours venant de l'Opposition...

M. DEGREVE. J'espère que vous allez rester sur le même diapason...

M. DEGREVE - C'est une invitation ou une obligation, Monsieur le Maire ? De votre part, je pense que cela ne peut être qu'une invitation compte tenu du respect que vous avez de la démocratie...

Monsieur le Maire - C'était une façon de vous donner la parole, cher ami !

M. DEGREVE - Eh bien, je ne vais pas quitter le ton, mais simplement reprendre la fin de l'intervention de Monsieur LESERRE qui s'étonne des 49 % au regard des 5 % d'un autre organisme dans son ouverture de capital. Moi aussi, je pense que c'est un dossier qui permet la culture du paradoxe. Quand j'entends l'Opposition applaudir des deux mains sur la méthode, la transparence, et surtout la finalité, je ne peux qu'applaudir avec elle sur la façon dont elle le fait.

Mais paradoxe pour paradoxe, ce qui est issu de la réponse était issu, si je ne m'abuse, du mouvement coopératif qui est né en 1902 et qui ne représente pas trop la conception qu'a le libéralisme de l'organisation du capital ! Mais je suis ouvert au fait que l'Opposition prenne en compte que, dans le capital aujourd'hui, il existe un mouvement coopératif fort, puissant, structuré, organisé, qui n'a pas disparu malgré le libéralisme sauvage, et qui peut même être intégré dans la perception d'une vision de l'organisation du capital de demain par la tendance libérale.

MADELIN va se retourner dans son lit ! mais quitte à prendre en compte votre paradoxe je m'autorise aussi à accepter la proposition qui nous est faite.

Si nous sommes pour, c'est qu'il y a une loi, et que si l'Opposition ne s'en était pas aperçue, communistes nous sommes, communistes nous restons, et républicains nous sommes, républicains nous sommes encore aujourd'hui. La loi, nous l'appliquons ! Nous l'avons condamnée dans sa forme, en particulier au regard de la part belle qu'elle faisait aux capitaux financiers. Nous pensons d'ailleurs qu'il est temps que le nouveau Gouvernement se penche sur le problème du crédit en France, qu'il donne des orientations pour modifier le sens de celui-ci, et surtout orienter son utilisation. Il en est encore temps puisqu'il reste cinq ans de législature pour tout mettre au point ; bien que cela soit urgent quant aux résultats escomptés. Il faut donc se mettre tout de suite au travail.

Les Crédits Municipaux et en particulier le nôtre se trouvaient dans une situation paradoxale. Il était en effet condamné à disparaître ne s'insérant pas dans le contexte des obligations de la loi, ou à prendre en compte celle-ci, et en particulier ses décrets d'application, qui nous permettaient de préserver la conduite des décisions par la collectivité, par ceux qui l'avaient créé.

C'est ce champ du possible que nous avons choisi. Il est bien que nous ayons pu, malgré d'autres pressions externes qui auraient voulu résoudre cela plus simplement avec d'autres propositions de reprises, avec un abandon total du Crédit Municipal, mettre en oeuvre cette solution.

Nous pensons effectivement, comme vous, que ce sera une bonne solution avec une émergence de réponses nouvelles sur le crédit social, avec un réseau plus puissant, qui pourrait peut-être déranger ceux qui sont habitués à dormir sur la rentabilité bancaire dans d'autres conceptions bancaires. C'est pour cela que nous voterons pour.

Monsieur le Maire - Très bien ! Cela prend l'allure d'une très belle réalisation municipale !

.../...

M. VAILLANT, vous qui avez eu cette délégation pendant longtemps, voulez-vous prendre la parole ? C'est d'ailleurs vous qui avez rassemblé autour du Conseil Municipal de Lille les Crédits Municipaux de beaucoup d'autres villes, ce qui nous a aidés pour la suite.

M. VAILLANT - Simplement deux mots. Cette réalisation est une satisfaction, et le relais a été particulièrement bien assuré par notre collègue Patrick KANNER que je félicite pour ses résultats.

Tous ensemble, continuons !

Monsieur le Maire - C'est ce que j'allais dire. C'est Monsieur Patrick KANNER qui a cette délégation, et il va maintenant s'exprimer. Je le remercie de la façon dont les directives que j'avais données ont été suivies. Cela n'a pas été facile, et cette opération a été remarquablement faite.

Il faut aussi en remercier Jean-Pierre DUEZ qui a la responsabilité de tous les jours de ce Crédit Municipal. Il se trouve maintenant à la tête d'un Crédit Municipal renforcé ayant davantage de moyens, et je m'en félicite.

Nous avons le plaisir de vous entendre maintenant, Patrick.

M. KANNER - Monsieur le Maire, je vais rougir sous tant de louanges mais c'est une couleur que j'aime assez, donc Monsieur LESERRE pourra continuer autant qu'il le souhaite en la matière.

Ce que je tiens à dire, c'est que nous avons tiré le maximum, à votre demande, Monsieur le Maire, et je tiens à le rappeler aux collègues du Conseil Municipal, de la loi de 1992 qui a ses forces et ses faiblesses, et je pense que nous sommes là arrivés à un compromis idéal entre l'histoire qui est celle du Crédit Municipal et sa volonté de développement économique dans un champ concurrentiel tel que vous l'avez rappelé il y a un instant.

Nous souhaitons faire que cette expérience, aujourd'hui unique telle qu'elle vous est présentée, devienne demain un modèle, et je peux dire au Conseil Municipal que de nombreuses autres Caisses nous regardent avec attention sur notre capacité à mener à bien ce dossier très complexe, pour, demain, éventuellement en faire un modèle pour le reste de notre pays en matière de crédit social tel que l'évoquait notre collègue DEGREVE il y a un instant.

Enfin, Monsieur le Maire, je veux vous dire que si, ce soir, nous aboutissons à un consensus, c'est à force d'être transparent dans un dossier complexe, et j'espère que ce consensus nous rendra encore plus forts devant le Comité des Etablissements de Crédit qui est l'autorité souveraine pour agréer notre future structure à la fin de cette année.

En tout cas, je tiens à remercier tous ceux et toutes celles qui ont participé avec moi à ce beau travail qui a duré plus d'une année.

Monsieur le Maire - Nous allons donc voter.

Que ceux qui sont d'accord pour appuyer cette évolution le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal.

C'est l'unanimité, et je m'en félicite.

97/542 - Protocole entre l'Etat et la Ville de Lille pour le développement de nouveaux services et d'emplois des jeunes.

.../...

Je voudrais dire quelques mots sur ce sujet. Nous avons la chance d'avoir le Ministre qui est en charge de ce dossier, Martine AUBRY. C'est elle qui l'a mis au point et en actualité, et bien entendu elle s'exprimera.

Pierre de SAINTIGNON, qui avait commencé tout un travail dans ce secteur, s'exprimera lui aussi.

Et si vous voulez, je pourrais conclure le débat.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, l'actualité gouvernementale nous amène à faire le point sur l'implication de la Ville de Lille en faveur du Plan Emplois Jeunes dont la loi est en cours d'adoption définitive à l'Assemblée Nationale.

Ce plan prévoit la création de 350 000 emplois dans le champ local public et associatif. Ces emplois sont destinés aux jeunes de 18 à 26 ans, quels que soient leur niveau de qualification et leur lieu d'habitation.

Bien entendu, cette mesure a suscité immédiatement un intérêt, je dirais même un espoir pour de nombreux jeunes, et je vois que, dans cette salle, il y en a beaucoup, j'imagine que c'est en relation directe avec cette question qui est à l'ordre du jour.

L'emploi, la principale préoccupation des Français, est au coeur de la rentrée gouvernementale et de l'action du Premier Ministre Lionel JOSPIN.

Chacun le comprendra. Il n'était plus possible d'attendre une hypothétique croissance pour créer de l'emploi. Les scénarios les plus optimistes prévoient au mieux une stagnation du chômage en Europe. L'Etat se devait donc de prendre une initiative et d'envoyer un signe fort. Ce qui est fait avec la loi sur le développement des nouvelles activités, des nouveaux emplois, présentée par Martine AUBRY.

L'emploi des jeunes, la création de nouvelles activités de proximité sont également des thèmes majeurs qui animent la Conférence Nationale pour l'Emploi qui s'est réunie le vendredi 10 octobre dernier.

Martine AUBRY évoquera dans quelques instants l'esprit de la loi et le rôle déterminant des Collectivités Territoriales pour la réussite du Plan Emplois Jeunes.

Chère Martine, j'observe que l'expérience des emplois de service menée à Lille depuis 1995 a été déterminante dans l'idée et dans la construction de votre loi. Je ne me serais pas permis de le dire, c'est vous-même qui l'avez dit à plusieurs reprises devant les journalistes lors de vos rencontres et de vos conférences.

Déjà en 1990, c'est vrai, nous avons mis en place sous la houlette de Pierre de SAINTIGNON -et je l'en remercie- le premier Plan Local d'Insertion économique. Ce premier P.L.I. a tenu ses objectifs puisque 1 100 personnes en grande difficulté ont pu accéder à l'emploi. D'où la pertinence du deuxième P.L.I. encore plus ambitieux puisqu'il vise cette fois le retour à l'emploi de 3 000 personnes d'ici l'an 2000.

Mais nous avons encore voulu amplifier le dispositif. C'est dans cette logique, avec Bernard ROMAN, que j'avais lancé l'idée d'un vaste programme d'emplois de service. C'est d'ailleurs un peu pour cela que nous nous étions donné quelques largesses en ce qui concerne le budget de la ville, mais j'aurai l'occasion de le dire et de l'expliquer quand on abordera ce problème.

.../...



C'est ainsi qu'à l'occasion du Conseil Municipal du 20 février 1995, à l'unanimité des suffrages exprimés, la Ville s'est engagée sur la mise en oeuvre d'un plan unique en France. Ce plan vise la création en cinq ans de 500 emplois de service en faveur de la qualité de la vie et de la ville.

A ce moment-là, on ne bénéficiait pas des avantages qui sont actuellement accordés par ce qu'on peut appeler le Plan de Martine AUBRY.

Aujourd'hui, après deux ans, nous avons déjà parcouru plus de la moitié du chemin. 311 emplois ont été proposés. Certains sont déjà pérennisés.

Pierre de SAINTIGNON aura l'occasion tout à l'heure de nous dresser le bilan précis de ce programme.

C'est ainsi que, déjà pionnière avec un Plan Lillois d'Insertion particulièrement innovant, notre Ville est devenue le laboratoire grandeur nature de l'une des lois les plus ambitieuses en faveur de l'emploi des jeunes. Mais cela est arrivé sans que nous puissions le savoir davantage. Nous n'avions pas imaginé qu'il y aurait une Martine qui viendrait amplifier le mouvement que nous avons initié dans cette salle. En 1995, il n'était pas prévu que le Premier Adjoint au Maire devienne Ministre de l'Emploi et de la Solidarité.

Ainsi, au-devant de la scène, la Ville doit continuer d'être exemplaire. Elle le démontrera à travers sa participation au Plan Emplois Jeunes. Mais avant de vous annoncer comment la Ville compte se mettre au diapason avec cette loi conçue à Lille, sans doute grâce à Lille, je laisse à Martine AUBRY le soin de nous donner des informations à ce sujet. J'entends bien que l'ampleur de son dispositif n'est pas due seulement à sa présence à Lille, elle est due aussi à son imagination, à son savoir-faire. Quand on est dans un Ministère à Paris, c'est à la France entière qu'il faut répondre, et il est évident que c'est un plus vaste programme que de servir les intérêts de la Ville de Lille.

Il n'empêche que la Ville va bien sûr accompagner le Ministre, son Premier Adjoint, et elle démontrera à travers sa participation au Plan Emplois Jeunes qu'elle entend, non seulement accompagner la démarche, mais également, en ce qui la concerne, amplifier le mouvement qu'elle s'était déjà donné.

Mais avant de vous annoncer comment la Ville compte se mettre au diapason avec cette loi, je laisse à Martine AUBRY le soin de nous donner les bonnes informations dans une matière où elle est orfèvre. Par conséquent je lui donne la parole.

Mme AUBRY - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord vous dire que le projet de loi vient d'être adopté à l'Assemblée il y a quelques instants par 170 Députés qui ont voté pour, 10 contre et 2 qui se sont abstenus. Donc, ce projet de loi existe maintenant. Il devrait être publié au Journal Officiel après-demain et le décret d'application avant la fin de la semaine, ce qui fait que, dès la semaine prochaine, il peut effectivement entrer en application.

Comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, on se rend bien compte que la situation de l'emploi est au coeur des préoccupations du Gouvernement, comme elle l'a été aussi au coeur des préoccupations de la Ville de Lille. Je me rappelle que lorsque vous avez lancé ce programme, vous aviez dit "Nous ne pouvons pas nous contenter d'avoir les bras ballants, de contester une politique qui est menée, même si cela ne fait pas partie du rôle d'une commune ou d'une collectivité locale d'intervenir directement dans les problèmes de l'emploi, nous ne pouvons pas ne rien faire". C'est ainsi que vous aviez lancé ce programme sur les emplois de service qui, comme vous l'avez dit, a largement influencé la loi telle qu'elle existe aujourd'hui.

.../...

Je crois que nous étions tous conscients du chômage des jeunes dans notre pays. Aujourd'hui, près de 800 000 jeunes sont au chômage. Il ne faut pas oublier qu'un jeune sur neuf est au chômage dans le Nord/Pas-de-Calais et que, dans notre ville de Lille, qui n'est pourtant pas la ville la plus en difficulté par rapport au reste de la région, nous avons 2 715 jeunes qui sont actuellement inscrits à l'A.N.P.E. et 6 600 qui sont inscrits à la Mission Locale de Lille.

C'est en partie pour eux que vous aviez lancé le programme emplois de services même si 200 adultes en avaient bénéficié et vont continuer d'ailleurs à en bénéficier. C'est pour ces jeunes que nous allons amplifier, si le Conseil Municipal le décide, le programme emplois de services qui avait été lancé.

Je voudrais revenir très vite sur l'esprit de la loi et du dispositif, puisque Pierre de SAINTIGNON présentera le travail qui a été fait avec chacun des Adjointes, dans son domaine de compétence, pour que, dès la sortie de la loi, nous soyons à même d'avancer des nouveaux métiers, au-delà de ceux qui avaient déjà été faits depuis trois ans, et que nous soyons capables d'appliquer le plus vite possible dans la ville de Lille cette loi qui est attendue par beaucoup de jeunes qui aujourd'hui désespèrent de ne pas trouver de véritables emplois.

C'est vrai que, dans le fond, nous avons tous depuis des années proposé aux jeunes des stages, des petits boulots comme ils le disent, beaucoup de formations, d'insertions, des contrats à durée déterminée, mais tout ceci leur paraissait bien précaire et ne pas constituer véritablement ce qu'ils attendent tous c'est-à-dire des emplois pérennes, des emplois qui perdurent.

C'est donc la volonté de chercher des emplois pour les jeunes, et je dirai même des emplois d'avenir, qui a constitué le premier constat sur lequel le Gouvernement s'est fondé pour préparer cette loi.

Le second, il est tout aussi clair, c'est la rencontre des deux qui a permis de faire voter cette loi "nouvelles activités pour l'emploi des jeunes", c'est de dire que dans notre pays, qui est un pays riche, il y a un paradoxe absolu : ses richesses sont de plus en plus grandes alors même que le chômage est de plus en plus grand et, dans le même temps, perdure un chômage excessif alors que des besoins essentiels ne sont pas remplis.

La question posée a été celle-là : comment mieux utiliser nos richesses qui, encore une fois, sont grandes alors que beaucoup de gens souffrent dans notre pays ?

Comment faire en sorte qu'un certain nombre de dépenses que nous réalisons aujourd'hui, le coût de la délinquance, le coût de l'hospitalisation des personnes âgées, nous soyons capables de les utiliser positivement, c'est-à-dire essayer de travailler en amont, de répondre à des besoins collectifs qui existent pour éviter des difficultés, bien évidemment, pour beaucoup d'hommes, de femmes et de jeunes de ce pays, mais aussi pour éviter des dépenses collectives qui n'apportent rien de positif ?

Voilà donc quelle a été l'origine de ce projet. Les experts disent très clairement aujourd'hui qu'il y a des centaines de milliers, voire des millions d'emplois autour de ce qui concerne les services aux personnes. Je pense bien évidemment à tout ce qui est autour -puisque ces emplois ne s'appliqueront pas dans le travail à domicile- du soutien aux personnes âgées, aux personnes handicapées, mais à tout ce qui concerne l'action qui peut être menée pour les jeunes après l'école, en dehors de l'école -je pense notamment à l'accès à la culture, aux loisirs, aux sports, tout ce qui peut concerner notre qualité de vie-, la qualité de vie, c'est bien évidemment la sécurité mais c'est aussi l'accès de tous à la culture, au livre, aux arts et puis la valorisation de notre patrimoine, culturel ou autre, et l'amélioration de notre environnement.

.../...

Autour de tous ces emplois, nous avons le sentiment ici à Lille, comme je crois un peu partout en France, qu'il y a des besoins collectifs aujourd'hui non remplis et que nous pouvons contribuer -nous l'avons pensé hier, sous votre impulsion, Monsieur le Maire- à les remplir, par un investissement de la Ville de Lille. aujourd'hui, l'Etat va nous permettre de rendre cette action beaucoup plus forte puisque nous allons passer de 300 emplois existants, dont 200 adultes, à 1 800 pour les jeunes et + 200 pour les adultes que nous allons maintenir.

C'est donc un effort important qui va nous permettre d'accompagner l'aide de l'Etat. Pierre de SAINTIGNON en parlera dans quelques instants.

Qui est concerné ? Et comment va-t-on s'y prendre puisque maintenant on en est à la phase d'application ?

Qui est concerné ? D'abord, toutes les collectivités locales, les établissements publics, les associations peuvent être porteurs de ces jeunes. Mais nous avons souhaité qu'un contrat d'objectif puisse être signé entre les villes qui le souhaitent et l'Etat.

C'est ainsi qu'aujourd'hui nous allons parler de ce contrat d'objectif qui pourrait être signé par la Ville de Lille avec l'Etat, et qui va donc regrouper ces 800 emplois pour les jeunes, certains étant portés directement par la Ville de Lille, d'autres par le milieu associatif, par les H.L.M., par un certain nombre d'établissements publics ou d'organismes publics qui travaillent avec nous sur la ville de Lille et que nous avons bien évidemment largement consultés.

Quels seront ces contrats ?

Ces contrats seront, pour la plupart, des contrats à durée indéterminée, et j'insiste là-dessus, sauf en ce qui concerne les emplois qui sont tenus par une collectivité locale comme la Ville de Lille pour lesquels ce seront des contrats à durée déterminée de cinq ans. Là aussi, j'insiste là-dessus. Ce ne sont pas des contrats d'un an renouvelable, ce sont des contrats de cinq ans qui donneront lieu à un bilan annuel et qui pourront être rompus à ce moment-là s'il y a une difficulté avec le jeune. Mais ce sont des contrats de cinq ans.

Pourquoi de cinq ans avec la collectivité locale ? Parce que notre souhait est bien que pendant ces cinq ans nous soyons capables de trouver les moyens de les rendre solvables demain, c'est-à-dire de trouver des moyens de pérennité et de sortir de ce statut pour devenir là aussi des contrats à durée indéterminée.

Ce que je peux vous dire tout de suite c'est que sur les 311 emplois autour des 26 nouveaux métiers que la Ville de Lille a mis en place depuis maintenant trois ans, 240 personnes sont en phase de qualification, donc sont en train d'obtenir un diplôme qui leur permettra de reconnaître leur métier, 60 emplois sont déjà pérennisés à 100 % et nous ne sommes qu'au début de la troisième année.

On voit bien que si on s'y met, si on prend les choses correctement, nous pouvons arriver à créer ces nouveaux métiers qui amélioreront la qualité de vie des Lillois et des Lilloises mais qui en même temps permettront à des jeunes d'avoir des emplois pérennes, professionnalisés, avec de la formation, et d'avoir des vrais métiers pour demain.

.../...

Demier point -il y en a dans la salle, j'en ai reconnu quelques-uns- je voudrais dire que ceux qui sont en emplois-villes passeront directement sur ce programme emplois-jeunes, et donc seront à la fois mieux payés et travailleront plus. S'il s'agit en l'occurrence, puisque j'en ai reconnu au moins un ou deux, de ceux qui s'occuperont du périscolaire, tant mieux pour les enfants de Lille, cela veut dire qu'ils vont être plus encadrés, mieux éduqués en dehors de l'école, sur d'autres domaines puisqu'il s'agit d'un projet éducatif global qui complète le rôle de l'école.

Les emplois-villes vont donc être englobés dans ces emplois-jeunes dès que les textes vont être votés.

Je ne vais pas revenir sur "à quoi servent ces emplois-villes ?", tout le monde l'a bien compris. Je voudrais simplement redire que nous avons travaillé depuis 2 ans 1/2, avec Pierre de SAINTIGNON, autour de trois critères :

. d'abord, l'utilité sociale de l'activité. Il faut qu'il s'agisse de vrais besoins,

. ensuite, l'inscription dans une démarche de qualification et de professionnalisation pour ces jeunes ; même lorsqu'on rentre dans des emplois qui sont non qualifiés, notre objectif est que chacun des jeunes qui rentrent soit suivi individuellement et puisse acquérir une formation et une qualification,

. enfin, comme je l'ai dit, la pérennisation, c'est-à-dire le maintien à moyen terme de ces emplois qui vont être financés par de multiples sources de financement.

J'en terminerai, avant que Pierre de SAINTIGNON n'intervienne, pour dire que la Ville de Lille a une longueur d'avance, ce qui nous permet de démarrer très vite. Je voudrais dire que tous les Adjointes ont travaillé dans leurs domaines à la recherche de ces nouveaux métiers. Cela nous permet maintenant d'être au point tout de suite.

Je voudrais dire aussi, parce que je crois que c'est un élément essentiel de ce projet, que dans notre pays où on a souvent regardé les métiers de services comme des petits boulots, pour la première fois, on va les regarder comme un vrai métier qui nécessite des qualifications. Ce n'est pas parce qu'on n'a pas une qualification scientifique, qu'on n'a pas de métier, qu'on n'a pas de qualification.

Lorsqu'on demande à des jeunes aujourd'hui de faire oeuvre de responsabilité, d'autonomie, de mettre tout ce qu'ils ont au service des autres, je pense que ce sont des métiers qu'il nous faut reconnaître en tant que tels et qu'il nous faut qualifier. C'est un travail que nous allons faire avec chacun des Ministères pour reconnaître ces métiers.

Dernière phrase pour dire que, dans le fond, il n'y a rien peut-être de mieux pour un jeune aujourd'hui que de pouvoir entrer dans ces métiers qui rendront notre société moins dure et plus solidaire. Car la plupart de ces métiers sont des métiers qui vont accroître le lien social, qui vont permettre que des gens qui se sentent isolés, je pense à des personnes âgées, handicapées, à des jeunes qui étaient en difficultés, à des collectivités qui vivaient ensemble dans des conditions difficiles, je pense à certains quartiers, à un environnement qui se dégradait, tout ceci va être amélioré grâce à leur action.

Des jeunes qui aujourd'hui portent peut-être plus que nous ces valeurs de solidarité et de justice, il ne pouvait pas y avoir mieux dans notre pays pour essayer de construire cette société qui soit à la fois moins dure et surtout plus douce pour chacun et pas seulement pour certains.

(applaudissements).

.../...

Monsieur le Maire - Merci.

Pierre de SAINTIGNON.

M. de SAINTIGNON - Monsieur le Maire, mes chers collègues. Monsieur le Maire, vous aborderez dans quelques instants les propositions de la Ville de Lille quant à la mise en oeuvre opérationnelle de ce programme qui vient d'être évoqué à l'instant.

Martine AUBRY a dit tout au long du débat parlementaire en tant que Ministre que ce plan se situait dans un ensemble cohérent et elle s'est défendue pour que nous maintenions l'ensemble de l'effort de solidarité dans ce pays, solidarité en amont, solidarité en aval.

Solidarité à l'égard des jeunes les plus exclus et maintien-développement des processus d'insertion par l'économique.

Solidarité en aval à l'égard des adultes les plus cassés de notre société en maintenant, en finances et en volumes, l'ensemble des mécanismes qui, au travers des C.E.S., des C.E.C., et des C.I.E., naturellement reconfigurés en direction de nos concitoyens les plus cassés peuvent être maintenus dans les moyens que la Ville et que les villes de France pourront mettre en oeuvre en matière d'emploi.

Il est donc bien intéressant de faire en quelques minutes le bilan du Plan Local d'Action pour l'Emploi.

Monsieur le Maire, nous avons décidé en juin dernier, à la fin d'une longue séance du Conseil Municipal, de traiter de cette question. Cette question vient maintenant à l'ordre du jour et je voudrais en quelques minutes vous rendre compte de l'action du Plan Local d'Action pour l'Emploi. Et on verra, au travers de ce compte rendu, que l'action Plan Emplois-Jeunes que vous allez proposer tout à l'heure s'inscrit bien dans une logique qui trouve sa pleine cohérence à Lille.

Je rappelle que le Plan Local d'Action a été adopté en avril 1996. Nous avons décidé de faire un bilan chaque année de ce Plan. Nous l'avons fait au terme de la première année de fonctionnement. Nous le faisons maintenant au cours de la seconde année.

En vous rappelant que ce Plan reposait sur trois convictions politiques.

La première c'est qu'aucun développement local harmonieux ne peut se faire sans solidarité, de la même manière qu'aucun processus de solidarité ne peut se développer sans développement économique sain.

La deuxième conviction, c'est de considérer qu'un tel plan n'a pas pour projet de partager la pénurie mais d'assurer l'accompagnement économique de notre ville et de faire en sorte que nos concitoyens les plus démunis puissent en bénéficier. C'est en quelque sorte un plan gagnant/gagnant, plus de richesses pour plus de solidarité.

La troisième conviction, c'est de considérer que toute entreprise entendue dans son sens le plus large, le plus générique, ne pouvait se développer convenablement que dans un environnement sain. C'est le rôle -et c'est d'ailleurs l'action qu'elle mène- de la Ville de Lille que d'y veiller.

Le bilan de ce plan est d'abord un bilan de satisfaction quant à la réussite, à la fois de la cohérence de ce plan et de la globalité de ce plan.

.../...

Globalité de ce plan parce que, Monsieur le Maire, il est mis en oeuvre par l'ensemble des délégations du Conseil Municipal qui touchent le développement économique, le tourisme, le commerce, la politique de la ville, l'enseignement, l'urbanisme, la gestion du personnel, la culture, la solidarité, les handicapés, l'environnement, la santé et la sécurité.

Il est cohérent parce que toutes les mesures qui composent ce plan que nous avons adopté en 15 mesures en son temps se renforcent mutuellement. Je voudrais là vous donner deux ou trois exemples qui d'ailleurs seront transversaux dans nos délégations.

C.E.A.C. TUDOR -c'est un dossier qui a été géré de près par Martine AUBRY-, entreprise qui a failli quitter notre territoire et qui aurait entraîné la perte, notamment dans notre ville et notamment dans le quartier de Lille-Sud, de 300 emplois.

C'est parce que nous avons réussi dans un premier temps à être attentifs à leurs problèmes d'extension.

C'est parce que nous avons su dans un second temps être attentifs aux concours que le P.L.I.E. ou la Mission Locale ont pu apporter dans le montage d'opérations emploi/formation, que non seulement nous avons maintenu la présence de l'entreprise à Lille, que non seulement nous avons maintenu l'effectif de cette entreprise, mais que cette entreprise a recruté 44 nouveaux salariés, pour l'essentiel, des salariés originaires de Lille-Sud.

Donc, premier exemple, Monsieur le Maire : le foncier rejoint l'emploi.

Deuxième exemple : l'entreprise DEMEYERE. Cette entreprise est située dans le bassin d'emploi de Lille et a souhaité modifier son organisation, réduire le temps de travail, et embaucher de nouveaux collaborateurs. Ils l'ont fait en lien avec la mission locale : 11 nouveaux salariés à l'issue de ce stage de qualification professionnelle sont entrés dans l'entreprise.

Ici, l'organisation du travail rime avec emploi.

Troisième exemple : l'action "Une place au Soleil". Dans ce cadre, un financement européen. Cette opération a permis à 13 Lillois d'accéder à l'emploi sur des métiers de l'animation et du tourisme proposés par des entreprises espagnoles. Ici, l'Europe rime avec emploi.

L'ouverture du Palais des Beaux-Arts -on en a souvent parlé avec Jackie BUFFIN- a permis, grâce à la mobilisation du Plan Lillois d'Insertion par l'Economique, à 15 demandeurs d'emploi d'entrer dans un métier d'agent du patrimoine et -Jackie BUFFIN l'a dit à de nombreuses reprises- à la grande satisfaction de notre Palais des Beaux-Arts. Là aussi, la culture rime avec emploi.

L'aménagement des rythmes de la vie de l'enfant dans le quartier de Moulins, on y a fait allusion, dans deux écoles primaires. Cette opération, montée par la Caisse des Ecoles, qui s'est appuyée sur le programme "emplois de services" de la Ville de Lille, a permis, grâce à l'action des Francas, en lien avec la Mission Locale de Lille, de recruter 37 jeunes sur des postes d'animateurs.

Ces animateurs ont pour mission d'encadrer l'ensemble des activités périscolaires, notamment à partir de l'aménagement des rythmes, notamment à partir du temps de la restauration. Là, l'amélioration de la qualité de la vie des enfants rime avec emploi.

Monsieur le Maire, je m'arrête sur ces exemples parce qu'il nous faudrait le Conseil Municipal entier pour en dresser la liste exhaustive. Mais nous sommes là dans une préoccupation que nous avons conçue lorsque le Plan a été adopté et dont je voulais vous rendre compte.

.../...

Les grands axes stratégiques du plan tenaient en quatre grands sujets.

Nous voulions observer le territoire lillois pour mieux comprendre et agir mieux.

Nous voulions augmenter la qualification de la population, en particulier la qualification des jeunes et des adultes demandeurs d'emploi, pour mieux favoriser leur accès à l'emploi.

Nous voulions développer l'emploi au niveau local et sur l'ensemble de la métropole.

Et nous voulions aussi capitaliser nos expériences pour qu'elles puissent être transférées.

Eh bien, les 15 mesures du plan que nous avons adopté renforcent chacun de ces axes.

Et, au tiers du parcours, Monsieur le Maire, quelques chiffres en quatre points rapidement.

Premièrement, sur l'accueil des demandeurs d'emploi. Nous avons dit "nous créerons deux maisons de l'emploi et de l'insertion dans les quartiers du Faubourg de Béthune et de Lille-Sud". Aujourd'hui, c'est fait.

Outre le fait que les conditions d'accueil des publics sont évidemment grandement améliorées par la proximité de ces structures, nous pensons que le plus grand nombre des personnes accueillies ont pu l'être grâce à un outil mieux approprié.

Je formule là le vœu que les 6 600 jeunes lillois dont Martine AUBRY parlait tout à l'heure puissent bénéficier, dans la proximité, de ce type d'accueil.

D'ailleurs, je suis en mesure de vous annoncer que de deux, nous en ferons quatre, puisque je pense que nous pourrions rapidement concrétiser les mêmes services à Wazemmes et à Moulins.

Sur le Plan Lillois d'Insertion par l'Economique, c'est une grande tradition dans ce Conseil Municipal que d'en parler, j'ai toujours fait part de ma fierté, au nom d'une équipe qui est seule responsable de ces grands résultats. J'allais dire l'aventure continue et l'aventure s'amplifie.

Depuis juin 1994, date du second P.L.I.E., 186 actions ont été menées, portées par 77 acteurs différents. Ces actions ont permis de prendre en charge et de prendre en compte 4 000 Lillois et Lilloises, pour la grande majorité en grandes difficultés.

Quelques chiffres :

. 3 personnes sur 4 étaient sans emploi depuis plus de deux ans avant leur entrée dans le P.L.I.E.,

. 1 personne sur 4 depuis plus de cinq ans,

. 1 personne sur 4 était allocataire du R.M.I.,

. 2 personnes sur 3 ne possédaient aucune qualification professionnelle validée,

. et 2 personnes sur 3 résidaient dans un quartier relevant de la politique de la ville.

.../...

Si nous regardons le résultat aujourd'hui, ce sont 1 700 personnes qui, depuis le début du second plan 1994, ont intégré un emploi, et ceci, depuis plus de six mois, et pour 80 % d'entre elles, mon cher André, sur un contrat à durée indéterminée ou sur un contrat à durée déterminée de plus de 12 mois, et pour 92 % d'entre elles dans une entreprise privée.

Donc, si nous additionnons l'effort de la Ville en matière d'insertion par l'économie, ce sont près de 3 000 Lillois et jeunes Lillois qui présentaient les difficultés que j'ai rappelées, qui sont entrés dans la sphère du travail et qui aujourd'hui peuvent véritablement prendre place dans notre ville.

Il reste beaucoup à faire. Nous continuons sur ce plan. Je citerai simplement trois actions privilégiées sur lesquelles je souhaite que nous parvenions à faire mieux, car je pense même que sur le premier, nous avons régressé.

Nous ne sommes pas bons sur la clause du mieux-disant social à Lille ; je le dis clairement, des villes de France sont meilleures que nous, après avoir été bien moins bonnes que nous pendant des années. Je souhaite qu'on entende dans ce Conseil Municipal que nous pouvons faire mieux. D'ailleurs, les textes aujourd'hui en préparation nous y aideront.

Nous favoriserons la création d'une plate-forme d'initiative locale à l'échelon de la ville et du bassin d'emploi pour favoriser les processus d'insertion et de qualification et d'accès à l'emploi.

Et nous favoriserons le recrutement des personnes issues des processus d'insertion dans les services municipaux.

Mais là, Monsieur le Maire, je tiens à dire à l'ensemble des services et à Jean-Louis FREMAUX qu'un effort considérable de la Ville a été fait pour réussir ce projet d'intégrer dans la ville des personnes issues de l'insertion. Je voulais chaleureusement en remercier mon collègue FREMAUX.

Sur le plan du développement de l'emploi, j'ai évoqué ce qu'était l'action de la Ville auprès d'entreprises. J'ai évoqué le cas de C.E.A.C. TUDOR mais on pourrait citer plus récemment :

- . l'implantation de MAC DONALD sur le Faubourg de Béthune,
- . l'opération gardiens de parkings initiée par la SORELI et soutenue par la Ville,
- . la création de l'unité de traitement des déchets médicaux, COSMOLYS, en lien avec le C.H.R.U. et SANTELYS.
- . l'opération avec TRANSPOLE sur l'embauche des agents d'ambiance et des agents d'accueil en stations,
- . l'opération de CEDICO suite à son implantation à Wazemmes,
- . la création du Label Vie (La Belle Vie) par la fédération des régies,
- . le développement de l'emploi avec E.D.F. - G.D.F.
- . et la prochaine installation du groupe FLO en centre-ville.

L'ensemble de ces opérations se sont inscrites dans un processus d'accueil, de formation et d'insertion de nos jeunes concitoyens lillois en difficultés.

.../...



Enfin, vous y avez fait allusion à deux reprises, vous-même, Monsieur le Maire, et Madame AUBRY, le programme emplois de services de la Ville de Lille est en pleine réalité.

Je suis bien placé pour savoir qu'il n'a pas été sans influence, et on l'a rappelé tout à l'heure, sur le débat qui nous a amenés aujourd'hui à constater qu'une nouvelle loi va promouvoir un grand programme pour une grande ambition, celle tout simplement de reconquérir la confiance des jeunes qui ont perdu confiance dans leur avenir parce que ne pouvant pas prendre place durablement dans notre société au travers d'un emploi réel et solide.

C'est à cela que nous allons travailler. Sachez, Monsieur le Maire, que nos sommes exactement, en terme de bilan, dans l'objectif que nous nous étions donné sur le plan emplois de services puisque -et Martine AUBRY l'a rappelé tout à l'heure- ce sont un peu plus de 300 postes, 311 exactement, qui, au travers de 27 métiers et de 80 employeurs différents conventionnés avec la Ville, agissent chaque jour pour tenter à la fois d'insérer des personnes inscrites dans des processus de qualification et d'insertion dans ces nouveaux métiers, mais aussi en réalisant leur propre insertion, de démontrer la pertinence de ces nouveaux emplois.

Il est clair, et Martine AUBRY l'a dit tout à l'heure, qu'un certain nombre d'entre eux sont déjà pérennisés, d'autres le seront prochainement, en tout cas, dans l'année qui vient.

Donc, on le voit, Monsieur le Maire, nous sommes prêts en effet à aborder la nouvelle aventure du plan emplois-jeunes tel qu'il est proposé par le Gouvernement.

Comme toute personne attentive à l'actualité, nous avons beaucoup travaillé au cours de cet été avec l'ensemble des services de la Ville, avec l'ensemble des Adjointes du Conseil Municipal, pour définir une stratégie de notre Ville dans ce domaine.

Et c'est sur cette base que je vous propose maintenant, Monsieur le Maire, d'aborder la question de l'action de la Ville dans ce domaine.

Je me tiens à votre disposition si vous souhaitez que je développe cette action, après que vous ayez introduit le débat sur le plan emplois-jeunes.

Monsieur le Maire - Vous voyez qu'on donne une certaine ampleur à ce débat. Cela me paraît tout à fait normal. Lorsqu'on s'est mis à ce travail dans les années 90, c'est-à-dire il y a 7 ans, on l'a fait quelquefois au milieu d'un certain scepticisme, tout le monde ne suivait pas les efforts de la Ville. En tout cas, nous prenions quelques risques parce que, à ce moment-là, il nous fallait avancer beaucoup de crédits, on ne bénéficiait pas des conditions actuelles qui ont été fixées par le Ministre de l'Emploi et de la Solidarité.

Nous nous étions lancés -je le dis aux Lillois et aux jeunes qui sont ici avec nous- dans un programme ambitieux, coûteux et difficile. Mais nous avons la volonté de le faire car il n'y a rien de pire pour une société que de ne pas être capable de donner un emploi aux jeunes.

Maintenant, vous le voyez, on est dans une situation tout à fait nouvelle puisque, au fond, il y a deux plans qui vont se superposer, ou plutôt un nouveau plan qui a rattrapé l'autre. Le nôtre, c'était le plan emplois de services. Maintenant, nous avons le plan gouvernemental qui est beaucoup plus intéressant puisqu'il concerne des jeunes, diplômés ou non. En plus, il durera cinq ans et c'est vraiment un départ dans la vie, et enfin la rémunération est beaucoup plus importante.

Comment allons-nous faire le raccordement de ces deux plans ? et que va-t-on demander à l'Etat ?

.../...

Je souhaite signer avec l'Etat, je souhaite que la Ville puisse signer avec l'Etat une grande convention qui favorisera en trois ans la création de 800 emplois-jeunes.

Parmi eux, 300 seraient directement portés par les services municipaux, c'est-à-dire au service de la Ville, et 500 autres emplois seraient portés par les associations.

Nous avons beaucoup de chance parce qu'il y a de nombreuses associations dans la ville de Lille, elle est connue pour cela. Le réseau associatif est très fort, très dense. Travaillons avec ce mouvement associatif. Bien souvent, il manque aussi de moyens et ce sera une chance de mettre à sa disposition ces emplois nouveaux qui sont créés par les nouvelles dispositions gouvernementales.

Le programme "nouveaux services - nouveaux emplois" permettra d'amplifier notre politique emploi sur la base des neuf objectifs suivants.

Vous savez quand même qu'il y a quelques précautions à prendre quant à la définition de ces emplois et que, bien naturellement, il ne faut pas que ces emplois puissent concurrencer très directement les emplois de la vie civile que défendent évidemment les différents syndicats.

Premier objectif : améliorer la qualité de la vie et de la ville pour contribuer à la sécurité de tous.

Je tiens à donner ces objectifs pour que ceux qui sont là -vous le direz à d'autres- voient bien quels peuvent être les objectifs sur lesquels nous voulons travailler avec les jeunes qui seront retenus et qui travailleront avec nous.

Donc, qualité de la vie et de la ville pour contribuer à la sécurité de tous. Nous avons un besoin de sécurité. Je constate avec désagrément et même davantage que cela que la fréquentation des transports en commun diminue à cause des problèmes de sécurité et cela ne peut pas continuer ! Et ce n'est pas la peine qu'on se gargarise en disant "il faut moins de voitures, etc." si la fréquentation des transports en commun diminue. Or, celle-ci doit s'éclater, elle doit remonter en flèche et pour cela il faut résoudre les problèmes de sécurité et il faut vraiment que ceux qui en ont la responsabilité puissent s'organiser autrement qu'ils ne le font jusqu'à maintenant.

Cela est parfaitement clair et je prendrai toutes les décisions pour assurer cet objectif.

Deuxième objectif : favoriser le développement culturel et l'accès à la culture pour tous. Cet objectif est assez facile à populariser et il y a naturellement des emplois que l'on peut créer pour viser cet objectif.

Troisième objectif : prévenir l'échec scolaire. L'échec scolaire est trop grave. Il est absolument indispensable qu'on prenne des dispositions pour faire en sorte que le maximum d'enfants ne connaissent point cet échec scolaire et par conséquent puissent poursuivre des études comme les autres, comme ceux qui ont beaucoup moins de difficultés.

Quatrième objectif : favoriser l'appropriation par les habitants de leur cadre de vie. Ce sont tout simplement les problèmes de l'environnement. C'est aussi une source d'emplois de services et nous les définirons dans le détail. Là, nous pouvons évidemment utiliser des jeunes et des moins jeunes.

.../...

Cinquième objectif : renforcer qualitativement et quantitativement le développement du tourisme lillois. La ville de Lille a cet avantage qu'elle devient ville touristique. Bientôt, elle bénéficiera du label de ville touristique de la part du Gouvernement. Par conséquent, profitons-en et faisons en sorte que cette ville qui n'était pas touristique et qui le devient de plus en plus puisse créer des services, des emplois, etc. pour accompagner ce mouvement.

Sixième objectif : lutter contre l'isolement des personnes. C'est un vaste programme et il peut y avoir là beaucoup d'emplois et beaucoup de services.

Septième objectif : favoriser la pratique du sport et des loisirs pour tous. Il est relativement facile d'imaginer des emplois et des services en liaison avec cet objectif.

Huitième objectif : permettre l'accès de tous aux nouvelles technologies. C'est nouveau, c'est passionnant, c'est en liaison avec les grandes mutations technologiques. Là encore, des jeunes qui auront fait plusieurs années d'études pourront apporter leur concours et avoir des emplois, et par conséquent, favoriser de nombreux services en la matière.

Neuvième objectif : favoriser l'émergence et la mise en oeuvre de projets associatifs visant la qualité de la ville et de la vie à Lille. Pour tout ce qui ira dans le sens de la création d'associations, de faire en sorte que des associations en difficultés puissent se redresser et reprendre goût à s'assumer, nous les aiderons, et ce, avec les jeunes qui voudront trouver un métier et avoir au moins pendant ces cinq ans la satisfaction de travailler dans ce sens.

Sur cette base, un projet de convention a été rédigé. Il vous sera présenté dans le détail dans quelques instants. C'est ce projet qui est soumis au Conseil Municipal et si celui-ci l'adopte, c'est sur cette base que nous allons traiter avec l'Etat.

Mais avant cela je tiens à souligner que parmi ces 800 emplois-jeunes, 150 bénéficiaient déjà du programme "emplois de services" de la Ville.

Par ailleurs, je souhaite maintenir l'effort de la Ville en direction des adultes dans le prolongement de l'action déjà engagée. 200 adultes seront pris en charge dans le cadre du programme "emplois de services".

Ce programme pourra donc doubler ses objectifs initiaux ; de 500, il atteindra les 1 000 créations de postes.

De plus, la Ville s'engage à assurer le suivi, l'encadrement technique et la formation de 800 jeunes. C'est la Mission Locale qui assumera cet accompagnement, souvent indispensable à la réussite des parcours professionnels.

Autrement dit, il ne s'agit pas seulement de recruter, il s'agit d'accompagner, il s'agit de former et la Mission Locale pourvoira à cet objectif. Elle le fera dans les mêmes conditions que celles définies dans le dispositif actuel que nous connaissons.

Enfin, je tiens à confirmer que le programme Ville de 400 postes en Contrats Emploi-Solidarité et Contrats Emploi Consolidé sera lui aussi maintenu.

C'est ainsi que Lille compte conserver son avance par rapport aux initiatives et aux efforts en faveur de l'emploi et qu'elle va les amplifier grâce à l'action de Martine AUBRY qui a la charge, avec son Ministère, de ces emplois, et grâce à l'action du Gouvernement et aux décisions qui ont été prises en faveur des jeunes.

.../...

J'ai demandé à Pierre de SAINTIGNON de vous présenter le contrat que nous allons voter.

M. de SAINTIGNON - Monsieur le Maire, simplement quelques précisions pour présenter ce projet de protocole, en sachant que vous souhaitez obtenir du Conseil Municipal l'autorisation pour engager la négociation avec l'Etat et obtenir la possibilité de signer avec l'Etat un protocole d'accord pour le développement de ces nouveaux métiers à Lille.

Le document que vous avez sur table est un document de travail qui précise ce que pourra être l'entrée dans la négociation avec l'Etat de la Ville de Lille sur ce sujet.

Première partie : rappel de ce plan emplois-jeunes. Je ne reviens pas sur le sujet. Martine AUBRY l'a développé.

Deuxième partie : rappel de l'action de la Ville menée dans le cadre de ce plan emplois-jeunes. Je ne reviens pas dessus. J'ai fait allusion aux différents mécanismes qui nous ont amenés aujourd'hui à ce plan, notamment au travers des deux Plans Locaux d'Insertion par l'Economique, du Plan Local d'Action pour l'Emploi qui était déjà plus global, et à l'intérieur de celui-ci, du programme 500 Emplois de Services en faveur de la qualité de la ville et de la vie.

Ayant rappelé cela, nous avons fixé dans ce projet les grands objectifs de ce que peut être un protocole d'accord entre la Ville et l'Etat.

Monsieur le Maire, vous venez de citer les neuf grands objectifs que nous avons pour le moment retenus avec les Adjointes compétents sur l'ensemble de ces sujets.

Le reste du protocole précise un certain nombre de principes et de règles éthiques.

1) La qualité de l'accueil des personnes qui rentreront dans ces emplois.

2) La qualité de prise en compte de leur carrière et de leur formation.

3) La qualité du montage de chacun des projets car, chacun l'a bien compris, il s'agit de créer de vraies activités nouvelles, pour y mettre de vrais emplois solides et permettre aux gens de rentrer dans ces emplois et d'y faire carrière.

Donc, comme dans tout effort de création d'entreprise -entendons la création d'entreprise dans son sens le plus générique-, la qualité de l'organisation de départ, la qualité de l'accompagnement pour le montage de l'activité, est déterminante dans la pérennité de cette activité.

En d'autres termes, on dirait dans un jargon différent : pour lutter contre la mortalité d'une entreprise, il faut la préparer convenablement dès le départ.

C'est là-dessus que nous mettrons -si vous me permettez l'expression- le paquet afin de faire en sorte que les emplois internalisés Ville et dont nous estimons qu'une forme de pérennisation sera trouvée à l'intérieur du statut municipal, c'est-à-dire à partir de mécanismes d'accueil des jeunes, de formation des jeunes, de présentation de manière optimale de ces jeunes aux concours de la Fonction Publique leur permettant de rentrer dans le statut, cela, comme la création ex nihilo d'une activité dans la ville, doit être regardé avec beaucoup de précision.

Donc, des stratégies sur l'ingénierie, des stratégies sur l'encadrement, des stratégies sur la formation.

Enfin, la dernière partie du document qui vous est remis est le détail de l'ensemble de ces neuf points. Vous observerez que pour chacun de ces points nous avons tenu dans le document à dire pourquoi il s'agissait en tête de chapitre d'un nouveau métier, nouveau métier entendu au sens de la loi, un métier qui correspond à un besoin de nos concitoyens insuffisamment satisfait parce qu'il n'a pas trouvé de logique économique suffisante, que la commande soit publique ou privée, des emplois de proximité et des emplois à forte utilité sociale.

Nous disons dans un tableau ce que peuvent être ces services, ce que peuvent être ces métiers, ce qu'il en est aujourd'hui à Lille, ce qu'il pourrait en être pendant les cinq ans et ce que nous estimons l'atterrissage de ces métiers au terme de ces cinq ans.

Nous avons fait cela au travers des neuf chapitres, Monsieur le Maire, que vous avez rappelés tout à l'heure. Je me permets de ne pas les détailler complètement puisqu'il faudrait relire chacun de ces tableaux.

Mais c'est naturellement sur ces bases que vous vous proposez d'engager le débat avec l'Etat. Je ne doute pas d'ailleurs que ce débat nous permettra d'enrichir encore ce document.

Monsieur le Maire - Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal, les conditions dans lesquelles nous voulons engager le dialogue avec l'Etat sont parfaitement claires pour signer une convention. Vous avez le contenu de cette convention.

Quels sont ceux qui demandent la parole ? Monsieur PETITE.

M. PETITE - J'ai souhaité m'exprimer sur votre proposition tendant à signer avec l'Etat un protocole pour le développement de nouveaux services et d'emplois des jeunes pour la Ville de Lille, dans la foulée du projet de loi de Madame AUBRY destiné à combattre le chômage des jeunes, car je serais étonné que vous défendiez notre point de vue qui, vous le savez, est à l'opposé du vôtre.

Le plan emplois-jeunes auquel vous proposez de prêter la main sur le plan local va augmenter les charges des impôts locaux, comme nationaux, et l'Association des Maires de France s'en inquiète. Les Maires, dans leur ensemble, et toutes étiquettes confondues, dénoncent le piège que ce plan représente pour les contribuables locaux et soulignent qu'il ne faut pas créer d'emplois inutiles, sauf pour certains à profiter de l'effet d'aubaine, grâce à la contribution de l'Etat et d'autres collectivités ou associations, et surtout les communes les plus aisées.

En réalité, le plan emplois-jeunes est une illusion dispendieuse puisque l'on sait très bien que seul le marché, créateur de richesses, peut créer et faire perdurer de vrais emplois.

L'avenir des jeunes à la recherche d'un emploi, souvent surdiplômés, ne passe pas par des emplois dans l'administration, le parapublic ou les associations. La part de l'emploi public dans notre pays est de 25 %. Depuis bientôt 15 ans, la France est le pays qui a créé le plus d'emplois publics et le moins d'emplois privés.

En créant 350 000 emplois publics, le plan prend le risque de mettre en route la spirale infernale que l'on connaît trop bien. Cette création augmentera la dépense publique, donc les impôts, aboutira à la pénalisation des entreprises, freinera la consommation et diminuera le nombre d'emplois privés proposés aux jeunes.

Je ne détaillerai pas ici les 22 métiers recensés. D'autres les ont déjà qualifiés, d'une manière ou d'une autre, et ont même proposé d'allonger la liste, comme par exemple "marchand d'étincelles".

.../...

Les jeunes seront utilisés à des tâches subalternes qui, dans cinq ans, ne représenteront pas une bonne référence sur un curriculum vitae.

A tout prendre, s'il fallait créer des emplois publics, pourquoi pas de vrais emplois dans des secteurs où il y a pénurie, comme par exemple des policiers, des juges, des conciliateurs, des anesthésistes et médecins d'urgence hospitaliers ?

Le plan emplois-jeunes ne fait qu'ajouter au système déjà existant. C'est une strate supplémentaire s'ajoutant aux TUC-SIVP, CFI et autres CES existants.

Le nouveau système dévalorise le service public et contraint l'entreprise privée à rogner un peu plus sur ses disponibilités.

D'ici cinq ans, les 350 000 jeunes auront été peut-être balayés du marché du travail et seront encore plus amers qu'aujourd'hui ou bien ils auront rejoint la cohorte des fonctionnaires au rabais.

Il y a 22 siècles, au Sénat de Rome, CATON l'Ancien réclama sans relâche la destruction de Carthage, "delenda est Carthago". Elle finit par intervenir en 146 avant Jésus-Christ.

Depuis la préparation de Maastricht et la mondialisation, notre mouvement n'arrête pas de dire que l'on ne peut concilier ouverture des frontières, plein emploi et garantie des revenus, qu'il faut une vraie politique d'immigration et une réduction des charges.

Nous prêchons donc dans le désert et parodiant CATON nous pouvons dire "delendum est maastricum". Un jour peut-être...

Aussi, Monsieur le Maire, nous ne participerons pas au vote de l'autorisation que vous nous proposez.

M. ROMAN - Tant mieux !

Monsieur le Maire - M. PETITE, vous savez qu'il faut beaucoup de courage pour vous écouter et beaucoup de courage pour vous supporter.

(applaudissements).

Il faut vraiment que nous soyons une assemblée démocratique comme nous le sommes pour vous écouter tenir des propos insolents vis-à-vis de la jeunesse !!! Insolents vis-à-vis des fonctionnaires ! Insolents vis-à-vis de la Nation ! Insolents vis-à-vis de la vie telle qu'elle va dans notre ville de Lille !

J'espère que tous les partis politiques vous mettront là où vous méritez, c'est-à-dire au rencart !

(applaudissements).

La parole est à Monsieur RICHIR.

M. RICHIR - Notre collègue Loïc LESERRE tout à l'heure vous a tressé une couronne de laurier concernant la transparence et l'information dans laquelle l'Opposition avait été tenue pendant plusieurs mois.

.../...

Je voudrais ce soir protester sur la manière dont nous avons été informés, ou plutôt dont nous n'avons pas été informés concernant le dossier qui est examiné ce soir.

En effet, jusqu'à cet après-midi 16 h 15, nous disposions en tout et pour tout concernant ce dossier majeur pour la vie de notre commune, d'une délibération de 25 lignes qui nous demandait en conclusion d'autoriser le Maire à discuter et à signer avec l'Etat un protocole pour le développement de nouveaux services et d'emplois des jeunes pour la Ville de Lille.

Nous avons découvert sur table il y a une heure un document de 19 pages ! Nous lisons vite, certes, mais ce document est daté de vendredi, et je vous assure que, pour un sujet d'une telle importance, nous aurions été tout à fait prêts à passer quelques heures supplémentaires pour étudier ce document par rapport à celles que nous avons passées ce week-end pour préparer ce Conseil Municipal. Je regrette profondément que ce document ne nous ait pas été adressé vendredi. Nous l'aurions bien volontiers travaillé au cours de ce week-end.

Ceci pour vous dire tout de suite que je vous donne déjà la conclusion de notre vote en attendant le détail de mon intervention.

Nous voterons le fait que nous vous autorisons à discuter, mais j'allais dire que, quand bien même ce ne serait pas voté, rien ne vous empêcherait de discuter avec l'Etat. C'est votre rôle de premier magistrat. Quant à l'accord sur la signature avec l'Etat d'un protocole, vous nous permettrez, par l'abstention, de réserver notre accord sur ce protocole au fait de l'avoir étudié et examiné dans sa version définitive.

Il n'est en effet pas possible pour un groupe de voter sur un document de 19 pages que nous avons découvert à 16 h 30 tout à l'heure.

Sur le fond du dossier, il n'est pas question de rouvrir le débat que les parlementaires ont tenu, ce n'est pas le lieu pour le faire, mais il nous est permis, pour les enseignements que l'on peut en tirer sur la Ville de Lille, d'émettre un certain nombre de réflexions.

Réflexion d'abord sur la nature des emplois. On a vu ceci delà un certain nombre de propositions dans la presse cet été, dans le rapport BOULARD, le rapport de la Commission des Affaires Sociales au Parlement, et là, je dois dire qu'il nous apparaît très important d'être extrêmement rigoureux sur la définition d'un certain nombre de postes.

D'abord, on voit un certain nombre d'appellations folkloriques. J'ai vu dans le projet de la Ville de Lille la création de piétons municipaux destinés à observer la vie de la cité ; j'ai découvert dans le rapport parlementaire des gardiens de la mémoire vivante ; des assistants de convivialité, etc. Il y aura donc là un travail extrêmement important à faire.

M. BURIE - C'est mieux que "jeunes sans emploi" !

M. RICHIR - Et j'ai été d'autant plus frappé qu'un certain nombre de postes qui ont été décrits correspondent souvent, sur un mode mineur, à des postes déjà existants, et en particulier à des postes de fonction de travail social. On voit apparaître un certain nombre de ces postes décrits comme étant des sous-fonctions d'assistante sociale, d'éducateur spécialisé, etc. Je crois qu'il conviendra d'être extrêmement vigilant pour ne pas déqualifier des professions et des métiers qui ont dû se faire reconnaître au fil du temps.

.../...

Rappelez-vous, après la guerre, les assistantes sociales étaient souvent des dames de la haute bourgeoisie bénévoles. Petit à petit, elles ont créé des écoles d'assistantes sociales qui ont formé d'excellentes assistantes sociales, et aujourd'hui, un certain nombre des postes qu'on nous propose sont en fait des sous-fonctions d'assistantes sociales pour des gens qui, en plus, de par les conditions d'entrée dans ces écoles, n'auront aucune possibilité de devenir assistantes sociales.

Deuxième point sur lequel il faudra être particulièrement vigilant, c'est la capacité de pérenniser les emplois car vous avez, en effet, créé par cette loi ce qui est un peu le rêve d'un certain nombre de chefs d'entreprises, en particulier de P.M.E., le contrat à durée déterminée renouvelable quatre fois de suite, donc cinq ans en tout.

Or, nous risquons à travers cela de créer un très long sas. Le jeune qui sera dans cet "emploi jeune" y restera pendant cinq ans, alors même qu'il aurait pu en sortir avant la fin du dispositif.

Troisième point, il faut bien le dire, mais je n'insisterai pas sur ce point, cette nécessité politique d'emplois jeunes nous amène aussi à nous interroger -mais c'est un autre débat que nous aurons dans d'autres lieux- sur l'inadéquation entre notre système de formation et les véritables emplois d'aujourd'hui et de demain. Car s'il y a un problème d'emploi des jeunes, c'est bien aussi -pas seulement, mais bien aussi- parce qu'il y a un manque d'adéquation entre les deux.

Là encore, faisons attention. Quand je vois la création de postes -en tout cas dans le rapport parlementaire- d'assistants de convivialité à domicile, alors même que nous avons tenté, en son temps -c'était même sous le Gouvernement ROCARD- de créer un CAFAD pour les personnels à domicile, alors même que le B.E.P. sanitaire et social comporte une option "aide ménagère", il serait paradoxal de fragiliser ces acquis de la formation professionnelle par des définitions tout à fait insuffisantes de postes.

Autre point que je voudrais définir, c'est que ce programme "emplois jeunes" pose véritablement et dans son essence même la notion du mode de partenariat à avoir avec le monde associatif.

En effet, vous faites le choix aujourd'hui de mettre la Ville de Lille en position de pilote par rapport au développement de ces emplois jeunes -ce qui est son droit, éventuellement même son devoir- mais d'autre part, vous donnez à la Ville un rôle quasiment d'organisateur de ce dispositif "emplois jeunes" sur le territoire de la ville. C'est peut-être faire fi de la capacité d'initiatives du secteur associatif qui a tout à fait la possibilité de se mobiliser, et c'est aussi prendre le risque de la création d'une multitude de petites associations qui seraient totalement sous perfusion du dispositif "emplois jeunes" et donc condamnées à disparaître à la fin de ce dispositif.

Aujourd'hui, le monde associatif a la possibilité de jouer un rôle majeur, je suis de ceux qui plaident, comme Roger SUE dans l'ouvrage qui va sortir cette semaine, pour la définition d'un véritable secteur quaternaire, d'associations d'utilité économique et sociale. Mais pour cela, ces associations ont besoin d'un véritable statut qui les protège des tutelles, qui garantisse leur indépendance, dans une véritable éthique des relations entre les Collectivités Locales et le monde associatif. Il y a souvent dans cette ville bien à dire en la matière.

Enfin, dernier point général sur lequel je voudrais insister, c'est le coût des mesures. Nous ne sommes pas contre, par principe, les impôts et la fiscalité, mais il faut là aussi être cohérent. Je ne donnerai qu'un seul chiffre pour éclairer ceux qui nous écoutent ce soir concernant les emplois familiaux tant vilipendés.

.../...



Un emploi familial -si tant est que la personne qui l'emploie paie bien 90 000 F d'impôts sur le revenu, ce qui n'est pas le cas de tous, loin de là coûte à l'Etat 45 000 F par an. Un emploi jeune coûtera à l'Etat 96 000 F, et à la Collectivité à côté les 24 000 F restants, soit 120 000 F d'argent public.

Evidemment, l'emploi familial a une tare rédhibitoire à vos yeux, l'employeur est un particulier privé, éventuellement une personne âgée aisée, éventuellement un couple de cadres. Dans l'autre cas, l'employeur est une Collectivité, éventuellement au pire une association.

La loi a été votée par le Parlement. Nous sommes des démocrates, des citoyens, et aussi des militants de la lutte contre le chômage, chacun là où il se trouve. Donc, en démocrates et en citoyens, nous veillerons à l'application de cette loi. Mais reconnaissez que la délibération, telle qu'elle a été présentée ce soir, avait certainement un peu le souci d'un petit effet d'annonce, ce que l'on peut comprendre...

Monsieur le Maire - Cela en valait la peine !

M. RICHIR - Tout à fait !

Monsieur le Maire - Regardez tous ceux qui sont présents et qui attendent quelque chose !

M. RICHIR - Elle me rappelle cette fameuse séance du Conseil Municipal du 20 février 1995, à un moment où commençait à monter la fièvre pré-électorale, et alors même que nous annonçons par écrit la création de 500 emplois de service, dans un grand élan lyrique, et probablement gagné vous-même par la fièvre électorale, vous portiez d'un seul coup à 1 000 le nombre d'emplois de service, pour revenir plus raisonnablement dans un second temps à 500.

M. ROMAN - On y est !

M. RICHIR - Mais on devait y être à l'époque !

Monsieur le Maire - On n'avait pas prévu la dissolution de l'Assemblée Nationale.

M. RICHIR - Certes ! Aujourd'hui, vous nous annoncez 800. Ce qu'il conviendra de bien préciser, c'est l'enchevêtrement par rapport au dispositif parce que, finalement, dans cette affaire-là, il n'est pas impossible que la Ville mette moins d'argent dans la politique d'emploi pour les jeunes qu'elle avait envisagé d'en mettre. Je constate d'ailleurs qu'au Budget Supplémentaire de ce soir, il n'y a pas d'argent pour ce dispositif !

M. ROMAN - Si !

M. RICHIR - Je conclurai pour vous donner notre position de vote.

Que nous vous autorisons à discuter avec l'Etat..., vous n'avez pas besoin de notre accord pour le faire, mais si vous en voulez bien, prenez-le, nous vous le donnons.

Quant à examiner le protocole, nous le ferons ultérieurement lorsque nous aurons le temps pour le faire et les éléments précis.

Je dois vous dire qu'en revanche, nous sommes tout à fait prêts à nous asseoir autour d'une table pour participer à un groupe de travail qui définira plus précisément encore les postes, qui définira ce qui me paraît fondamental, c'est-à-dire les règles d'attribution des emplois jeunes. Comment seront choisis les jeunes qui bénéficieront de ces emplois ? Il conviendra d'éviter, dans les mois qui viennent, toute dérive clientéliste. Il conviendra d'éviter qu'on distribue de l'emploi jeune en période électorale comme on distribuerait un tract. Il faudra donc des critères extrêmement rigoureux en la matière.

Enfin, je terminerai en disant que vous allez donner aux associations un certain rôle. Il m'apparaît important, au nom de l'éthique associative, que les associations qui mettront en place de l'emploi jeune en partenariat avec la Ville participent financièrement à la mise en place de l'emploi jeune. Pourquoi ? Parce que si une association voit son emploi jeune entièrement financé par les pouvoirs publics, l'Etat et la Ville, c'est la certitude que cet emploi jeune ne sera pas pérenne ultérieurement.

Voilà la raison pour laquelle, ce soir, tout en acceptant de participer, nous nous abstenons, parce que nous estimons n'avoir pas été informés en temps et en heure, mais nous souhaitons partager votre effort dans la lutte contre le chômage, effort auquel nous participons très volontiers.

Monsieur le Maire - Merci.

M. LENGLET.

M. LENGLET - Je voudrais faire une adresse particulièrement à l'intention de Madame le Ministre et Messieurs les parlementaires qui sont dans la salle.

De toute évidence, l'emploi jeune est une question des plus importantes tant l'attente dans ce domaine est énorme. C'est pourquoi les communistes veulent s'inscrire dans ce débat, avec un seul souci, celui de réussir sur cette question. Mais sur cette partie-là, Monsieur DEGREVE développera un peu plus.

Pour nous, la crédibilité d'une politique de l'emploi se mesure dans tous ses aspects. En effet, que penser d'une Collectivité interpellée pour sa contribution à la création d'emplois alors que, dans le même temps, sur le territoire communal, de grands groupes industriels comme F.C.B., Atelier de Fives SA, ou encore Peugeot, continuent de façon arrogante, monarchiste, à mettre en oeuvre leur stratégie financière, destructrice d'emplois et d'activités industrielles.

Comment être crédible, comment mobiliser les énergies, comment donner confiance aux jeunes, en pérennisant cette image d'impuissance d'un Gouvernement, des Institutions face aux puissances financières et industrielles ?

Nous avons souvent été considérés comme des archaïques à chaque fois que nous avons mis en avant la nécessité de défendre et de développer l'emploi industriel. Or, même si, aujourd'hui, à en croire certaines déclarations, on peut penser que cette vision des communistes évolue, cette question de l'emploi industriel reste déterminante ou plutôt un élément structurant à la réussite du plan emplois. Et pour se placer dans un environnement sain, comme le disait Monsieur de SAINTIGNON tout à l'heure, nous pensons qu'il y a nécessité de défendre et de développer l'emploi industriel pour le développement de l'emploi tertiaire.

Nous regrettons l'absence de loi qui autorise les Collectivités locales à imposer le retour des richesses sur le site de Fives par exemple.

.../...

Nous avons largement favorisé le succès de Peugeot pendant un demi-siècle et des entreprises de ce type ont des devoirs de solidarité, non seulement vis-à-vis des salariés, mais aussi face aux Collectivités locales.

Il ne peut y avoir la république dans la société et la monarchie dans les entreprises. Elle est abolie depuis 1789 !

Nous savons que les salariés des Ateliers de Fives ont des réponses économiques alternatives à la crise de leur entreprise. Ne pourrions-nous pas être à l'initiative d'une table ronde associant salariés, représentants du Gouvernement, de notre Conseil Municipal, ainsi que des représentants de la Direction de cette entreprise ?

Ce serait un signe politique fort, positif, constructif, affirmer une volonté de faire vivre la citoyenneté aussi dans l'entreprise, comme nous voulons faire vivre la citoyenneté avec les jeunes futurs embauchés.

Monsieur le Maire - Merci.

M. DEGREVE.

M. DEGREVE - Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans la continuité de cette première partie de réflexion, ne pas prendre en compte la nécessité de résister sur le front du travail et des emplois existants rendrait pour le moins caduques la réalisation et les vertus du déploiement d'un Plan Emplois jeunes qu'on souhaite mettre en oeuvre.

Il faut donc bien tenir les deux fronts : ne pas laisser fléchir l'un au profit de l'autre. En sachant que la réussite du second dépend aussi de la capacité de résistance sur le front essentiel de l'activité existante dans notre agglomération.

Sur le Plan Emplois Jeunes, puisque Monsieur RICHIR avait annoncé la teneur de son attitude et de son vote -et il ne rougissait pas en le faisant- qui était celle de l'abstention si j'ai bien compris, je dirai que les communistes se sont déjà exprimés sur ce plan. Je ne reviendrai pas dans le détail sur les raisons qui nous ont guidés pour répondre oui. Un oui dans le sens où il y a obligation de succès pour les élus que nous sommes dans les engagements que nous allons prendre en direction des jeunes Lillois, mais aussi, sur les problèmes de société que cela pose à terme.

La nature d'un échec dans ce que nous mettons en oeuvre quant à la problématique qu'il ferait naître porte plus loin que son objectif. Cela créerait un véritable problème de société.

C'est pour cela que nous n'y allons pas avec réserve dans l'appréciation. Si nous indiquons l'état du réel, et la nécessité de prendre en compte celui-ci, il implique de notre part créativité, initiatives, dialogue, évaluation et ténacité, pour avoir une réalisation de ce plan qui soit efficace, durable et transformatrice pour la société.

Nous avons entendu l'ensemble du résultat du Plan Lillois d'Insertion. Ce n'est pas la problématique qui nous est posée aujourd'hui à travers le plan emploi jeunes. Je n'aurais d'ailleurs pas l'audace d'imaginer un seul instant que celui qui l'a présenté aurait fait la confusion entre les deux. Mais nous sommes qualitativement, et non pas seulement quantitativement, devant une autre problématique.

.../...

C'est pour cela que j'ai retenu de votre introduction, Monsieur le Maire, une volonté qui équivaut à la nôtre de l'exemplarité que doit avoir Lille dans la mise en oeuvre de ce Plan -nous nous rejoignons au moins sur cette nécessité- et du rôle non négligeable que peut jouer notre cité au-delà de son propre territoire, sur la façon qu'elle a d'aborder les problèmes, la façon dont elle est capable de mettre les acteurs en place, d'avoir des résultats qui soient durables, qui soient de véritables signaux pouvant être repris par les acteurs nationaux.

Nous sommes donc très responsables face à cette situation.

Pour autant, il ne faut pas négliger un troisième secteur non évoqué jusqu'ici.

Certes, nous sommes d'accord sur la procédure, la méthode, et ce qui doit être confié au Maire. Le Groupe Communiste votera pour sans problème.

Ce qui nous pose problème dans la présentation, c'est l'insuffisance de ce qui est noté sur l'entraînement du secteur privé dans la nature des réponses qu'il doit donner dans le plan emploi jeunes également à Lille. Il y a toutes les mesures évoquées quant aux 300 sur la Ville, sur les 500 dans le cadre des liaisons avec le secteur associatif, que j'étendrai au secteur mixte puisqu'il faut aussi travailler sur les sociétés d'économie mixte. Et il y a tout ce qui est du champ du secteur privé qui, de par cette dynamique, doit trouver ses propres réponses complémentaires. Et nous, nous devons être facteur d'entraînement.

On ne peut pas voir quelqu'un comme cette fausse vierge effarouchée du mouvement social qu'est le Président du C.N.P.F. GANDOIS botter en touche, et dire "nous resterons en touche"...

Monsieur le Maire - Il a d'ailleurs démissionné !

M. DEGREVE - J'ai bien compris que, ou il a démissionné, ou il a été démissionné... ! dans les deux cas de figure, cela voulait dire la même chose : la sortie !

On ne va pas revenir au XIXème siècle, mais cela veut quand même dire que la lutte de classes n'est pas finie, qu'elle existe encore ! Quand on touche à des antagonismes de front, il y en a certains -en particulier ceux autour de Monsieur GANDOIS- qui ont des réactions qui ne sont pas aussi ouvertes que le discours de Monsieur RICHIR tout à l'heure.

Pourquoi dis-je cela ? Parce qu'il faut faire attention quand même ! 1 500 milliards, c'est le résultat net des profits des 10 plus grosses entreprises françaises cette année ! Merci ! Les bénéficiaires financiers se sont bien portés ! Et la nature des engagements et les réponses sociales du C.N.P.F., ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il aurait dû en avoir l'initiative, c'est depuis trois ans, années pendant lesquelles ils ont accumulé les produits financiers, à partir du travail des salariés de ces entreprises ! Ils auraient dû jouer leur rôle avant que l'Etat ne les oblige à formuler des réponses, et répondre eux-mêmes en matière d'avenir industriel et d'emplois. Ce qu'ils n'ont pas fait ! Ils ont gelé les perspectives économiques pour des raisons purement financières et d'accumulation de capital financier ! C'est cela qui n'est pas pardonnable de leur part !

Alors oui, il faut que des mesures, des signaux emblématiques soient émis par l'ensemble des intervenants. Il y a des zones d'ombre, des zones de flou qui nous autoriseraient à dire "attention à ceci". Quand on touche aux 300 emplois dont on a parlé tout à l'heure, qui sont liés à la fonction publique, attention ! il y a les éléments statutaires, la nature des modifications qu'on doit avoir dans la formation de fonctionnaires, l'évolution du statut pour répondre à des sciences et des techniques qui impliquent de nouveaux besoins à caractère public qu'il faut pouvoir intégrer de façon statutaire.

.../...

Il y a plein de déclinaisons comme cela qui pourraient nous rendre frileux. Mais nous sommes confiants en une chose, c'est en la nature des acteurs sociaux, des salariés eux-mêmes dans les endroits où ils se trouveront pour résoudre ces problèmes nouveaux. Ce qu'il nous faut, c'est donner des perspectives, c'est faire en sorte qu'ils puissent émettre des réponses de création au regard de ces besoins nouveaux. Dans chaque lieu, chaque établissement, chaque association, dans chacun des établissements du secteur privé, lorsque se poseront des problèmes par rapport aux emplois existants, aux statuts, ils se régleront avec eux, sur le terrain, concrètement avec l'histoire qu'ils ont de leur propre mouvement social et de la défense de leurs statuts.

Ce n'est pas là-dessus que nous sommes inquiets. Nous aurons des réponses immédiates, pratiques, communes, multiples. En tout cas, ce qui est évident, c'est qu'il faut donner des réponses concrètes, imaginatives, prenant en compte la nature des besoins et permettant des évaluations de contrôle du processus mis en oeuvre.

C'est dans ce sens-là que nous sommes pour ce Plan, et quand je dis pour, c'est pour avec tout l'esprit de créativité qui sera nécessaire à chacun des élus de ce Conseil.

Monsieur le Maire - Merci.

M. FALISE.

M. FALISE - Monsieur le Maire, beaucoup de choses ont été dites. Je voudrais simplement, puisque chacun des groupes politiques s'est engagé, dire un mot au nom du groupe des Personnalités.

Le dire pour que -tout le monde s'y attend- nous précisions que nous approuvons pleinement et l'initiative, et la voie dans laquelle la Municipalité s'engage.

Nous l'approuvons à 3 titres :

D'abord, parce que cela représente un espoir qui devient plus proche pour beaucoup de jeunes, et ceci est extrêmement important.

En deuxième lieu parce que c'est globalement extrêmement cohérent de transformer un énorme fardeau de dépenses passives pour le chômage en dépenses actives, et que cette initiative a l'intelligence, l'originalité de chercher en même temps à répondre à des besoins d'utilité collective qui n'ont pas encore trouvé leur marché solvable, avec la perspective de transformer les choses progressivement vers ce marché solvable.

Il y a là globalement une série d'intuitions qui correspondent tout à fait aux besoins et aux attentes et qui font que nous nous y associons totalement.

Je voudrais simplement, sans reprendre tout ce qui a été dit, indiquer deux points sur lesquels il faudra être très attentif. Si nous avons été exemplaires en précédant des initiatives, sans doute devons-nous être très attentifs à rester exemplaires pour éviter certaines déviances.

J'en vois deux qui se produisent classiquement lorsque s'étend le champ de l'initiative financée par les fonds publics.

La première est le problème de la répartition des bénéficiaires. C'est extrêmement important d'avoir des critères de rigueur, de sérieux, de viser des capacités ultérieures de solvabilisation, y compris un effort de démarrage, tout cela est très important, et il faudra bien mettre en place les structures à la fois efficaces et ouvertes qui permettent de maximiser les chances d'avoir une bonne répartition de ce type d'effort.

.../...

Le deuxième risque auquel il faut être attentif, ce sont tous les effets de substitution. Un certain nombre de postes aujourd'hui sont plus ou moins déjà exercés sur leurs propres fonds par des mouvements associatifs, et il faut être très attentif à ce que de nouvelles initiatives plus largement financées par les pouvoirs publics ne viennent pas faire disparaître ce qui existait déjà et donc travailler à lutter contre tous les effets de substitution qui pourraient gommer les aspects positifs que l'on en attend.

Voilà les deux directions que je me permets de souligner tout en marquant une adhésion forte à l'ensemble des orientations engagées.

Monsieur le Maire - Merci.

Martine AUBRY.

Mme AUBRY - Monsieur le Maire, tout d'abord en ce qui concerne la forme du travail que nous avons fait. Monsieur RICHIR, vous dites que vous portez un grand intérêt aux emplois jeunes, mais je voulais vous dire que nous avons eu un débat extrêmement développé en Commission des Affaires Economiques, que vous n'étiez pas là, je le regrette...

M. RICHIR - Si !

Mme AUBRY - Excusez-moi, mais j'ai présidé moi-même, et vous n'étiez pas là... Il y avait un membre de l'Opposition, nous avons parlé de ce programme...

M. RICHIR - La Commission a duré 40 minutes et vous avez vu 37 dossiers !

Mme AUBRY - Attendez ! Il n'y a eu aucune question venant de l'Opposition ! Nous avons présenté ce dossier ! Vous étiez là, oui ou non ? Non ! Vous n'y étiez pas ! Il y avait une personne de l'Opposition ! Nous en avons parlé assez longuement, nous avons présenté la délibération, le bilan des 300 emplois de ces dernières années, et nous avons présenté les 800 emplois.

En ce qui concerne le protocole qui est mis sur la table aujourd'hui, le Conseil Municipal n'a pas à donner son avis à ce sujet. Mais à partir du moment où le Conseil Municipal donnerait mandat au Maire -ce dont je ne doute pas- pour discuter avec l'Etat, c'est par simple courtoisie que nous mettons à votre disposition le projet de protocole que nous comptons proposer à l'Etat. Mais juridiquement, il n'y a pas à avoir l'agrément du Conseil Municipal sur ce protocole. C'est simplement pour compléter votre information, et encore une fois, j'avais dit à la Commission de Développement Economique -et je pense que votre collègue qui était là ne me démentira pas- que j'étais, ainsi que Pierre de SAINTIGNON, à la disposition des membres qui n'étaient pas là pour donner des explications avant ce Conseil Municipal.

Donc, je le regrette, mais c'est ainsi, et je crois que nous en avons parlé de manière relativement importante.

M. RICHIR - Vous n'êtes pas revenue à Lille la semaine dernière, c'était marqué dans La Croix samedi matin !

Mme AUBRY - Mais je suis complètement à votre disposition, et par ailleurs, Pierre de SAINTIGNON était là en permanence !

.../...

Je sais que vous passez votre temps à expliquer que ne suis pas là, mais moi, je préside mes Commissions, je suis mes dossiers, et je suis capable d'en parler ! Alors, excusez-moi... !

(applaudissements de la Majorité et dans la salle).

Deuxièmement, j'ai déjà dit que ce n'étaient pas des contrats à durée déterminée renouvelables. Je l'ai encore dit tout à l'heure, mais peut-être n'écoutez-vous pas ! Ce sont des contrats à durée déterminée de cinq ans, et je peux vous dire que, pour beaucoup de jeunes, cinq ans, c'est le Pérou parce qu'aujourd'hui, on leur donne des C.D.D. de deux mois, de six mois, ou des stages précaires !

Si on fait partout en France ce que nous avons fait à Lille si nous arrivons à pérenniser ces emplois, ce seront de vrais métiers pour demain. C'est cela notre objectif, et c'est cela que nous devons faire.

De la même manière -mais là aussi, vous n'avez pas dû lire la loi- vous dites que cela va faire concurrence aux aides ménagères à domicile. Or, cela ne s'applique pas pour les emplois à domicile, justement pour ne pas faire concurrence. J'ai rencontré toutes les associations d'aides ménagères qui ont très bien compris comment nous allons travailler.

Enfin, en ce qui concerne les associations -et là, je partage votre point de vue pour l'avoir dit à plusieurs reprises à l'Assemblée Nationale, je vous enverrai les débats si cela vous intéresse- je crois effectivement qu'il est important que les associations gardent le financement d'une partie, voire de la totalité des 20 % que l'Etat ne verse pas. Il est important que chaque structure puisse prendre en charge, chercher la pérennisation, la professionnalisation, là-dessus, nous sommes d'accord.

Ensuite, vous nous dites : la Ville de Lille va vouloir tout diriger. Toutes les villes en France qui croient aux emplois jeunes et surtout aux métiers de demain, vont pouvoir passer des contrats d'objectifs, non pas pour tout diriger, mais pour mettre autour de la table tous ceux qui veulent monter des projets. Je pense que nous devons travailler en réseau dans ces métiers de service si nous voulons justement éviter les doubles emplois et que les associations se marchent sur les pieds.

Donc, nous allons être des animateurs, des coordinateurs, en aucun cas nous n'allons bien évidemment imposer aux associations qui, d'ailleurs, connaissent très souvent beaucoup mieux que nous, élus, les problèmes ponctuels à tel ou tel endroit, ce qu'elles devront faire.

En revanche, nous allons les aider. Nous allons leur apporter de l'aide au montage si elles en ont besoin. Nous allons leur permettre de rentrer en liaison avec d'autres associations qui font cela ailleurs parce que je pense qu'il est très important que l'information circule. Et nous allons essayer de gérer pour elles toutes les négociations avec l'Etat, c'est-à-dire leur enlever toute la partie administrative du travail.

Moi aussi, je pense que nous sommes là face à un secteur qui peut se développer demain, et je tiens à vous dire que le Ministre des Affaires sociales des Pays-Bas vient de lancer un programme de même nature.

La semaine prochaine, les Espagnols et les Italiens viennent à Paris pour que nous leur expliquions ce qu'est ce troisième secteur, ces biens collectifs qu'ils veulent lancer dans leur pays.

Je crois que c'est peut-être le modèle européen que d'être capable de développer plus vite que ne le fait le marché, les biens collectifs pour tout le monde, pour que tout le monde en profite, et pas seulement ceux qui peuvent se payer ces emplois.

.../...

Je dirai un mot simplement sur les emplois familiaux.

Je sais bien que quand on revient sur des privilèges, on crie "au vol", mais il n'y a pas un pays au monde où on rembourse 85 000 F de ce que coûte un emploi de maison à domicile, c'est-à-dire 110 000 F au total !

Un emploi jeune va coûter 92 000 F, oui, mais 92 000 F pour aider des dizaines, des centaines de personnes, et pas seulement pour travailler à domicile chez des particuliers ! Il n'y a pas un pays au monde qui donne 85 000 F, c'est-à-dire une fois et demie ce que touche un Smicard, à un particulier qui, en moyenne, gagne 45 000 F par mois. Voilà la réalité !

Alors, effectivement, il faut faire des priorités, et nous, nous savons mieux que quiconque qu'il y a des familles qui ont d'autres problèmes que d'avoir un employé de maison à temps plein, qui ne savent pas comment payer la cantine scolaire, qui ne savent pas comment faire partir leurs gamins à l'école, pour lesquels il a fallu se battre pour rouvrir des écoles, pour qu'il y ait moins d'échec scolaire !

Voilà comment nous aidons les familles, en quadruplant l'allocation de rentrée scolaire, en créant autre chose avec les offices d'H.L.M., et en créant des emplois de proximité qui permettront à tous les enfants d'avoir accès à la culture, aux loisirs et aux vacances.

C'est vrai que ce n'est pas le même projet de société. C'est sans doute pour cela que nous ne sommes pas du même côté !

Enfin, je crois particulièrement malvenu -je suis désolée de ce ton, mais je ne comprends pas le vôtre- que vous nous donniez des leçons en ce qui concerne les associations. Je ne connais pas une ville qui, depuis deux ans, lance ce que Pierre MAUROY a décidé pendant la campagne vis-à-vis des associations.

D'abord, un Conseil Communal de Concertation où les associations donnent leur avis sur tout et que préside Michel FALISE.

Ensuite, une Maison des Associations qui va apporter aux associations des services et des moyens qu'elles n'ont nulle part ailleurs.

Enfin, une contractualisation que nous menons peu à peu dans la ville avec les associations pour qu'elles puissent travailler sur des contrats sur trois ans, avec des objectifs et une évaluation après coup.

Si ce n'est pas cela reconnaître la réalité et l'indépendance des associations, moi, personnellement, je ne sais pas ce que c'est !

En ce qui concerne la dérive clientéliste, je vais vous dire très simplement que nous travaillerons avec la Mission Locale, comme nous l'avons toujours fait, avec les jeunes qui sont inscrits à l'Agence, même si ce n'est pas une condition pour avoir un emploi jeune, et en fonction de tous les cas qui nous seront présentés. En ce qui concerne la dérive clientéliste, nous n'avons pas de leçon à recevoir... !

Voilà ce que j'avais envie de vous répondre. Nous sommes là face à un projet qui va améliorer la qualité de vie des Lillois, qui va sans doute donner de l'espoir à beaucoup de jeunes, et je comprends mal une attaque, en plus formelle, qui avait peu de raison d'être, vu le peu d'intérêt que l'Opposition a porté à ce projet depuis que nous l'avons porté.

.../...



J'ai bien entendu ce qu'a dit Monsieur LENGLET. Comme lui, je suis inquiète de voir le départ d'un certain nombre d'emploi industriels de la ville de Lille. Et je peux vous dire, Pierre de SAINTIGNON l'a dit tout à l'heure, que nous nous sommes battus pour que CEAC Tudor reste et pour que nous obtenions d'une Direction étrangère que ce ne soit pas cet établissement qui soit fermé, mais finalement -malheureusement- un autre en Allemagne, et qu'on transfère cette activité chez nous où on a développé 70 emplois. C'est bien en nous battant pas à pas avec la Direction de cette Multinationale que nous avons réussi à garder l'établissement de Lille.

En ce qui concerne Fives Cail, j'ai moi-même rencontré à plusieurs reprises non seulement les organisations syndicales, mais également la Direction et le Président. Je dois dire que je comprends mal, dans une entreprise qui est en plein développement, comment on peut délocaliser, comme on est en train de le faire, des équipes de recherche à l'étranger.

Enfin, en ce qui concerne Peugeot Lille, on était face à une production de moteurs diesel qui n'offrait plus de marché. J'ai encore rencontré les syndicats de Peugeot Lille ce matin, et je peux vous dire que nous faisons tout pour faire en sorte que les reclassements soient particulièrement exemplaires et que le plan social le soit.

C'est quand même un établissement de 130 personnes où plus des trois-quarts des salariés ont plus de 50 ans. Certains pourront partir à la retraite, mais une cinquantaine d'entre eux n'auront pas droit à la pré-retraite bien qu'ayant plus de 50 ans. Il faut que le Groupe Peugeot -et j'ai écrit moi-même au Président- soit extrêmement vigilant sur ce dossier qui montre bien comment cette entreprise a peu anticipé les évolutions de produit, de même que les problèmes de pyramide des âges en son sein. Je dois voir le nouveau Président dans quelques jours et bien évidemment, je vais lui en parler.

Je reviens sur ce qu'a dit Monsieur DEGREVE. Je crois qu'il a raison, nous sommes dans un projet qui est nouveau. Il est nouveau par les types d'emplois que nous allons mettre en place. Il est nouveau -et là, je rejoins ce qu'a dit Michel FALISE- parce que nous devons faire en sorte qu'il ne soit pas dans le terrain des agents publics et des fonctionnaires, mais qu'il ne fasse pas non plus concurrence au secteur privé tel qu'il existe aujourd'hui, et ces deux dispositions sont écrites dans la loi.

Nous devons être à la fois modestes par rapport à un projet neuf, mais en même temps extrêmement déterminés et très vigilants pour éviter de "marcher" sur le secteur privé ou sur le secteur public. Je peux vous dire que nous le serons particulièrement ici et que le Préfet, que j'ai rencontré à plusieurs reprises à ce sujet, le sera de la même manière.

M. DEGREVE a eu raison de dire que ces emplois ne sont pas des emplois d'insertion. C'est pour cela que Pierre de SAINTIGNON a voulu montrer qu'il y avait deux programmes parallèles. Nous sommes face à des jeunes qui sont en pleine santé physique et, pour beaucoup, avec des capacités professionnelles reconnues. Il leur faut des emplois mais pas une insertion dans la société, ils ne sont pas en difficulté, et c'est bien l'objet de ce projet.

J'en terminerai en disant comme Michel FALISE qu'il y a une cohérence entre ce programme national et ce que nous avons fait jusque-là à Lille. Nous n'avons pas le droit de ne pas être exemplaires, une fois de plus a dit Pierre de SAINTIGNON, pour que les jeunes Lillois reprennent espoir et pour que les Lillois vivent mieux dans cette ville car, dans le fond, ces emplois sont d'abord faits pour améliorer notre qualité de vie.

Monsieur le Maire - Je remercie Martine AUBRY.

.../...

Depuis 1990, nous avons marqué notre intérêt pour ces emplois en faveur des jeunes. Maintenant, nous sommes devant une proposition gouvernementale pour une politique d'emplois pour ces jeunes, dans un cadre bien précis, cinq ans avec une rémunération, etc.

Nous avons parlé de ce que nous pourrions faire pour la ville, et nous vous en avons parlé avec l'expérience que nous en avons depuis 1990. On ne fait que discuter de cela dans cet Hôtel de Ville, par conséquent tout le monde est informé.

Il nous faut aller vers l'Etat en demandant à avoir un protocole d'accord sur ces 800 emplois. Je pense que nous pouvons tranquillement les demander, obtenir satisfaction et après commencera un travail sur lequel Pierre de SAINTIGNON et vous tous avez travaillé depuis des années.

J'ai bien entendu ici ou là qu'on disait "attention à la répartition". Ceux qui sont concernés par ces dossiers rempliront leur office de formation, d'insertion, les adjoints qui ont délégation et qui s'en préoccupent, et sur chaque cas, il y aura l'accord du Maire. Par conséquent, je garantis que les jeunes seront pris en fonction de leurs capacités, en fonction de la demande qu'ils ont faite à la Mairie, et pas seulement ceux qui se présentent maintenant, car combien de lettres n'a-t-on pas reçues depuis des années... ! Il s'agira objectivement de faire un travail qui réponde à l'espérance et à l'espoir de nombreux jeunes qui attendent ces emplois.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal, vous avez reçu les documents par lesquels on vous demande d'autoriser le Maire à discuter et à signer avec l'Etat un protocole pour le développement de nouveaux services et d'emplois de jeunes pour la Ville de Lille dans les conditions qui vous ont été précisées. Nous avons passé quelque temps sur ce dossier, mais il le méritait bien. D'abord, parce que nous avons la chance d'avoir comme Premier Adjoint celle qui a la responsabilité de cette politique sur le plan national, et ensuite parce qu'un travail est fait depuis des années et que nous avons voulu vous en informer complètement.

Que ceux qui sont d'accord pour que je sois autorisé à discuter et à signer avec l'Etat un protocole pour le développement des nouveaux services et d'emplois des jeunes pour la Ville de Lille le manifestent en levant la main : les groupes de la majorité municipale à l'exception de Monsieur FLORENCE.

Avis contraire : néant

Abstention : l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale" et Monsieur FLORENCE.

Le Front National ne prend pas part au vote

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. FLORENCE a sûrement ses raisons. Il est resté muet, mais c'est qu'il a décidé de le faire parce que, habituellement, il nous parle.

Martine AUBRY va continuer à vous présenter ses dossiers, mais auparavant, je vais faire plaisir à Madame BUFFIN et à tous ceux qui sont ici en vous disant que le prix 1997 de l'Equerre d'Argent qui a pour but de stimuler, promouvoir, et primer la création architecturale en France a été attribué lundi aux architectes Jean-Marc IBOS et Myrto VITART pour le Palais des Beaux-Arts de Lille.

(applaudissements).

.../...

L'Équerre d'Argent récompense non seulement l'architecte mais aussi le maître d'ouvrage et toutes les entreprises qui ont contribué à l'édification de l'œuvre consacrée.

S'appuyant sur le leitmotiv d'un musée vivant et ouvert sur sa ville, les architectes Jean-Marc IBOS et Myrto VITART ont imposé leur projet en 1990. Il s'agissait de réhabiliter l'ancien bâtiment et de créer de nouveaux espaces notamment en sous-sol, en laissant le rez-de-chaussée passant.

Implanté en plein centre de Lille, le Palais des Beaux-Arts fait face à la Préfecture dont il est séparé par la large place de la République. L'idée majeure d'IBOS et de VITART fut de détruire le gigantesque escalier 1930 au nord et le bâtiment administratif au sud. Ce dernier a été remplacé par un bâtiment long de 70 mètres, haut de 22 mètres, et large de 7 mètres.

Voilà ce que précise la dépêche de l'A.F.P. en nous annonçant la bonne nouvelle.

Chemise n° 3

Rapporteur : Madame AUBRY,  
Premier Adjoint au Maire

ACTION ET DEVELOPPEMENT  
ECONOMIQUES

97/483 - Association "Seine-Nord/Seine-Est" - Adhésion de la Ville de Lille - Versement de la cotisation annuelle.

97/484 - Implantation à Lille de la Délégation Régionale du C.N.R.S. - Prise en charge partielle du loyer - Année 1997 - Subvention.

97/485 - Zone Franche Urbaine - Mise en place d'un programme de promotion économique de la Z.F.U. - Convention de partenariat entre la Ville de Lille et l'APIM.

Adoptés.

POLITIQUE DE LA VILLE

97/486 - Remise en état des Remparts de la Porte de Gand - Poursuite du chantier-école - Convention avec l'Association ITINERAIRES - Engagement de la quatrième tranche.

97/487 - Quartier de Moulins - Accueil des Personnes Toxicomanes - Subvention à l'Association l'D Croche.

97/488 - Quartier du Faubourg de Béthune - Réaménagement d'un logement en local de permanences et d'activités - Subvention à la Maison de Quartier du Faubourg de Béthune.

97/489 - Quartier de Wazemmes - Action de Formation de Personnes Relais-Médiatrices - Délégation de la maîtrise d'ouvrage à la Fédération des Centres d'Insertion.

97/490 - Quartier de Fives - Développement du Relais Bibliothèque pour personnes âgées - Subvention à l'Association "Lille aux Livres".

97/491 - Quartier de Lille-Sud - Opération "Palais à ciel ouvert" - Action de développement culturel du quartier - Subvention à l'Association de Gestion du Local Associatif.

97/492 - Développement d'une action d'insertion sociale par l'accès au logement - Création d'un Comité Lillois pour le Logement autonome des Jeunes - Subvention à la Mission Locale de Lille.

.../...

97/493 - Action "Crédit-Loisirs" - Développement d'une offre culturelle en direction d'une population à faibles ressources - Subvention à la Mission Locale de Lille.

97/495 - Quartier du Centre - Action de prévention de l'échec scolaire et d'insertion sociale des jeunes en grandes difficultés - Subvention au Centre Social du Parc des Expositions.

Adoptés.

Il y a un petit film de présentation.

(projection du film).

Mme AUBRY - Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? (non).

Nous passons à la chemise n° 4.

Chemise n° 4

Rapporteur : Monsieur MUTEZ,  
Conseiller Municipal délégué

#### AFFAIRES EUROPEENNES

97/496 - Maison Départementale de l'Europe - Adhésion de la Ville de Lille - Subvention.

Adopté.

#### COMMERCE

97/497 - "Bistrots en fête" - Opération d'animation et de promotion des cafés lillois - Subvention à la Chambre Syndicale Professionnelle des Cafés-Hôtels-Restaurants.

97/498 - "Quartiers en fête" à Saint-Maurice-Pellevoisin - Participation financière de la Ville de Lille à une opération d'animation de la rue commerçante - Subvention au Comité d'Animation de Saint-Maurice-Pellevoisin.

Adoptés.

97/499 - "Quartier de Noblesse" - Note d'information sur le partenariat Ville de Lille - Unions Commerciales, visant à promouvoir le commerce dans chaque quartier - Présentation des premières opérations - Subvention à l'Association "Et 100 Ciels".

Mme AUBRY - Qui souhaite prendre la parole ? Madame DANGREAUX.

Mme DANGREAUX - Mme AUBRY, j'interviens à propos de la délibération 97/499, "Quartier de Noblesse".

Ce projet nous paraît être un facteur dynamisant, tant pour le commerce lillois que pour l'animation des quartiers, objectif auquel nous sommes très attachés.

Nous le voterons donc et ce d'autant plus volontiers si nous avons la certitude que la concertation avec tous les partenaires concernés sera constante et que le rôle de la délégation au commerce ne sera pas un simple rôle d'accompagnement.

.../...

Attention par exemple à ce que les concours des sponsors que vous préconisez n'aillent pas contre l'intérêt des petits commerçants. Je pense notamment à certaines grandes chaînes internationales.

Nous souhaitons également que les citoyens soient bien intégrés dans les opérations qui seront mises en place, les Conseils de Quartiers étant là les interlocuteurs privilégiés.

Mais nous souhaitons aussi qu'aucun quartier ne soit négligé et que l'on veille particulièrement aux intérêts de certaines rues qui ont pour le renom de la ville et son commerce un intérêt national.

Vous voyez sans doute de quoi je veux parler.

La rue Nationale en effet souffre beaucoup aujourd'hui. Plusieurs boutiques sont abandonnées ou fortement dégradées. Des enseignes d'excellente renommée l'ont quittée pour des lieux plus propices.

Certains mauvais esprits mal intentionnés la disent même condamnée à plus ou moins brève échéance et craignent la contagion vers la rue Jean Roisin et de là surtout vers la place Rihour.

Il est inacceptable que de telles rumeurs puissent courir sans que l'on tente d'y mettre très vite un terme.

Monsieur le Maire a su récemment à propos d'Euralille faire taire les mauvaises langues et rassurer tant les acheteurs que les commerçants. Nous lui demandons d'en faire autant pour la rue Nationale. Car, accepter la détérioration de cette rue, c'est accepter que la Grand'Place ne soit plus au centre de la ville, c'est accepter que les centres de vie de la ville soient d'une part Euralille et les rues piétonnes et, d'autre part, le Vieux-Lille, et qu'ils soient coupés à terme l'un de l'autre.

Je n'ose croire que Monsieur le Maire se laisse ici aller à la fatalité plus qu'ailleurs. D'autant qu'une étude de la Chambre de Commerce et d'Industrie datant de 18 mois environ a démontré que le flux piétonnier est très encourageant.

La rue Nationale est la troisième rue la plus fréquentée de Lille. Ajoutons-y son excellente configuration géographique, un des plus beaux axes d'entrée de la ville, sa réputation d'artère prestigieuse qui a attiré depuis des décennies des générations de Lillois et beaucoup d'étrangers, notamment belges, et sa fonction d'animation de premier ordre.

De plus, les commerçants qui y sont installés sont très entreprenants et très dynamiques. N'oublions pas que les pas-de-porte sont très chers. Ils sont donc des employeurs et jouent là une fonction économique évidente pour la ville.

Mais tous ces arguments, vous les connaissez aussi bien que moi. Vous savez donc que la rue Nationale ne mérite pas le sort qui lui est fait aujourd'hui. C'est pourquoi nous vous demandons d'agir.

D'agir en mettant tout votre poids pour que les propriétaires de friches commerciales soient fortement incités à trouver des solutions, même précaires, à l'inoccupation actuelle de certains rez-de-chaussée.

A titre d'exemple, on ne peut tolérer que les enseignes proches du Printemps soient fermées durablement.

.../...

Nous vous demandons de faire en sorte que les chantiers ne durent pas des mois, comme celui qui est entrepris à l'angle du boulevard de la Liberté, ou qu'ils soient mis en sommeil comme celui que la Poste a beaucoup tardé à démarrer. Je pense qu'il vient de démarrer.

Il existe certainement des solutions pour inciter les propriétaires ou les promoteurs à accélérer les travaux.

Enfin, nous demandons à Monsieur le Maire et à vous-même, Madame, Présidente de la Commission aux Affaires Economiques, de reprendre les négociations pour qu'une solution soit trouvée à la reprise des anciennes Nouvelles Galeries encore appelées Usine Center.

Cet emplacement ne manque pas d'atouts. Tout en étant central, il dispose d'un parking souterrain et je pense qu'un des candidats malheureux à la reprise des Galeries de l'Opéra pourrait peut-être être intéressé.

Vous allez me dire que nous touchons là à la liberté du commerce, je le sais bien, mais je pense que des incitations, notamment fiscales, doivent avoir leurs effets.

La Municipalité a à faire preuve de volontarisme. La Commission des Affaires Economiques que vous présidez a un rôle à jouer. Nous nous devons de l'accompagner dans cette mission qui est pour nous d'intérêt général.

Merci.

Mme AUBRY - Juste un mot avant de passer la parole à Jacques MUTEZ.

Effectivement, le problème qui se pose à la rue Nationale, qui n'est peut-être pas aussi dramatique que le portrait que vous en avez fait, mais qui est néanmoins préoccupant, est qu'à partir du Square Foch, il ne se passe plus rien.

C'est vrai que les boutiques qui sont proches de la Grand'Place sont extrêmement innovantes et ont d'ailleurs des enseignes qui sont de même nature que les rues piétonnes de l'autre côté.

On a là un problème sur lequel on a beaucoup travaillé mais qui est très difficile, c'est qu'un grand nombre de banques et de sociétés d'assurances ont acheté ces pas-de-porte qui sont en effet extrêmement coûteux et que la proximité de ces établissements a dévitalisé la partie commerciale. Quand on a plusieurs banques à la suite, on a un peu la vision de la City et comme dans la plupart des villes, et les petits commerces ne se mettent pas à l'intérieur. On ne passe pas dans une rue où il faut faire plusieurs dizaines de mètres avant de retrouver la deuxième boutique.

D'autre part, il y a des pas-de-porte qui sont encore vides. Vous avez parlé du Piazza. Ils sont aujourd'hui en liquidation judiciaire. Nous avons regardé ce problème. Il y a eu plusieurs projets dont on nous a parlé mais, pour l'instant, aucun n'est arrivé jusqu'au bout.

Je tiens à vous dire que nous suivons de manière extrêmement particulière ce dossier. C'est vrai qu'on est en liberté d'installation du commerce mais je crois qu'il fait partie du rôle d'une municipalité d'essayer de faire venir des investisseurs, notamment dans des rues qui sont aussi essentielles pour la vie de la ville de Lille.

Croyez bien qu'en tout cas nous suivons ce dossier avec une très grande attention.

.../...

**M. MUTEZ** - Je voudrais rassurer Madame DANGREAU en ce qui concerne l'opération « Quartier de Noblesse ».

Cette opération a débuté cette année pour être le pendant de ce que nous avons décidé lors du précédent mandat et réalisé l'an dernier, à savoir, l'opération « Vitrines de Lille » qui fut à la fois un succès et un échec.

Ce fut un succès parce que, pour la première fois, les unions commerciales lilloises se sont associées pour mener une opération collective de promotion commerciale.

Lorsque nous avons lancé l'opération « Vitrines de Lille », le financement était porté à la fois par la Mairie, par les commerçants eux-mêmes et par la Chambre de Commerce.

Malheureusement, nous n'avons pas pu pérenniser cette opération parce que les milieux professionnels eux-mêmes n'en ont pas senti la nécessité : c'est là que réside notre échec.

Toutefois, nous restons persuadés que cette opération promotionnelle doit être maintenue. C'est la raison pour laquelle nous avons lancé l'opération « Quartier de Noblesse ».

La première opération que nous avons lancée, à la demande de la Présidente du Conseil de Quartier de Lille-Centre fut l'opération « Sculptures et Jardins » qui s'est déroulée Square Foch, dans la rue Nationale. Nous avons associé la culture et le commerce pour essayer de redynamiser et de faire la promotion de cette rue Nationale aujourd'hui essentiellement occupée par des services.

Mme DANGREAU, vous avez également cité dans vos propos l'opération "SAP'ART" qui fut une opération que je qualifierai de transversale puisqu'elle était menée en faveur d'un secteur, celui de l'habillement.

Ensuite, nous avons mené une autre opération qui était initialisée par l'A.C.R.I., l'Association des Commerçants de la Rue d'Isly. Nous avons répondu aux attentes d'une rue qui est une pénétrante un peu plus éloignée du centre de la ville et qui a besoin d'être mieux connue. Cette opération fut un succès.

Enfin nous avons lancé également une opération dans le quartier de Saint-Maurice-Pellevoisin.

Aujourd'hui, nous avons des projets qui concernent le quartier de Fives et à Lille-Centre (Marché de Noël).

Chaque fois qu'il y a des commerçants à la base d'une opération, nous appuierons cette opération.

Par ailleurs, Madame, vous faites état de vos craintes concernant les sponsors. Ces sponsors sont en fait des gens qui, volontairement, veulent accompagner des opérations à caractère commercial. Je ne suis pas dupe. Il est évident qu'ils espèrent un retour sur investissement. S'ils mettent de l'argent pour accompagner et pour abonder les fonds à la fois des commerçants et de la Municipalité, c'est parce qu'ils espèrent un gain de notoriété et donc, là aussi, pouvoir rebondir et vendre davantage leurs produits.

.../...

Ceci étant dit, c'est pour nous la possibilité d'associer non seulement des unions commerciales mais également des commerçants plus importants qui travaillent pour développer et promouvoir le commerce lillois.

Il y a d'autres dossiers qui nous attendent et là aussi, nous sommes à la recherche de sponsors que nous avons réunis au sein d'un collège qui définit sa propre stratégie et sa propre politique, en fonction, bien entendu, de ses centres d'intérêt, mais aussi des centres d'intérêt de la Ville et des unions commerciales.

Chère collègue, si vous souhaitez être associée à ces opérations, c'est avec le plus grand plaisir que j'accueillerai vos propositions.

En matière de politique commerciale, notre objectif majeur -et ce sera démontré dans le Plan Local d'Action que nous allons mettre en place dans le cadre de la délégation de Madame AUBRY- est aussi de développer le commerce lillois, de fidéliser une clientèle déjà existante et de reconquérir celle qui est partie en périphérie.

Monsieur le Maire - Nous allons voter sur la délibération 97/499.

Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal

Elle est adoptée.

Nous prenons la Chemise n° 5. Madame DAVIDT.

Chemise n° 5

Rapporteur : Madame DAVIDT.  
Adjoint au Maire

#### INFORMATION ET RELATIONS PUBLIQUES

97/500 - Affaire B... / NOUS VOUS LILLE.

Adopté.

#### TOURISME

97/501 - Instauration de la Taxe de Séjour - Complément d'information.

97/502 - Taxis Touristiques -Enregistrement de disques laser.

Adoptés.

#### PRETS DE SALLES ET DE MATERIEL

97/503 - Rénovation de la Salle des Amicales, place Sébastopol à Lille - Programmation de travaux - Appel d'offres ouvert.

(Voir discussions infra).

.../...



97/504 - Annulation titre de recette - Festival de l'Accordéon.

Adoptés.

#### PATRIMOINE PUBLIC ET PRIVE

97/505 - Convention de mise à disposition de 12 places de stationnement, sises à Lille rue de Bouvines par Lille-Métropole Communauté Urbaine au profit de la Ville de Lille - Sous-concession par la Ville de Lille à la Société MARIGNAN-IMMOBILIER.

97/506 - Propriétés communales - Travaux d'entretien à effectuer de 1997 à 1999 - Lot n° 7 : charpente et menuiserie bois - Substitution d'entreprise.

Adoptés.

Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole quelques instants.

Je passe aujourd'hui de petits dossiers touristiques qui pourraient paraître simplement administratifs et ne pas mériter de longs débats.

Toutefois, il me paraît difficile de laisser se dérouler ce Conseil Municipal de rentrée sans évoquer en quelques mots le bilan de la saison touristique 1997.

Ce bilan confirme incontestablement la nouvelle vocation touristique de Lille, devenue une destination touristique privilégiée.

En effet, avec 500 visiteurs par jour aux mois de juillet et août, l'Office du Tourisme a augmenté de près de 15% ses prestations par rapport à l'année 1996, et cela fait plusieurs années qu'il augmente ses prestations de cette manière.

De plus, cet été, l'Office a accueilli 18 000 visiteurs, soit près de 6 000 visiteurs français en juillet, 6 000 visiteurs français en août, dont les 2/3 sont de la région Nord/Pas-de-Calais, et près de 3 000 étrangers par mois, soit 3 000 en juillet et 3 000 en août, dont plus de 1/3 d'Anglais et 1/3 de Belges.

Il faut noter que les Britanniques, pour la première fois, sont de plus en plus nombreux à venir à Lille, surtout pour visiter la ville et les musées lillois. Ils ont même supplanté les Belges cette année alors que, par le passé, ceux-ci étaient majoritaires.

De juillet à septembre, il y a eu plus de 1 500 visites guidées à Lille, soit une fois et demie la fréquentation de l'année précédente.

D'autres produits tels que les taxis touristiques et les forfaits culture/ville par exemple ont également bien fonctionné.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle je sou mets ce jour au Conseil Municipal une délibération pour adopter le produit " taxis touristiques", taxis qui jusqu'à présent travaillaient avec des cassettes et qui aujourd'hui ont besoin de compact-disques.

Ils faut noter aussi les bons résultats de l'Auberge de Jeunesse qui a été ouverte définitivement le 11 juillet dernier et qui a obtenu des résultats tout aussi excellents.

.../...

450 hébergements en juillet, 800 hébergements en août, 1 600 en septembre et nous pensons que pour octobre l'Auberge atteindra le chiffre de 2 000 hébergements.

L'ensemble de ces statistiques constitue l'indice visible de la montée en puissance du tourisme lillois et métropolitain. Je dis indice visible parce qu'il se base sur les contacts que les touristes ont avec nos organismes et non pas sur les visites effectives de touristes que nous ne pouvons pas mesurer.

Vous avez pu lire d'ailleurs la satisfaction des professionnels qui en ont largement ressenti les effets bénéfiques. Le taux de remplissage des hôtels n'a jamais été aussi satisfaisant en période estivale.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la presse a été très souvent évoqué les les attraits de Lille pendant la période estivale. Les journaux régionaux, bien sûr, qui sont toujours au rendez-vous de l'été. Mais également le journal Le Monde -et beaucoup ont pu le remarquer- et toute la presse internationale, notamment la presse anglaise.

L'Independent titrait au mois d'août : « Lille, avec un trajet très court au départ de Londres, c'est la destination étrangère la plus proche. On y trouve des moules à volonté, de l'art, l'architecture flamande et des hôtels pas chers. Que pouvez-vous demander de plus ? »

Incontestablement, Lille est en passe de devenir l'une des grandes destinations touristiques françaises. Elle recueille aujourd'hui le fruit de ses lourds investissements et de ses politiques ambitieuses. Chacun s'accorde à le reconnaître.

Je crois que, nombreux sont les Lillois qui aujourd'hui affichent leur fierté d'avoir une ville qui entrera dans le troisième millénaire dans le dynamisme et la modernité.

Dans ce contexte, le G.R.A.T., Groupe de Réflexion pour l'Action Touristique, poursuit ses travaux avec beaucoup de passion et d'ardeur afin de proposer un Plan Local d'Action Touristique en 1998 au Conseil Communal de Concertation puis au Conseil Municipal.

C'est également devant la nécessité impérieuse de prendre en compte ce changement de vitesse et de s'adapter à la demande touristique croissante que j'approuve totalement votre proposition de sensibiliser les élus communautaires lors du prochain Conseil de Communauté sur la nécessité de donner une harmonisation et une impulsion métropolitaines à notre action touristique. Vous le ferez dans le respect des compétences des villes, bien entendu.

Tout à l'heure, Pierre de SAINTIGNON soulignait dans son plan emplois-jeunes que le tourisme était l'une de ses préoccupations prioritaires. Il est vrai que c'est un secteur qui offre un gisement important d'emplois nouveaux, en matière d'accueil notamment.

J'espère que ces emplois seront qualifiants et qu'ils pourront même trouver une pérennisation dans le privé. Quand j'entends dire que ce sont souvent les collectivités publiques qui font des recrutements et qu'il serait bien qu'il y ait des emplois qui soient plutôt des emplois privés, je peux vous dire qu'en matière touristique, le secteur privé est bien entendu toujours prêt à bénéficier des retombées économiques du tourisme, mais en ce qui concerne l'accueil, la mise en tourisme de la ville, toute la charge revient aux collectivités territoriales.

Et quand on demande au secteur privé et paraprivé quelques mètres carrés pour faire un point d'accueil, ils vous les font même payer.

.../...

J'espère que ces emplois publics serviront de moteurs et je suis tout à fait preneuse que ces secteurs pérennisent eux-mêmes ces emplois.

Je conclurai simplement mon propos en vous disant l'espoir partagé par de nombreux membres du Conseil Municipal de voir Lille classée prochainement station de tourisme.

Monsieur le Maire - Merci, Mme DAVIDT.

M. MORTREUX sur le dossier 97/503.

M. MORTREUX - Monsieur le Maire, chers collègues, la délibération 97/503 nous propose la rénovation de la Salle des Amicales place Sébastopol à Lille : cette réalisation est intéressante à nos yeux car elle répond à un déficit de salles polyvalentes dans ce secteur et nous voteront cette délibération.

Mais cette Salle des Amicales se trouve située juste en face de la partie de la place Sébastopol et de la rue des Postes qui fait l'objet d'un projet de réaménagement avec la remise à double sens de la rue des Postes jusqu'à la rue Solférino.

Ce projet fait l'objet d'importantes réticences des riverains et suscite la réprobation des commerçants de ce secteur qui voient depuis une dégradation de leur chiffre d'affaires.

Dans ce contexte, il apparaît opportun de surseoir aux modifications de voirie envisagées et de préparer d'autres aménagements qui faciliteraient l'accès, en toute sécurité, à cette future salle polyvalente prévue pour 700 à 800 personnes selon votre étude.

Monsieur le Maire - Merci.

M. ROUGERIE, vous pourriez répondre ?

Il y a là un point précis et il est intéressant, compte tenu de ce qu'on a fait. Les gens étaient contents, ils nous ont demandé de le faire. Ensuite, ils ont été mécontents, cela ne leur plaisait pas. Et je pense qu'il y a une majorité de gens qui sont à nouveau contents. Ce n'est pas facile.

Nous, nous sommes prêts à faire ce que les Lillois veulent mais il est quelquefois difficile d'interpréter leur propre pensée qui est fluctuante.

Avez-vous des nouvelles sur la façon dont on perçoit ces aménagements ?

M. ROUGERIE - Actuellement, on fait une étude de circulation pour voir comment les choses se passent. Le problème n'est pas le double sens de la rue des Postes, c'est la diagonale sur la place Sébastopol.

Si en terme de circulation les choses se passent bien, et actuellement, tout me laisse croire qu'elles se passeront bien, il faut attendre les résultats des comptages réalisés par la Communauté Urbaine, alors, nous aurions l'opportunité de replacer le Théâtre Sébastopol sur ses deux petites placettes, qu'on pourrait reformuler de façon plus élégante et plus urbaine, de façon à ce que le public, à pied, puisse accéder jusqu'au bas de la rue des Postes.

Cela fait partie de ce qu'on peut appeler la reconquête de l'espace public qui a été largement dévolu à l'automobile dans les années précédentes. Maintenant, la demande est de le reconquérir et de le rééquilibrer à l'avantage des piétons et des transports en commun, en particulier.

.../...

J'ai reçu les commerçants du bas de la rue des Postes. J'ai eu un échange de courriers, plutôt satisfaisant d'ailleurs, avec l'Union Commerciale de la rue des Postes. Le débat est en cours et je dois les revoir d'ici une quinzaine de jours lorsque nous aurons les comptages de la Communauté Urbaine. On pourra donc voir s'il est opportun de poursuivre ou non.

S'il est opportun de poursuivre, alors, nous réaménagerons cette placette. Pour l'instant, ce qu'on a fait n'est pas très beau parce qu'on a mis des guides en béton armé pour canaliser la circulation mais le but du jeu n'était pas d'être esthétique dans un premier temps mais d'être opérationnel pour voir comment les choses se passent quand on ne passe plus par la diagonale mais qu'on va jusqu'au bout de la rue des Postes.

Monsieur le Maire - Je vous assure que lorsqu'on fait des aménagements de cette nature, si les habitants ne sont pas satisfaits, on enlève tout et on revient à la situation initiale.

Là, je crois qu'il se dessine vraiment une majorité pour penser que c'est mieux. D'ailleurs, quand l'aménagement sera terminé, je pense que ce sera effectivement mieux. C'est pourquoi nous avons résisté, sachant bien qu'il y a toujours des fluctuations de ce genre.

Mme DAVIDT.

Mme DAVIDT - Seulement deux mots pour dire que je suis contente que l'Opposition ait décidé de voter la rénovation de la Salle des Amicales. C'est en effet un besoin qui existe depuis de très longues années, pour le quartier du Centre, bien sûr, mais il faut savoir que cette salle est aussi proche de Wazemmes qui n'a pas de salle d'intérêt général de cette ampleur.

Il y a quelques années, nous avons eu des opportunités pour vendre cette salle. Monsieur le Maire m'a entendue quand je lui ai dit qu'il fallait la fermer quelques années et prévoir sa rénovation.

Je pense que cette salle a beaucoup compté dans la vie associative et dans l'histoire de notre ville. Elle fait partie de l'âme de Lille.

Donc, je suis très heureuse qu'on ait pu aboutir à la décision d'aujourd'hui.

Je voulais simplement rassurer les deux quartiers concernés. Cette délibération a simplement pour but de lancer l'appel d'offres et de réserver les crédits que nous allons consacrer à cet effet. Il est bien entendu qu'une concertation, comme cela se fait pour tous les beaux projets, se fera avec les deux quartiers.

J'irai par conséquent aux Conseils de Quartiers du Centre et de Wazemmes pour présenter le projet quand il sera un peu plus avancé.

Monsieur le Maire - Nous passons maintenant à la chemise n° 6. J'ai quelques rapports sur lesquels il va y avoir des communications très rapides car nous avons encore un gros dossier, c'est le budget supplémentaire. Nous devons donc maintenant avancer très rapidement.

M. REUX.

.../...

Chemise n° 6

Rapporteur : Monsieur REUX.  
Conseiller Municipal délégué

97/507 - Procédure de pilotage des organisme satellites ou associés - Association La Deûle.

Adopté.

JEUNESSE - ANIMATION

97/508 - Projets Jeunesse/Animation - Attribution de subventions.

97/509 - Rénovation de l'Auberge de Jeunesse - Attribution d'une subvention d'équipement.

97/510 - Association de Majorettes de Lille - Attribution de subventions.

97/511 - Associations de Jeunesse - Versement du solde de la subvention de fonctionnement au titre de 1997.

97/512 - Programmes d'animation Jeunesse 1997 - Opération Eté - Attribution de subventions.

97/513 - Accompagnement de projets de quartiers - Attribution de subventions.

97/515 - Convention entre la Ville de Lille et le Conseil Général du Nord pour le dispositif Camps Autonomes.

97/516 - Acquisition d'une table de ping-pong - Subvention du Crédit Municipal.

97/517 - Tribunes Jeunes - Admission en recette et règlement des factures.

97/677 - Modification de l'implantation de la Salle Polyvalente - Local Jeunes - Quartier des Bois-Blancs - Décisions modificatives.

Adoptés.

M. REUX - En quelques secondes.

Je voudrais en votre nom, Monsieur le Maire et chers collègues, adresser les remerciements du Conseil Municipal à l'ensemble des animateurs socio-éducatifs de la ville pour la réussite des opérations Eté 1997.

L'été fut très chaud mais aussi très calme, tout en étant très actif et dynamique.

Il faut donc saluer la compétence des structures associatives ainsi que l'implication active des responsables des jeunes dans la vie estivale de notre cité.

Ce sont ainsi plusieurs milliers de jeunes qui ont été accueillis par les associations de la ville, sans oublier les milliers d'enfants de nos quartiers accueillis, eux, par la Caisse des Ecoles.

.../...

La qualité des activités proposées le plus souvent remarquable, initiation et stages musicaux, de graphes, de multimédias, de théâtre et j'en passe. Repas de quartier, activités sportives sur les terrains sportifs de proximité bien sûr mais aussi dans les salles ouvertes, et dans toutes les disciplines, avec une implication très forte du monde sportif.

Bref, il était difficile d'être oisif à Lille cet été.

Ce très court bilan me permet d'insister sur trois programmes caractéristiques.

Les semaines d'intérim : la ville a fait cette année un effort particulier au franc près de 500 semaines d'intérim, à comparer avec les 300 de l'année passée, dans les services municipaux. Services que je me permets de saluer pour leur contribution au succès de ce dispositif.

Les balades de l'été : cette année, plus de 4 000 personnes de tous âges et de tous les quartiers ont pu prendre l'air à la mer ou à la campagne, avec un programme organisé cette année par l'U.L.E.P. et soutenu par l'Office d'H.L.M. de Lille.

Et puis les camps d'été pour les jeunes. Au total, ce sont plus de 3 000 jeunes qui sont partis de une à plusieurs semaines, dont 600 jeunes majeurs de 18 à 22 ans, de manière autonome. A ce sujet, je voudrais saluer les Conseils de Quartiers qui suivent les projets de vacances de ces jeunes ainsi que le Conseil Général qui nous a renouvelé son soutien financier après, il faut le dire, deux ou trois années de bouderie.

Même si on prolongerait bien l'été indien, vivement l'été 1998.

Monsieur le Maire - Très bien. Merci beaucoup.

Nous approuvons donc les délibérations de la chemise n° 6.

Sur la chemise n° 7, il y a pas de remarques. Les délibérations sont adoptées.

Chemise n° 7

Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON,  
Adjoint au Maire

#### EMPLOI - LUTTE CONTRE LA PRECARITE

97/518 - Développement opérationnel de l'Observatoire de l'Emploi, de l'Exclusion et de la Précarité - Mission supplémentaire liée à la Zone Franche Urbaine - Subvention de la Ville de Lille.

97/519 - Programme "Emplois de Services" - Développement du réseau d'assistantes maternelles agréées.

97/520 - Programme "Emplois de Services" - Créations de postes - Tableaux récapitulatifs.

97/521 - Programme "Emplois de Services" - Charte pour l'Emploi et le Travail - Cofinancement de la formation de tuteurs assurée par "Culture et Promotion" pour les Associations de services aux particuliers.

97/522 - Programme "Emplois de Services" - Financement d'une formation "gestion des conflits et médiation scolaire" destinée aux enseignants et partenaires de trois collèges lillois assurée par l'organisme de formation M.I.R.

.../...

97/523 - Programme "Emplois de Services" - Convention Caisse des Dépôts et Consignations - Développement des services à la clientèle des parkings et des commerces - Cofinancement de la mission confiée à la SORELI.

97/524 - Programme "Emplois de Services" - "Charte pour l'Emploi et le Travail" - Cofinancement du salon organisé par le Comité de Bassin d'Emploi de Lille pour la promotion du Titre Emploi Service.

97/525 - Programme "Qualification et Insertion Economique" - Convention entre la Mission Locale et la Ville de Lille - Subvention.

97/526 - Elaboration d'un guide des demandeurs d'emploi - Subvention de la Ville de Lille au Comité de Bassin d'Emploi.

97/527 - Fonds Local d'Aide aux Jeunes - Exercice 1997 - Subvention au C.C.A.S.

97/528 - Maison de l'Emploi et de la Formation du Faubourg de Béthune - Maison de l'Insertion et de l'Emploi de Lille-Sud - Aides au fonctionnement - Subventions de la Ville de Lille à la Mission Locale.

Adoptés.

Monsieur le Maire - Chemise n° 8. Monsieur BESSON.

Chemise n° 8

Rapporteur : Monsieur BESSON,  
Adjoint au Maire

#### ACTION SPORTIVE

97/529 - Diverses associations sportives -Attributions de subventions d'organisation.

97/530 - Diverses associations sportives -Attributions de subventions de fonctionnement.

97/531 - Piscines municipales - Création d'un tarif abonnement pour non-résidents et comités d'entreprises.

97/532 - Centres Municipaux d'Initiation Sportive (C.M.I.S.) - Cotisation pour la saison 1997/1998.

97/533 - Conventions entre la Ville de Lille et divers clubs sportifs pour la gestion de matériel adapté au sport des personnes handicapées.

97/534 - Gestion et utilisation du Centre Nautique Piscine Olympique Marx Dormoy par le Canoë Club Lillois et l'Union Nautique.

97/535 - Salle de gymnastique située 40 bis, rue de Rivoli - Convention d'occupation.

97/536 - Opération "Cité-Foot" - Organisation de tournois de football inter-quartiers - Participation au financement.

97/537 - Friche Roquette - Lot n° 2 : gros-œuvre, modification des prestations.

97/538 - Salle de Sports des Margueritois - Lots n° 3 : charpente, menuiserie bois, n°7 : électricité alarme - Avenants.

Adoptés.

.../...

**M. BESSON** - Monsieur le Maire, je vous remercie de me donner la parole et je vous invite à chausser les crampons pour mener l'opération « Cité-Foot ».

En effet, dans le cadre de l'organisation de la Coupe du Monde de Football 1998, Michel PLATINI n'a pas voulu que cette Coupe du Monde se résume à un simple tournoi de professionnels, même si c'est le tournoi le plus prestigieux au monde.

Il a voulu que les Villes, que les Français participent et, avec le comité d'organisation ainsi que le Ministère Jeunesse et Sports, ont été lancées un certain nombre de manifestations d'accompagnement, d'ailleurs à partir de propositions qui ont émané du réseau associatif la plupart du temps.

La Ville de Lille va participer à l'opération Cité-Foot. Cette opération va s'adresser essentiellement aux jeunes issus des zones de redynamisation urbaine, des jeunes de moins de 13 ans, c'est-à-dire nés en 1984 et après.

Au départ, 64 villes en France avaient été désignées. Devant le succès, le comité d'organisation de la Coupe du Monde a accepté 145 Villes en France.

Cette action va permettre à des jeunes issus de quartiers différents de se connaître, de se rencontrer, et cela s'inscrit dans les opérations développées actuellement dans les quartiers lillois classés en D.S.U.

Cela va réunir les opérateurs des actions « salles et stades ouverts ». En complément de ce que disait Jean-Pascal REUX, nous avons accueilli sur les stades et dans les salles pendant les vacances scolaires plus de 2 000 jeunes Lillois.

Egalement en association avec les 40 équipements de proximité, les centres sociaux et les associations sportives.

La délégation des sports, en liaison avec la délégation de Martine AUBRY, la délégation de la politique de la ville, va organiser ces tournois inter-quartiers. Ceux-ci vont dégager une équipe qui ensuite représentera la Ville de Lille à un niveau régional et, souhaitons-le, à un niveau national, avec une finale qui se jouera contre une équipe équivalente de joueurs brésiliens du même âge et qui se fera en lever de rideau d'une demi-finale, soit à Marseille, soit au stade de France à Saint-Denis.

Cette subvention, puisqu'il s'agit d'une subvention qui est donnée par la délégation de Madame Martine AUBRY, va servir à équiper les 2 000 jeunes qui vont participer à ce tournoi et également à réunir ces jeunes, à leur faire faire des stages, soit au C.R.E.P.S. de Wattignies, soit au L.O.S.C., pour les entraîner et défendre brillamment, je l'espère, les couleurs de la Ville de Lille, d'abord au niveau régional et ensuite au niveau national.

J'encourage tous les Lillois et tout le Conseil Municipal à soutenir nos jeunes car, pour eux, ce serait un rêve de faire une finale devant des joueurs professionnels en Coupe du Monde.

Merci, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** - Merci Monsieur BESSON. On vous suit et on vote le rapport.

Nous prenons la chemise n° 10. Monsieur ROUGERIE. Et Monsieur FLORENCE a demandé la parole sur le dossier 97/546.

.../...



Chemise n° 10

Rapporteur : Monsieur ROUGERIE.  
Adjoint au Maire

**97/541 - Procédure de pilotage des organisations satellites ou associés - Syndicat Intercommunal de Réalisation et de Gestion de Terrains d'accueil pour Nomades (SITAN).**

Adopté.

POLICE MUNICIPALE

**97/543 - Prêt de deux scooters électriques à la Police Municipale - Convention - Proposition.**

**97/544 - Enlèvement de véhicules automobiles Remboursement des frais aux propriétaires.**

Adoptés.

CIRCULATION - STATIONNEMENT - VOIRIE

**97/545 - Création d'une régie d'avance et d'une convention pour la vente de cartes de stationnement PIAF par les buralistes et les distributeurs de presse.**

Adopté.

**97/546 - Occupation du domaine public par des opérateurs privés.**

**M. FLORENCE - Monsieur le Maire, chers collègues, une simple indication de vote très rapide, en vous précisant qu'il s'agit d'une position personnelle.**

Je vote contre la délibération 97/546 qui vise l'occupation du domaine public par les opérateurs privés de télécommunication.

Pour moi, la plaie est encore ouverte de l'abandon du monopole public et de la privatisation de FRANCE TELECOM, même si elle fait plaisir à Monsieur LESERRE comme il l'a dit tout à l'heure.

Vous comprendrez que cette position rejoint tout à fait dans ma conscience de militant la position d'abstention que j'ai prise tout à l'heure au sujet de la loi emploi-jeunes.

Pour l'instant, à mon âge, je ne changerai plus. Ma Bible, c'est l'ensemble des garanties sociales, c'est le Code du Travail et toutes les conventions collectives. Et mon évangile, ce sont les statuts du personnel qui sont, je pense, des têtes de pont du progrès social.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur FLORENCE.

M. ROUGERIE.

**M. ROUGERIE -** Juste un mot sur cette délibération pour dire qu'au plan idéologique, je ne suis pas loin des positions que défend Monsieur FLORENCE. Pourtant, ce débat ne nous appartient pas, il a été légiféré sur ces positions.

.../...

Dans cette délibération, je me contente de rappeler la loi et les décrets afférents. En particulier, la taxe qui est d'ailleurs fixée par décret et qui est d'un niveau, à mon avis, modeste, mais on n'a pas le droit à la parole là-dessus.

Enfin, le problème concret est la façon dont les utilisateurs vont pouvoir mettre leurs tuyaux et leurs câbles dans le domaine public.

Dès demain matin d'ailleurs je rencontre la Communauté Urbaine pour envisager la méthode. Cela ne va pas être simple parce que nos rues, qui ne sont pas très larges, sont fort encombrées de tuyaux, de câbles, de buses et de tas de choses. Il faudra trouver une solution de façon à ne pas refaire des tranchées et rajouter un encombrement qui nous handicape beaucoup, en particulier pour des plantations d'arbres, par exemple, et également pour la libre circulation, pour une circulation agréable et confortable des piétons. Donc, tout cela doit être calé.

Mais le débat auquel fait référence Monsieur FLORENCE ne nous appartient pas.

Monsieur le Maire - Merci beaucoup.

On suit et on vote.

Adopté à la majorité.

97/547 - Avenant n° 3 au contrat d'affernage des parcs de stationnement du Centre International d'Affaires des Gares.

Adopté.

Chemise n° 11 : Madame CAPON. Madame HENAUT demande la parole.

Chemise n° 11

Rapporteur : Madame CAPON,  
Adjoint au Maire

#### ENSEIGNEMENT - CAISSE DES ECOLES

97/548 - ZAC d'Euralille - Groupe scolaire international dénommé Arthur CORNETTE - Gestion et fonctionnement - Convention entre la Ville de Lille et la Communauté Urbaine de Lille - Avenant n° 1 à la convention.

97/549 - Projet local d'animation - Admission en recettes des subventions.

97/550 - Classes d'environnement - Personnel enseignant - Indemnités - Application des nouveaux taux.

97/551 - Classes d'environnement - Participation des familles extra-muros - Application de la nouvelle grille de catégories de paiement.

97/552 - Classes d'environnement - Conventions avec l'Association AROEVEN - Année scolaire 97/98.

Adoptés.

97/676 - Mesures de carte scolaire dans les écoles du 1er degré de l'enseignement public - Année scolaire 1997/1998.

.../...

Mme HENAUT - Je serai très brève, Monsieur le Maire, sur cette information quant aux fermetures et aux ouvertures de postes sur la ville de Lille.

Nous ne pouvons que nous féliciter des mesures de réexamen exceptionnel et d'ajustement en cette rentrée scolaire mais regretter que la règle de la calculatrice, et donc d'un certain dégraissage du mammoth, soit encore appliquée.

La défense, la transformation de l'école, le renforcement de son caractère de service public exigent aujourd'hui autre chose qu'un énième redéploiement du personnel.

Il suppose que les choix soient débattus par tous les acteurs sociaux et que le budget se hisse enfin au niveau des besoins réels.

Monsieur le Maire - Merci. Monsieur FLORENCE.

M. FLORENCE - Françoise HENAUT a tout dit. Donc, je n'interviens pas.

Monsieur le Maire - Très bien.

Mme CAPON.

Mme CAPON - Simplement sur les mesures d'ajustement de la rentrée, je voudrais dire que c'est après une forte mobilisation des parents d'élèves, des conseils d'écoles, et sur l'intervention de nos élus nationaux, que la modification bénéfique à l'intention des enfants de Lille a été réussie.

Ce n'est pas par hasard que nous avons 4 ouvertures maintenues, plus 1 ouverture demandée, et qui nous a été octroyée, et des non-fermetures dont nous nous félicitons.

Il faut continuer cette politique d'abaissement des effectifs par classe dans les quartiers défavorisés pour que les instituteurs puissent réellement être des éducateurs dans ces milieux.

Monsieur le Maire - On a tellement entendu ici qu'on fermait les classes que cela est rassurant d'entendre un autre discours. Qu'on se le dise.

Les dossiers de la chemise n° 11 sont adoptés.

Chemise n° 15. Monsieur KANNER.

M. RICHIR intervient sur le dossier 97/514.

Chemise n° 15

Rapporteur : Monsieur KANNER.  
Adjoint au Maire

#### ACTION SOCIALE

97/564 - Transformation d'avances remboursables en secours - Titres de recette 4 083/96, 15 952/96, 4 766/97, 13 337/96, 8 374/96, 10 633/96, 2 600/97 en faveur de 7 familles lilloises en difficulté.

97/565 - Attribution de primes municipales à l'amélioration de l'habitat dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille-Sud et courées en complément des aides de l'A.N.A.H.

.../...

97/566 - Subvention municipale dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille-Sud et courées en complément des aides de l'A.N.A.H.

97/567 - Subvention exceptionnelle à l'O.S.L.O. dispositif "Réinventer le logement social".

97/568 - Plan Lillois de Solidarité Logement.

97/569 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale.

97/570 - Avances sur subventions destinées aux associations à caractère social dans le cadre de la Campagne Pauvreté-Précarité 1998.

97/571 - Journée Mondiale du Refus de la Misère : soutien de la Ville de Lille au Mouvement ATD Quart Monde.

Adoptés.

#### GESTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX

97/572 - Equipements de proximité (Maisons de quartiers et centres sociaux) - Versement du solde de la subvention de fonctionnement au titre de 1997.

97/573 - Equipements de proximité - Attribution de subventions - Postes de directeurs - Versement du solde.

Adoptés.

97/574 - Mission Enfance Lille-Sud - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Départementale des Francas du Nord.

Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour.

97/575 - Equipements sociaux - Appel de candidatures à concepteurs pour la construction d'une nouvelle Maison de Quartier de Saint-Maurice Pellevoisin.

Adopté.

97/514 - Contrat de Ville - Programme 1997 - Maison de Quartier Centre Social Concorde - Désignation du maître d'œuvre.

M. RICHIR - La délibération 97/514 a trait à l'attribution de la réalisation du projet de réhabilitation de la maison de quartier - centre social Concorde à l'architecte CHEMETOV.

Nous ne voterons pas cette délibération.

Nous n'entrerons pas dans la querelle du choix de l'architecte, encore qu'avec Monsieur CHEMETOV on puisse s'interroger sur l'objectif réellement poursuivi. S'agit-t-il de fabriquer une vitrine dans le quartier signée par une star de l'architecture ou de réhabiliter un centre social ?

S'agit-il de médiatiser le travail de tel ou tel élu ou d'associer un maximum d'habitants à cette opération de réhabilitation ?

.../...

Nous voulons surtout contester la méthode suivie.

Le Conseil Municipal a approuvé l'organisation d'un concours de maîtres d'oeuvre en février 1997. Une commission municipale a examiné une vingtaine de projets architecturaux et le jury a tranché.

Dans une autre conception de la démocratie municipale -la nôtre par exemple- les projets auraient été présentés d'abord aux habitants, une exposition aurait eu lieu, le Conseil de Quartier aurait examiné les différents dossiers, et bien sûr, le jury aurait tranché en connaissance des avis du quartier à titre consultatif.

M. ROMAN - Comme à Paris...

M. RICHIR - La démarche inverse a été adoptée. La réunion de concertation avec le quartier a lieu, mais après-demain, pour -je cite- "élaborer le projet architectural". Nous le regrettons.

Nous n'avons pas trouvé en annexes l'avis consultatif du Conseil de Quartier.

Nous voterons contre cette délibération au nom de notre conception de la démocratie locale.

Monsieur le Maire - M. KANNER.

M. KANNER - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je regrette de devoir dire à notre collègue, Monsieur RICHIR, qu'il se trompe de procédure sur le plan juridique puisque le montant du marché ne justifiait pas d'un concours sur projet, c'était un concours sur dossiers de candidatures. Le montant de l'enveloppe ne justifiait pas l'ouverture d'une consultation. Je tiens à vous le dire.

Cependant, et avec l'appui de Madame FILLEUL, nous avons souhaité aller jusqu'au bout du débat et même donc d'aller au-delà de la réglementation qui était prévue, considérant l'enveloppe en cours.

25 candidats, vous l'avez dit, Monsieur RICHIR, ont postulé suite à un appel fait dans la presse spécialisée.

5 ont été entendus sur leurs compétences. Et ils ont été entendus notamment par rapport aux critères que nous avons nous-mêmes définis à savoir l'intérêt politique de la ville et l'expérience dans le domaine.

Ensuite, nous sommes allés jusqu'à la création d'une commission technique, avec l'appui de Monsieur VAILLANT, Président de la Commission d'Appels d'Offres, qui a examiné les avis émis par nos partenaires.

M. CHEMETOV, sans vouloir entrer dans les délibérations de notre Commission, a été choisi. Ce n'est pas la première fois qu'il intervient dans le domaine de la ville de Lille. Les deux premières fois, il n'a pas été choisi : cela concernait l'Université de Lille II et le Musée des Beaux-Arts. Aujourd'hui, il est choisi dans le cadre des impératifs que nous nous sommes donnés, à savoir, un budget déterminé et une procédure de concertation avec la population qui est engagée comme prévu et comme l'avait indiqué au Conseil de Quartier Madame FILLEUL.

.../...

Donc, Monsieur le Maire, nous ne faisons que respecter les textes, nous ne faisons que respecter la volonté politique d'associer les habitants. Et je crois que c'est faire un faux procès aujourd'hui, avant même que l'architecte ait pu produire ses premiers documents, que de dire que, automatiquement, nous ne serions que des personnes inintéressées par le débat public.

Je regrette cette intervention de Monsieur RICHIR. Je souhaite simplement que, au même titre que n'importe qui, Monsieur RICHIR ou l'un de vos représentants, vous puissiez participer à l'élaboration de ce projet qui est très important pour le quartier, très attendu sur le plan de l'animation générale sur le quartier du Faubourg de Béthune, dans le cadre d'une enveloppe tout aussi importante que nous avons réussi à dégager avec des crédits d'Etat à l'époque, et je pense qu'il faut qu'on s'en félicite mutuellement.

Pour nous, l'objectif est d'arriver au printemps prochain avec une réhabilitation réussie au service de la population du quartier du Faubourg de Béthune.

Monsieur le Maire - Chacun a ses idées dans ce domaine mais il faut aussi accepter les idées des autres. La ville de Lille ne mériterait pas que les architectes soient uniquement des architectes locaux. Et ce serait une anomalie grave que de faire toujours appel aux architectes nationaux. Les locaux ont réalisé beaucoup, et c'est très bien comme cela. Ils feront encore beaucoup. Mais de temps en temps, il est intéressant de faire appel à un architecte à la mode.

Euralille n'aurait pas pu se faire si on n'avait pas pris des grands noms de l'architecture française et internationale.

Faut-il uniquement prendre des architectes de rang international pour des projets comme Euralille ?

Qu'un CHEMETOV signe un projet beaucoup plus modeste pour un quartier, un quartier en difficulté d'ailleurs, cela a aussi une signification. CHEMETOV est un grand architecte, il n'a pas seulement fait le Ministère des Finances, et ce n'est peut-être pas ce qu'il a fait de mieux, il a bien d'autres réalisations à son actif et d'excellentes réalisations. Il faut aller voir du côté de La Villette et à bien d'autres endroits.

Il avait fait une proposition très intéressante. Je crois qu'on l'a adoptée. Cela me paraît très bien.

Vous dites "la démocratie". Là encore, je crois que ce n'est pas toujours désespérément la même procédure. Ce sont des procédures que l'on connaît bien où les gens, sous enveloppe cachetée, développent leurs projets. Et là aussi, on a quelquefois des surprises.

Là, c'est tout à fait autre chose, qui est d'ailleurs tout à fait permis, c'est la procédure que j'avais souhaitée et qui a finalement été suivie pour Euralille, c'est-à-dire que sur les références de l'architecte et sur ce qu'il souhaite réaliser, on mène ensemble le projet.

Je crois que c'est très bien. Le quartier pourra réaliser ce projet avec lui.

Enfin, dans le domaine de l'architecture, dans le domaine de la beauté, de la peinture, etc. chacun peut avoir ses idées. Au Conseil Municipal, on a une confrontation mais il nous faut décider et on a décidé.

Il nous faut voter. Pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception de l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale".

.../...

Contre : l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale".

Adopté à la majorité.

Nous prenons la chemise n° 18. Madame BUFFIN.

Chemise n° 18

Rapporteur : Madame BUFFIN.  
Adjoint au Maire

97/580 - Procédure de pilotage des organismes satellites ou associés - Association Société des Amis des Musées.

Adopté.

#### DEVELOPPEMENT CULTUREL

97/581 - Associations et structures culturelles - Attribution de quatre subventions.

Adopté.

97/582 - Délégation de service public pour la gestion du Théâtre Sébastopol.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais dire quelques mots concernant le Sébastopol.

Suite aux avis défavorables de la Commission de Sécurité, nous avons dû procéder, vous ne l'ignorez pas, à la fermeture temporaire de ce théâtre qui, une saison durant, va faire l'objet de travaux indispensables, comme ce sera du reste le cas pour l'Opéra l'année prochaine.

Vu la réouverture à l'automne prochain de cet établissement et afin de l'optimiser, il a été souhaité tester d'autres modes de gestion, et particulièrement, celui de délégation de service public, sans toucher bien sûr à la nature et aux objectifs politiques définis pour ce théâtre qui continuerait, comme par le passé, à recevoir des opérettes, des variétés, du théâtre de boulevard et des spectacles associatifs.

C'est pourquoi nous vous demandons d'approuver le lancement d'une procédure de délégation de service public qui n'entraîne pas forcément une décision définitive sur ce mode de gestion, mais permettra un examen critique des propositions remises au regard de la poursuite d'une gestion en régie directe.

Nous vous demandons aussi dans le même temps de nous autoriser à organiser la publicité, la mise en concurrence sur la base d'un cadrage annexé.

A ce sujet, mea culpa, je dois présenter mes excuses aux membres de la Commission Culture car, mal informée, j'ai mal présenté ce point, croyant qu'il s'agissait bel et bien du cahier des charges définitif de l'éventuel exploitant alors que ce n'est là encore qu'une indication de ses droits et devoirs qui devra être ensuite affinée et précisée par une véritable convention. Si tant est qu'on choisisse cette formule.

Monsieur le Maire - Merci, Madame BUFFIN.

M. LESERRE.

.../...

**M. LESERRE** - Monsieur le Maire, chers collègues, je vous avais félicité tout à l'heure pour votre conversion aux réalités économiques en décidant d'ouvrir le capital du Crédit Municipal à hauteur de 49 %. Il semble que ce soir on aille de surprise en surprise puisque cette fois-ci c'est le secteur culturel qui va subir une vague de pseudo-privatisation à travers ce théâtre Sébastopol.

De quoi s'agit-il ?

Il ne s'agit pas d'une délégation de service public, il s'agit d'un démembrement de service public.

Il y a dans ce texte de la D.S.P. trois points essentiels.

Premièrement -et je ne fais que lire le texte-, il s'agit d'optimiser la gestion du théâtre Sébastopol. Ce qui tend donc a contrario à nous prouver que la gestion par la Ville n'était pas optimum.

Deuxièmement, concernant le personnel -et là aussi, je ne fais que lire le texte, ce n'est plus du démembrement, c'est de l'abandon-, le paragraphe ne peut pas être plus clair : "toute latitude sera laissée dans les domaines de l'embauche, des statuts -Monsieur FLORENCE parlait tout à l'heure des statuts-, et du management du personnel du théâtre".

Troisièmement, il a été suggéré à la Commission Culture -c'est Monsieur Jean-Pascal REUX qui avait fait cette suggestion- qu'un certain nombre de places soient accordées, dans cette discussion de la D.S.P., pour un tarif très préférentiel afin de permettre à ceux qui ont des difficultés d'accès à la culture de pouvoir y accéder plus facilement.

Je reste également inquiet sur les spectacles associatifs parce que, dans la D.S.P. telle qu'elle est rédigée aujourd'hui, il semble bien que la Ville s'engage à louer la salle pour la tenue de ces spectacles associatifs. Mais nul ne sait aujourd'hui si le coût de cette location viendra se substituer aux subventions versées à ces mêmes associations.

Il semble donc que Madame BUFFIN ait décidé de nous emmener sur la route fleurie de la privatisation larvée d'une partie du secteur culturel de cette ville. Le théâtre Sébastopol était habitué à accueillir l'Auberge du Cheval Blanc. Il apparaît désormais que la culture lilloise se transforme en auberge espagnole ouverte au vent de la gestion privée.

La Loi SAPIN, qui est ici en cause, permet la délégation de service public et existe depuis 1993. Il apparaît donc que la Ville semble découvrir aujourd'hui cette délégation de service public, en réalité, pour de simples raisons d'opportunité financière.

Pendant ce temps, aucun des acteurs culturels ne voit poindre le moindre début de commencement de politique culturelle clairement affichée. Et à défaut d'entendre les Cloches de Corneville, sans doute vont-ils désormais entendre sonner l'heure de la gestion privée.

Vous découvrez les aspects positifs de la gestion privée et nous vous en félicitons. Mais ne faites pas l'erreur des nouveaux convertis et ne soyez pas plus libéraux que les libéraux. La politique culturelle est un domaine sensible qui ne mérite pas la précipitation dont vous faites preuve ce soir.

Nous pouvons également constater qu'il y a une délégation de service public sur l'Aéronef. L'article 1 de la Loi SAPIN nous signale qu'il faut d'abord discuter du principe de cette délégation de service publics. Cette discussion n'a pas réellement eu lieu. Certes, nous avons eu une petite discussion en Commission Culturelle mais la discussion de fond n'a pas eu lieu.

.../...



Nous sommes persuadés pour notre part, concernant l'Aéronef, que cette D.S.P. n'a pas lieu d'être puisque le travail qui est actuellement mené par l'Aéronef et par son Conseil d'Administration semble être de qualité et que le travail de conventionnement est déjà entamé. Cette D.S.P., en réalité, à mon avis, va venir empêcher le bon fonctionnement des entretiens qui sont établis aujourd'hui.

Merci.

Monsieur le Maire - On vous prend à contre-pied, si je comprends bien.

M. DEGREVE.

M. DEGREVE - Ce n'est pas du tout pour reprendre les éléments de controverse avec Monsieur LESERRE.

Depuis que nous sommes communistes -et cela risque de durer encore un certain temps, sinon un certain nombre de siècles, compte tenu de la modernité de la pensée marxiste, rafraîchissante au quotidien et au devenir-, il est évident que nous avons toujours lutté contre ce qu'on appelle dans un jargon "la marchandisation" de la culture.

Si on pense que les Communistes, un jour, seraient tentés par cette voie et si on considère qu'on peut toucher à la culture sans qu'ils réagissent dès qu'on vole vers la marchandisation, on se trompe. N'escomptez point notre silence dans ce cas-là.

Quant à la présentation du dossier -et je ne parle pas de l'Aéronef parce que cette délibération n'a rien à voir, ce n'est pas du tout la même chose-, sur la première question, si nous n'avons pas réagi et si nous sommes restés silencieux, c'est parce que j'ai entendu la conclusion de l'Adjointe qui présentait le dossier et qui disait que c'était dans le cadre d'une régie directe.

Qu'on prenne des éléments d'évaluation, avec des méthodes -effectivement, on aurait pu en choisir d'autres-... Ceci étant dit, je suis respectueux des délégations, des gens qui s'y investissent et de la façon dont ils mènent les modes opératoires pour avoir leur évaluation, mais c'est la conclusion qui m'intéresse.

Si c'est dans ce cas de figure, avoir une évaluation avant de donner la régie directe, pourquoi pas. Ce n'est pas moi qui vais m'en plaindre, pas plus que l'ensemble du Groupe Communiste car, pendant quatre ans, j'ai réclamé des comptes rendus exacts d'exploitation de cet établissement, qu'il était très difficile d'obtenir, puisqu'on ne les a jamais eus sous une forme complète ou lisible plus exactement.

Si on nous donne maintenant un élément lisible, des référents, si le sens qui est donné c'est de permettre de mieux maîtriser la régie directe qu'on va créer, cela nous va. Si c'est pour faire autre chose, on se souviendra qu'on nous a trompés. On ne le dira pas de la même façon que GANDOIS et avec moins de hoquets, mais avec des votes beaucoup plus précis de refus, totaux et continus, dans ce cas de figure.

Mais, pour l'instant, tel que cela nous est présenté, pour l'évaluation, pourquoi pas.

Monsieur le Maire - Je voudrais dire un mot à ce sujet.

.../...

N'accablez pas Madame BUFFIN car elle ne le mérite pas compte tenu de ce qu'elle fait pour la Ville. En plus, ce n'était pas du tout son orientation. Il m'arrive de suivre l'orientation qu'elle souhaite, mais il lui arrive aussi de suivre l'orientation du Maire. Là, c'est moi qui l'ai imposée, donc j'en prends l'entière responsabilité.

Mais vous, vous êtes amusant parce qu'à chaque réunion du Conseil Municipal, vous dites qu'il n'y a pas de politique culturelle, mais à chaque fois vous êtes pris à contre-pied par des dossiers culturels qui vous surprennent ! Nous y veillons depuis des années, et pourtant nous avons diminué les coûts, mais cela coûte très cher, trop cher ! Quand on est la Ville de Lille et qu'on a de l'ambition sur le plan culturel, mais qu'on sait ne pas pouvoir augmenter les crédits culturels, on essaie d'obtenir le même service d'une autre façon.

Nous allons tester, voir ce que le privé nous propose, et nous, ce que nous pourrions faire sur le plan public. Autrement dit, on n'a pas encore opté, on le fera en fonction des résultats et des propositions que l'on va faire.

Avoir des propositions comme celle-là sur la table, discuter, avoir un souci de renouvellement, cela va dans le sens du renouvellement d'une politique culturelle, plutôt que d'avoir depuis un siècle les mêmes politiques, avec les mêmes directeurs de théâtres, les mêmes troupes de théâtres, quels que soient leur formidable talent et leurs actions.

De temps en temps, il faut s'offrir la possibilité d'un certain renouvellement. C'est tout. On le fera avec vous, et en toute connaissance de cause. Quand je suis arrivé à Lille, le Sébasto, je sais ce que c'était, il y avait des gens formidables, mais vous savez aussi qu'on a bien fait de changer un peu.

Maintenant, il faut toujours changer un peu. C'est ce que nous faisons. Nous adaptons. Mais nous aurons l'occasion, lors d'un débat culturel, de revenir sur toutes ces questions.

M. DECOCQ - Nous votons pour.

Monsieur le Maire - Très bien. Adopté.

97/583 - Bibliothèque Municipale - Restauration d'ouvrages précieux et d'albums d'étiquettes de fil - Conservation de journaux locaux - Demande de subvention auprès de l'Etat - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

97/584 - Bibliothèque Municipale - Formation complémentaire pour les agents du développement du livre - Demande de subvention auprès de l'Etat - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

97/585 - Bibliothèque Municipale - Encaissement d'une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le développement du réseau de consultation des CD ROM à la Médiathèque Jean LEVY.

97/586 - Musée de l'Hospice Comtesse - Acquisition d'une écuelle en argent.

97/587 - Musée de l'Hospice Comtesse - Acquisition de dessins de Félix DEL MARLE.

Adoptés.

97/588 - Musée de l'Hospice Comtesse - Exposition "l'Europe de la Dentelle" - Mise en dépôt-vente du catalogue.

Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour.

.../...

97/589 - Musée de l'Hospice Comtesse - Visites guidées - Tarification complémentaire.

97/590 - Musée d'Histoire Naturelle - Don de Monsieur Pierre Verdure - Acceptation - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

Adoptés.

97/591 - Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie - Dépôt-vente du guide de visite - Admission en recettes et ouverture du crédit d'emploi.

Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour.

97/592 - Palais des Beaux-Arts - Rénovation - Lot n° M10 : Département du Moyen-Age Galerie de liaison - Suppression de prestations.

97/593 - Musées de Lille - Palais des Beaux-Arts - Nouvelle tarification.

97/594 - Musées de Lille - Palais des Beaux-Arts - Musée de l'Hospice Comtesse - Musée d'Histoire Naturelle - Adhésion à l'Agence Nationale pour les chèques vacances.

97/595 - Palais des Beaux-Arts - Exposition Pignon.

97/596 - Musées de Lille - Palais des Beaux-Arts - Locaux mis à la disposition des amis des Musées de Lille par la Ville de Lille - Convention d'occupation.

Adoptés.

97/674 - Opéra - Travaux de réhabilitation et de mise en conformité.

Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour.

Chemise n° 19

Rapporteur : Monsieur BROCHEN,  
Conseiller Municipal délégué

### ACTION CULTURELLE

Monsieur le Maire, je voulais remercier Monsieur LESERRE qui, ce soir, est en veine d'amabilité en votant et en soutenant nos projets, et me réjouir de cette nouvelle forme de relation entre l'Opposition et la Majorité municipales qui est marquée par une volonté commune de progrès de l'action culturelle dans notre ville.

Alors que dans les villes dirigées par le Front National, on retire des livres des bibliothèques, on ferme des discothèques, oui à Lille, le Conseil Municipal va se prononcer sur le principe de la délégation de service public conformément à la loi du 29 janvier 1993, dite loi SAPIN, pour la gestion de la salle de spectacles de l'avenue Willy Brandt, mieux connue sous le nom qu'elle a hérité de l'ancienne salle de la rue Colson, l'Aéronef. Cette délibération marque la volonté forte de notre Ville d'inscrire dans la durée cette salle comme un enjeu majeur de notre politique culturelle résolument orientée vers l'émergence des pratiques culturelles jeunes, des musiques actuelles amplifiées, le rap, le hip hop, la techno, avec un accent particulier mis sur les actions en direction des jeunes, et des quartiers en difficulté.

.../...

Notre volonté est ainsi d'affirmer, au moment où nous préparons avec les représentants de l'Etat, la Direction des Affaires Culturelles, une convention associant la Ville et l'Etat aux Collectivités Locales, pour promouvoir à l'Aéronef une programmation conforme au projet culturel qu'avait initié notre collègue Jean-Pascal REUX et qu'avait soutenu la Ville, une politique de tarification en rapport avec la politique de la Ville, favorisant par la mise en place d'abonnements et de tarifs réduits l'accès des jeunes à la Culture.

L'Aéronef démontre et a démontré, en pilotant l'opération "Pas d'quartier" en liaison avec d'autres villes de la métropole, sa vocation de moteur culturel de la métropole.

Je pense que cette délibération va dans le bon sens, dans le sens d'une ville dynamique, d'une ville ouverte, et d'une ville qui s'intéresse aux cultures de notre temps, et à la jeunesse qui en est friande et demanderesse.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur BROCHEN.

Je dois dire que l'Aéronef représente sans doute une des formes les plus avancées d'une expression culturelle. Il faut faire en sorte que ce ne soit pas une forme aventureuse. Ce n'est pas facile, mais je pense que Monsieur BROCHEN y veille, ainsi que ceux qui sont maintenant à la tête de l'Aéronef.

D'ailleurs, si nous étions un Conseil Municipal branché, nous ferions bien d'aller un soir à l'Aéronef. C'est un des établissements dont on parle le plus à l'extérieur. Il représente l'une des formes les plus avancées sur le plan de la création.

En plus, c'est à Euralille... C'est la musique qui vous traversera et pas la rumeur qui amplifie tout et qui fausse tout, à partir de ce qui ne s'est pas passé...

Je ne dis pas qu'on va le faire demain, mais Monsieur BROCHEN, vous y penserez.

M. BROCHEN - On va préparer cela...

Monsieur le Maire - Très bien !

M. PETITE.

M. PETITE - Sur la délégation de service public, je veux simplement signaler qu'en Commission, Monsieur BERNARD a voté contre. Donc, je suppose que c'est toujours valable.

Monsieur le Maire - Si vous votez contre en Conseil Municipal, c'est toujours valable. Si vous oubliez de le dire et de le faire...

M. PETITE - C'est pour cela que je le dis. Cela fait 3 voix contre.

Monsieur le Maire - Il y en a un qui n'est pas là quand même.

M. PETITE - Je suis là pour deux !

Monsieur le Maire - Il vous a donné pouvoir. D'accord. Adopté à la Majorité.

Mme DANGREAUX a demandé la parole.

.../...

97/598 - Aides au projet votées le 12 mai 1997 - Deux rectificatifs - Une attribution complémentaire.

97/599 - Opération "Pas D'Quartier" et Festival "Rencontres" - Attribution de deux subventions de la délégation Politique de la Ville - Versement.

97/601 - Opération "Faubourg des Musiques" Convention avec les écoles.

Adoptés.

97/602 - Conservatoire National de Région - Réhabilitation de l'ancien bâtiment - Description du projet - Estimation - Financement.

Mme DANGREAU - Je voudrais intervenir sur le rapport 97/602, réhabilitation de l'auditorium du Conservatoire National de Région, pour vous dire que nous approuvons ce projet et que nous le voterons. Nous sommes heureux à l'idée que ce Conservatoire retrouvera bientôt son auditorium, et la Place du Concert par la même occasion la source de son nom et les agréables sonorités des instruments de musique, ainsi que la beauté originelle d'un élément majeur de son architecture.

Nous sommes heureux que la jeunesse de notre région retrouve ces salles de cours qui lui permettent de cultiver à plein ses qualités artistiques et une salle de spectacles qui lui donnera l'occasion de les exercer devant le public en toute convivialité.

Nous nous félicitons également des clés de répartition prévues pour le financement de cette opération qui n'obère pas, tout au moins dans la première tranche, le budget de la ville, ce qui est légitime car les charges de fonctionnement sont déjà lourdes pour un établissement fréquenté par une majorité d'étudiants non lillois.

Une seule question se pose à nous. Pourquoi ce projet a-t-il tant tardé à voir le jour ? L'incendie qui a détruit l'auditorium a eu lieu en mai 1991. Nous supposons que la compagnie qui l'assurait n'a pas mis 6 ans à verser à la Ville les indemnités qu'elle lui devait, et que l'admission en recettes a dû avoir lieu dans les mois qui ont suivi. On pourrait facilement retrouver la date.

Alors, une seule question, nous aimerions connaître les raisons de cet attermoiement.

Monsieur le Maire - M. BROCHEN.

M. BROCHEN - Juste un mot pour dire que l'indemnité payée par la compagnie d'assurances a permis d'assurer le clos et le couvert du Conservatoire dans de meilleures conditions car ce clos et ce couvert ont été faits dans le respect du bâtiment et pour permettre la réalisation finale qui est décidée par la délibération de ce soir. Délibération qui s'inscrit en deux phases, toutes deux opérationnelles pour que dès 1998, le bâtiment puisse redevenir opérationnel et définitivement achevé en 1999.

Nous avons mené ce dossier dans les délais dans lesquels il pouvait être mené avec la difficulté de recherche de financements extérieurs. Le projet global est de 12 MF sur lesquels plus de 7 MF sont pris en charge par l'Etat et les Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire - On est peu remboursé par les assurances, chère Madame, vous le savez bien, et par ailleurs, il a été très difficile d'avoir les apports de nos partenaires pour réaliser ce projet.

Mme DANGREAU - 6 ans... !

.../...

**M. BROCHEN** - Monsieur le Maire, si vous le permettez, un dernier mot qui n'a pas de rapport avec le Conservatoire. J'indique qu'il y a dans le grand hall une magnifique exposition d'un grand maître chinois, Monsieur CHEN ZHIMING qui a tenu, lors de l'inauguration de cette exposition, à faire don à la Ville de Lille d'une toile qui est exposée dans le hall de l'Hôtel de Ville, et qui illustre la Grande Muraille de Chine.

Je tenais à vous informer officiellement de ce don de cet artiste qui est un grand maître chinois, et à inviter tous les Lillois à venir voir cette exposition qui se termine vendredi.

**Monsieur le Maire** - Qu'on se le dise. Adopté.

**M. LABBEE.**

**97/600 - Art dans la Ville - Lancement d'une procédure de consultation pour la réalisation de la statue de François Mitterrand.**

**M. LABBEE** - Un mot sur la délibération 97/600. Monsieur le Maire, mes chers collègues, combien allons-nous avoir de statues de François Mitterrand en ville ? En Commission, et dans la première version de la délibération, la chose était claire. Une statue à la mémoire de François Mitterrand !

Après un choix fait par vous, Monsieur le Maire, vous avez, vous Monsieur le Maire, retenu le projet de François CACHEUX. "Ce projet a été finalement retenu par Monsieur le Maire" dit la délibération. Vous avez écarté trois autres artistes : Charles GADENNE, Jacques RAOULT et Joseph ERHARDY.

Le choix est fait ! Parfait ! D'autant que les trois candidats éliminés devaient recevoir, si on suit cette délibération, une indemnité de 5 000 F.

Mais voilà qu'aujourd'hui, on nous propose -c'est une délibération sur la table- de lancer une procédure de consultation pour la réalisation de la statue de François Mitterrand. Je ne pense pas qu'il y ait une deuxième statue de François Mitterrand, et que nous remettions en question le premier vote qui avait été fait.

Alors quoi ? De nouveaux candidats ? Une nouvelle procédure ? Que diront ceux qui ont été écartés la première fois ? Soumissionneront-ils ? Que dira celui qui avait déjà été retenu ? Que dira Monsieur François CACHEUX que vous avez retenu s'il n'est pas, lui, retenu dans le marché ? Que diront surtout les artistes écartés si Monsieur CACHEUX est retenu ? Que les choix étaient déjà faits d'avance, et que le marché passé est peut-être un marché de dupes ?

Pardon de penser que vous vous êtes trompé, comme le disait tout à l'heure Monsieur KANNER, de procédure juridique. Tout ceci donne l'impression d'un cafouillis bien regrettable sur un tel dossier !

**Monsieur le Maire** - Vous faites vraiment beaucoup d'embrouilles pour pas grand-chose !

**M. ROMAN.**

**M. ROMAN** - Je veux rassurer notre collègue. Il s'agit simplement d'une délibération pour ordre puisque nous décidons -et je crois que c'est juste à partir du moment où plusieurs artistes ont concouru- d'indemniser dans des limites tout à fait raisonnables ceux qui n'ont pas été retenus. Mais les services de la Trésorerie nous ont fait remarquer que, pour pouvoir indemniser, il aurait fallu non seulement en débattre comme nous l'avons fait, à la fois en administration municipale et en Conseil Municipal à l'occasion d'une communication du Maire, mais aussi délibérer.

.../...

Comme cela n'a pas été fait, nous délibérons pour ordre pour pouvoir rendre exécutoire la délibération qui acte le choix et l'indemnisation des trois artistes qui n'ont pas été retenus.

C'est un problème de conformité qui, rassurez-vous, ne nous amènera pas à ouvrir un nouveau concours, à retenir un autre lauréat, et à indemniser d'autres candidats qui n'auraient pas été retenus. C'est aussi clair que cela.

Monsieur le Maire - Quand vous verrez la statue...

M. LABBEE - Ce n'est pas un problème de statue, Monsieur le Maire !

Monsieur le Maire - La peinture, c'est déjà très difficile, mais la sculpture, alors là... ! La dernière chose à faire est de vous demander en Conseil Municipal de choisir un sculpteur !

Je pensais que la statue du Cardinal Liénart était une belle statue et je maintiens qu'elle l'est, inspirée d'un grand sculpteur... mais tout un chœur, y compris religieux, a trouvé le contraire... ! Pourtant, ce n'est pas un Liénart laïc qui a été sculpté, mais bien un Liénart inspiré ! Je trouve qu'elle est très belle.

Des sculpteurs ont travaillé, mais j'aime autant vous dire -et pourtant j'ai une grande considération pour les sculpteurs que vous avez cités- que je n'aurais pas voulu vous montrer ce que j'ai vu... ! Je ne sais pas si vous l'avez vu, mais... ! Je me suis donc retrouvé à la case départ !

A ce moment-là, on me parle de bronze, mais un sculpteur sur bronze, c'est tout autre chose qu'un sculpteur sur pierre. On le dit grand sculpteur... bon ! Je pouvais choisir la facilité, il y a un grand sculpteur qui est au pied de Latché, et qui a fait pratiquement toutes les sculptures de François Mitterrand. J'ai dit à Madame Mitterrand qu'on allait, à Lille, faire une sculpture qui se retrouvait partout. Il fallait quand même qu'il y en ait plusieurs.

M. BROCHEN est parti en avant-garde pour voir ce que les sculpteurs nous préparaient. Ce n'est pas simple... Si on pouvait emmener tout le Conseil Municipal, je n'y verrais aucun inconvénient... Mercredi, je pars toute la journée à Angers chez Monsieur CACHEUX pour voir où on en est. Et alors là, sur ce qu'il nous présentera, on prendra le risque de dire "c'est la bonne" ou "ça ne l'est pas", on reviendra devant vous avec les impressions, et cette fois un marché qu'il nous faudra passer pour réaliser la statue. Ce n'est pas simple !

Sur ce plan-là, vous êtes obligés de faire confiance à l'Adjoint qui a la délégation et au Maire. On ne peut pas aller choisir un sculpteur et une oeuvre d'art avec un régiment complet ! J'espère que ce sera bien, mais je suis inquiet... On est toujours inquiet quand il s'agit d'une oeuvre d'art... !

Adopté.

Chemise n° 20

Rapporteur : Monsieur FLORENCE,  
Adjoint au Maire

PROPRETE

97/603 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

97/604 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

.../...

M. DECOCQ - Sans transition du tout, Monsieur le Maire, un petit mot rapide pour vous donner un commentaire sur les deux rapports qui vous sont soumis sur l'eau et l'assainissement, pour vous parler du prix de l'eau et pour demander que, pour l'année prochaine, on revoie ces rapports. Je ferai peut-être une proposition tout à l'heure là-dessus.

Je voudrais attirer votre attention sur la volonté du législateur car on a voulu ces rapports pour informer les élus, et surtout les consommateurs, des conditions de formation du prix de l'eau, et pas simplement de la qualité des services. On a aussi voulu assurer plus de transparence. Cette information et cette transparence sont particulièrement nécessaires partout en France, dans notre ville et notre Communauté, parce que les gens sont de plus en plus sensibles au prix de l'eau.

Il a doublé depuis cinq ans, et il y a, dans la population, dans les associations de consommateurs, une véritable vigilance parfaitement légitime sur ces augmentations du prix de l'eau.

Alors pourquoi le prix de l'eau a-t-il augmenté et doublé en cinq ans ? On ne va pas revenir là-dessus, on s'est longuement expliqué en Communauté Urbaine, et on le sait. C'est le système français qui veut cela. Chaque mètre cube d'eau consommé doit payer l'épuration de ce mètre cube. L'eau paie l'eau.

Il augmente aussi parce que, dans notre Communauté, des choix sont faits, des choix techniques, des choix sur le mode de gestion, des choix d'investissement, et ces choix, comme tout choix, concourent quelque part à la formation du prix.

Si bien que les consommateurs ont le droit de s'interroger sur ces choix. Cela est bien normal. Ils ont le droit de s'interroger sur les choix techniques. Sont-ce les meilleurs coûts ? A-t-on optimisé la dépense par rapport au rendement qu'on espère du service ? Était-ce bien le meilleur mode de gestion qu'il fallait choisir ? Et lorsqu'on a choisi la délégation de service justement, le contrat de délégation correspond-il bien aux intérêts des consommateurs ?

Or, les consommateurs ne peuvent pas trouver de réponse à toutes ces questions dans les rapports qui nous sont présentés. A la Communauté Urbaine, où il y a plutôt une ambiance de gestion, et où cela s'adresse à des élus du second degré, on peut encore s'en satisfaire, et ces rapports ne sont pas inintéressants, mais ils doivent être complétés.

Il y a trois ou quatre ans que ces rapports sont soumis aux assemblées d'élus. Je crois qu'il faut faire oeuvre de pédagogie, prendre des responsabilités là où on est, et puisqu'il y a un Conseil Communal de Concertation, je pense qu'il serait tout à fait de l'ordre de ses réflexions de compléter l'information des consommateurs, de façon à les rassurer totalement sur les conditions de formation du coût du prix de l'eau s'agissant de la ville de Lille.

Voilà ce que je voulais dire sur ces rapports qui sont intéressants, mais qui sont arides et techniques. Je pense qu'il faut faire les corrections de trajectoire nécessaires et peut-être Monsieur FALISE et le Conseil Communal de Concertation pourraient-ils se saisir de cette question-là.

Monsieur le Maire - Vous êtes parfaitement informé, et vous savez que, sur ces problèmes-là, il y aura certainement du nouveau. J'ai encore eu une réunion ce matin justement pour avancer sur des choses nouvelles.

C'est un débat qui est tenu à la Communauté parce que c'est elle qui en a la compétence. Je ne vois aucun inconvénient à ce que Monsieur FALISE puisse, avec son Conseil, discuter sur le prix de l'eau, sur la façon dont on arrive au prix de l'eau.

.../...



**M. FLORENCE.**

M. FLORENCE - Monsieur le Maire, chers collègues, j'ai moi-même en Commission attiré l'attention des membres sur l'imperfection des deux rapports. C'est vrai qu'ils ne donnent pas une idée exacte de la situation de l'eau et de l'assainissement. En particulier, ces deux rapports sont assez muets sur le prix de l'eau.

Je ne vais pas vous rappeler les positions que mon Groupe a prises à la Communauté Urbaine et la bataille que nous avons menée pour arriver à stabiliser le prix de l'eau et j'espère que les discussions en cours, en particulier avec la Société des Eaux du Nord, conduiront à une baisse sensible du prix de l'eau.

Mais aujourd'hui, nous ne sommes pas à la Communauté, et le problème est simplement de présenter des rapports établis par la Communauté Urbaine, et suivant des indications de la Commission, j'ai transmis pour l'instant verbalement ces observations d'imperfection des rapports aux intéressés politiques et administratifs de la Communauté Urbaine de Lille.

J'espère que, l'année prochaine, les rapports auront un meilleur contenu.

Monsieur le Maire - M. FLORENCE, vous avez raison sur ce plan-là, mais la Ville est concernée par la qualité de l'eau. C'est sur cet aspect que le Conseil Municipal doit être saisi. Par contre, à la Communauté Urbaine, nous discutons du problème global, y compris son coût, etc. Il y a une différence de compétences.

M. FLORENCE - Nous présentons les rapports de la Communauté ici.

Monsieur le Maire - Oui, mais Monsieur DECOCQ sait tout cela par coeur. C'est un spécialiste, et même un des meilleurs, des problèmes de l'eau. On aura l'occasion de se retrouver et de se mettre d'accord à la Communauté, mais ce n'est pas simple, et ce matin, pour moi, cela a été une réunion mémorable ! Mais passons... !

Adoptés.

Chemise n° 24

Rapporteur : Monsieur DELGRANGE,  
Conseiller Municipal délégué

#### ACTION HUMANITAIRE

97/632 - Subventions destinées aux organismes à vocation humanitaire.

97/633 - Subventions destinées aux associations - Année Européenne de Lutte contre le Racisme.

Monsieur le Maire, chers collègues démocrates, j'ai deux dossiers à vous présenter.

Le premier. Alors que nous savourions l'été lillois, la Pologne était victime d'inondations dévastatrices. La presse locale, nationale, y a fait un large écho. Vous avez souhaité, Monsieur le Maire, durant nos vacances, témoigner de la solidarité des Lillois en octroyant une subvention exceptionnelle de 50 000 F face à l'urgence de cette situation.

Vous m'avez demandé de remettre un chèque de l'Association pour la Fondation de Lille à la Maison de Polonité, et ce en accord avec les autorités polonaises.

.../...

C'est ainsi qu'accompagné de Monsieur KUCINSKA, Directeur du Protocole et des Relations Internationales, nous nous sommes exécutés. C'est donc cette somme que nous votons à la Fondation pour rétablir les équilibres.

Monsieur le Maire - Merci pour la part que vous avez prise face à des événements qui arrivent de façon impromptue, et qui demandent à ce qu'on y travaille immédiatement.

M. DELGRANGE - Le deuxième dossier dont je voulais parler porte sur une subvention dans le cadre de l'Année Européenne contre le Racisme.

Le Melting Potes est un lieu culturel récemment ouvert sur la place Vanacker à Moulins. Apprécié des partenaires, ce lieu a fait l'objet d'une fermeture administrative émanant de la Préfecture pour une durée de trois mois courant jusque fin octobre.

Le quartier et la presse s'en sont émus. En effet, la rapidité avec laquelle l'arrêté de fermeture a été pris surprend, comme surprennent les arguments ayant conduit à cette situation.

Saisi par Madame Caroline CHARLES, Présidente du Conseil de Quartier, en accord avec Monsieur KANNER et Monsieur Didier CALONNE, je vous propose de faire adopter une subvention de 30 000 F afin de permettre à l'Association Melting Potes de poursuivre ses activités culturelles, activités qui contribuent à la reconquête de l'espace public par une démarche originale qu'anime Madame la Présidente du Conseil de Quartier de Moulins.

Enfin, et puisque l'opportunité m'en est donnée, à l'instar de mon collègue BROCHEN, vous me permettrez, à titre personnel, d'avoir une pensée solidaire, puisque l'on parle de café, pour nos amis du Sous-Marin de Vitrolles que certains s'efforcent de couler à fortes doses de vitriol !

(applaudissements).

Monsieur le Maire - Bien ! Adopté.

M. ROMAN.

Chemise n° 25

Rapporteur : Monsieur ROMAN,  
Adjoint au Maire

#### FINANCES

97/634 - Ligue des Droits de l'Homme - L.D.H. - Organisation d'un colloque sur les gens du voyage à Lille les 17 et 18 octobre 1997 - Subvention exceptionnelle.

Adopté (voir discussion infra).

97/635 - Office Européen des Brevets - O.E.B. - Organisation de la conférence annuelle EPIDOS à Lille du 14 au 16 octobre 1997 - Subvention exceptionnelle.

97/636 - Confédération Française Démocratique du Travail - C.F.D.T. - Organisation du 45ème congrès national à Lille du 7 au 11 décembre 1998 - Subvention exceptionnelle.

97/637 - Les Médailleurs Militaires - Organisation du 64ème congrès national à Lille du 3 au 6 juin 1999 - Subvention exceptionnelle.

.../...

97/638 - Ecole Supérieure de Journalisme - Subvention exceptionnelle de fonctionnement.

97/639 - Surcoût TGV - Modalités de remboursement par la SAEM Euralille - Annulation partielle d'un titre de recette.

97/640 - Hôtel de Ville - Locaux du C.O.S. - Incendie du 21 avril 1997 - Indemnité d'assurances.

97/641 - Contrat d'assurance de responsabilité civile - Révision - Appel d'offres.

97/642 - Suppression de la taxe sur les jeux de boules et de quilles.

97/643 - Budgets primitif et supplémentaire - Transferts de crédits - Exercice 1997.

97/644 - Budget supplémentaire 1997 - Section d'investissement - Autorisations de programmes et crédits de paiement.

Adoptés.

97/645 - Ville de Lille - Budget Supplémentaire 1997.

(voir discussions et vote infra).

97/646 - Pouponnière - Budget Supplémentaire de 1997 - Ratification.

Adopté.

#### DECENTRALISATION

97/647 - Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

97/673 - Contrat de Ville - Programme 1997 - Fonds de participation des Habitants - Subvention à la Coopérative scolaire de l'école CABANIS.

Adoptés.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous délibérons aujourd'hui sur le Budget Supplémentaire de la Ville de Lille.

Je vous propose d'écouter les interventions qui pourraient se faire sur ce Budget Supplémentaire car c'est un budget d'ajustement qui ne modifie pas la structure du Budget Primitif que nous avons voté, mais qui précise ou ajuste un certain nombre de dépenses.

Juste quelques mots sur ce Budget Supplémentaire à la fois en investissement et en fonctionnement.

En investissement, pour une somme globale de 20 MF, ce qui est très peu par rapport à l'ensemble du budget d'investissement de la Ville, nous effectuons trois types d'ajustement.

D'abord un ajustement à certaines situations particulières avec la budgétisation des crédits de paiement nécessaires pour solder quelques opérations. C'est le cas pour Lille Grand Palais avec 3,3 MF, ou encore la souscription que nous avons décidée à l'augmentation de capital social du LOSC pour 2,5 MF.

.../...

Puis, des ajustements liés à notre technique budgétaire. Nous transformons des autorisations de programme en crédits de paiement pour poursuivre des chantiers engagés.

Troisième type d'ajustement : des ajustements qui répondent à des besoins de proximité notamment en matière d'équipements dans les quartiers, à la suite des demandes formulées par les Conseils de Quartiers.

En fonctionnement, 4 types d'opération :

1) Les régularisations comptables qui font suite à des décisions déjà actées, notamment à l'occasion du compte administratif 1996. Ce sont les opérations de régularisation rendues nécessaires par les opérations liées à la redevance de la S.E.M. Lille Grand Palais, deux redevances annulées pour 20 MF, ou encore au remboursement du surcoût T.G.V. par Euraille décidé pour 10 MF en octobre 1996.

2) Le financement d'opérations particulières qui nous permettent de rattacher complètement à l'exercice 1996 l'ensemble des charges afférentes à cet exercice pour être en conformité avec la M. 14. C'est par exemple la subvention relative à l'I.E.P. pour 5,3 MF, ou le solde de la participation de la Ville pour le Lycée Montebello ; ou encore la facture liée à l'accord entre la Ville et la Compagnie Générale de Stationnement pour un peu moins de 1,1 MF.

3) Une multitude de petites opérations, et je veux souligner que si cela est possible, c'est parce que, dans l'exécution budgétaire, l'ensemble des délégations et naturellement des services de la Ville, s'est tenu à une stricte application des lignes budgétaires ouvertes au Budget Primitif, conformément à vos instructions précises à cet égard en début d'année, Monsieur le Maire. Cela nous permet aujourd'hui un certain nombre d'ajustements qui sont loin d'être négligeables par rapport à la vie associative et à l'animation de la ville dans les quartiers.

4) Je le dis puisque Monsieur RICHIR a évoqué cette question tout à l'heure, nous engageons, avec ce budget supplémentaire, la politique nouvelle d'accompagnement de l'effort du Gouvernement en faveur de l'emploi des jeunes avec un crédit de 1 MF qui permettra d'ici la publication des décrets d'application, c'est-à-dire d'ici la fin de la semaine, d'engager notre politique qui a été proposée au Conseil par Monsieur de SAINTIGNON, en ce qui concerne les emplois de service et emplois jeunes.

Globalement, la totalité des charges réelles et des nouvelles dépenses de fonctionnement s'élèvent à 40 MF financées essentiellement par le résultat du Compte Administratif 1996 -je vous rappelle qu'il était de 27,5 MF- et par un premier rôle supplémentaire fiscal qui était de 7,7 MF, le reste étant comblé par des recettes diverses, notamment des subventions.

La seule chose que je pourrais dire en conclusion de cette présentation très sommaire, c'est que, contrairement à un certain nombre de Collectivités, nous serons exactement dans les normes de la nouvelle comptabilité M.14, ce qui n'était pas évident du tout dans le cadre du Compte Administratif du budget 1997 qui, comme vous le savez, sera réalisé en juin prochain. Mais nous pouvons d'ores et déjà le mesurer dans l'exécution budgétaire et le cadre dans lequel nous décidons de ce budget supplémentaire.

Monsieur le Maire - Merci.

M. BIENVENU.

M. BIENVENU - Merci, Monsieur le Maire.

.../...

Je ne voudrais pas que l'on évoque le budget 1997 sans faire un rappel d'un certain problème qui, actuellement, fait couler beaucoup d'encre. Je pense qu'il est de mon devoir de rappeler ce qui s'est passé au niveau des impôts locaux parce que ce que j'avais dit à l'occasion du budget 1997 et ce que j'avais supposé est en train de se produire.

En cette saison où les feuilles commencent à tomber, ce problème préoccupe beaucoup de Lillois, et nos concitoyens vont commencer à payer leurs impôts locaux, le 15 octobre la taxe foncière, et le 15 novembre la taxe d'habitation.

La délibération que vous avez prise en juin 1996 concernait la suppression de l'abattement général à la base de 15 %. Vous avez cumulé cette suppression de l'abattement général à la base d'une augmentation des taux d'environ 10 %...

**M. ROMAN - 5 !**

**M. BIENVENU -** Ce qui a engendré une augmentation de la cotisation et en particulier de la taxe d'habitation de plus de 20 % dans certains cas !

J'écoute beaucoup, je lis beaucoup, je rencontre les Lillois, ils ne sont pas du tout d'accord avec ce que vous avez l'air de dire, et il y a des situations difficiles qui se sont créées à Lille. Il y a des Lillois, qui ne sont pas des Lillois aisés ou des Lillois de condition moyenne ou favorisée, qui auront des difficultés à payer ces impôts car ils sont loin de gagner des salaires mirobolants en rapport avec les feuilles qu'ils sont en train de recevoir.

Je souhaite m'insurger une nouvelle fois contre cette politique qui consiste à matraquer de façon post-électorale les Lillois dans des proportions inconsidérées. Vous n'avez pas joué le jeu. Pendant un certain nombre d'années, vous avez bloqué les taux. Vous avez fait une campagne électorale en cachant ce genre de décision que vous auriez à prendre. Elle était inévitable, je vous l'ai dit pendant de nombreuses années. Vous étiez dans une situation qui vous obligeait à augmenter les impôts.

Il aurait été préférable d'augmenter ces impôts de façon rationnelle, faire en sorte que les impôts augmentent d'année en année comme on le fait à la Communauté Urbaine en fonction de paramètres comme le P.I.B. ou l'inflation. Cela aurait été plus raisonnable.

Vous avez décidé de ne pas le faire. Je maintiens que c'était électoraliste et aujourd'hui, les Lillois reçoivent des impôts locaux qui sont inconsidérés !

Pour ce qui me concerne, je considère que ce que j'avais dit à l'époque est en train de se réaliser, et je voudrais simplement que vous reconnaissiez -sans plus- que je l'aie dit, à défaut, à l'époque, d'avoir été entendu !

En ce qui concerne le Budget Supplémentaire, je n'ai pas beaucoup de choses à ajouter à ce que vous avez dit. La seule petite chose que je voudrais ajouter, c'est que vous avez parlé du financement de ce Budget Supplémentaire, de recettes diverses, de nouveaux rôles fiscaux. Vous avez oublié de dire que ce Budget Supplémentaire serait également équilibré par un emprunt complémentaire de 20 MF environ, et je ne crois pas que là non plus on soit dans les rails. Il avait été prévu 120 MF, si mes souvenirs sont bons, au budget 1997, et nous sommes déjà à 150 MF. On n'a donc pas respecté les chiffres qui étaient prévus au B.P. 1997. Il sont dépassés de quasiment 26 %.

.../...

Voilà ce que je voulais dire. Je pense que c'est important parce que si vous continuez à augmenter les emprunts, vous finirez encore par augmenter les taux des impôts locaux, et nous sommes là dans une spirale infernale.

Merci.

M. BARBAROSSA - Pour que l'indignation de Monsieur BIENVENU soit crédible, encore faudrait-il qu'elle ne soit pas sélective et qu'il puisse faire des propositions qui soient un peu plus constructives.

Je voudrais tout de même rappeler à Monsieur BIENVENU que Monsieur JUPPE a non seulement augmenté les prélèvements sur les familles de 100 milliards l'année dernière mais qu'en plus il a modifié tous les seuils dans les impôts, ce qui fait que toute une batterie de gens qui étaient jusque-là exonérés sont devenus imposables, et de manière importante, notamment parmi les retraités.

Ceci dit, je voulais aussi me faire l'écho de l'émotion qui règne dans la ville concernant l'augmentation de la taxe d'habitation.

Je voudrais dire pour mémoire que nous ne l'avons pas votée mais l'essentiel n'est pas là. La raison qu'on nous avait donnée était de dire : "L'exonération, nous la payons. L'Etat a mis en place toute une série de dégrèvements qui devraient compenser".

Je pense que le calcul se révèle faux et qu'il serait honnête de dire qu'on s'est trompé. Il y a énormément de Lillois qui sont frappés et qui sont frappés de manière significative. Il y a 35 % des foyers fiscaux qui sont augmentés de 500 à 600 F minimum. C'est important. On ne peut pas dire que ce sont des gens qui peuvent payer comme cela. Cela pose des problèmes financiers à tout le monde. Et puis, il y a comme un sentiment d'acharnement qui se développe. Cela est général par rapport à la fiscalité et il faut qu'on en tienne compte.

Je voudrais dire à Monsieur BIENVENU qu'il y a de la marge, si on veut rétablir la justice fiscale en France.

Je voudrais rappeler pour mémoire que le budget de l'Etat, c'est 2 500 milliards mais que celui de la famille MULLIEZ, c'est 42 milliards. 2 500 milliards pour un pays. 42 milliards pour une famille. Voilà qui donne une idée des marges dont nous disposons.

Les grandes fortunes, l'année dernière, ont augmenté de 26 % sur une seule année. Ce dont a témoigné le rendement de l'impôt de solidarité sur les fortunes qui, lui, a augmenté de 27 % rien que pour le Nord. Pour des fortunes qui se trouvent dans la métropole lilloise. Elles ne doivent pas être très loin, à mon avis, on doit pouvoir les trouver.

Il y a nécessité de rétablir plus de justice. Je voudrais rappeler brièvement les positions des Parlementaires Communistes qui ont été transmises encore récemment à Monsieur JOSPIN pour rétablir plus de justice au niveau des impôts locaux.

Elles sont de moduler l'abattement général de 16 % dont bénéficient les entreprises sur la taxe professionnelle en fonction des emplois qu'elles créent, pour favoriser la création d'emplois.

D'intégrer les actifs financiers des entreprises dans le calcul de la taxe professionnelle, de manière à dissuader la spéculation financière.

De plafonner la taxe d'habitation à 2 % des revenus, en tirant la contrepartie financière, en cherchant le manque à gagner dans une surtaxe sur l'immobilier de luxe.

.../...

Voilà quelques propositions faites par les Parlementaires Communistes. Je pense qu'au niveau de la ville, en utilisant les possibilités qui nous sont données, il faut réparer une erreur qui a été faite, soit rétablir l'abattement, soit utiliser d'autres moyens qui sont à notre portée et faire des estimations peut-être plus fiables.

Monsieur le Maire - Qui souhaite encore intervenir sur le budget ?

M. ROMAN.

M. ROMAN - Sur le budget supplémentaire, avant d'en venir à la fiscalité.

Un point seulement a été évoqué par Monsieur BIENVENU, celui de l'emprunt, les 20 MF d'emprunt que nous décidons aujourd'hui. Je veux le rassurer, nous avons décidé 120 MF. d'emprunt en 1997. Nous avons aujourd'hui mobilisé 0 F d'emprunt.

Donc, que Monsieur BIENVENU ne s'inquiète pas sur un dépassement de ces 120 MF. Nous arriverons à un seuil de réalisation d'emprunt qui sera bien inférieur à celui que nous avons envisagé. Pour des raisons d'ailleurs tout à fait diverses, certaines étant liées au calendrier politique qui a été, comme vous le savez, quelque peu bouleversé.

La fiscalité locale.

Je veux profiter de ce débat que nous avons en Conseil Municipal pour tenter de faire le point sur cette question qui soulève et a soulevé un certain émoi dans la ville de Lille.

Je le crois mais Monsieur BARBAROSSA vient de dire un certain nombre de choses assez justes, à juste titre.

Je veux en cette occasion tenter de dire clairement les choses en tenant à la disposition du Conseil Municipal un dossier qui sera diffusé dès demain à l'ensemble des élus municipaux et qui donne très objectivement un certain nombre d'informations sur les conditions dans lesquelles s'appliquent aujourd'hui les décisions municipales dans la ville de Lille.

Nous avons, dans le cadre du budget 1997, décidé deux choses, au niveau du Conseil Municipal de Lille.

La première chose, en juin, a été la suppression de l'abattement général à la base.

La deuxième chose a été l'évolution des taux qui, restons objectifs, Monsieur BIENVENU, n'était pas d'environ 10 % mais était de 5, 4 % au moment du vote du budget. 5,4 % d'augmentation des quatre taux de la fiscalité locale à Lille.

Nous avons décidé la suppression de l'abattement général à la base pour un certain nombre de raisons qu'a rappelées Monsieur BARBAROSSA.

Quelles étaient ces raisons ? Quelle était la raison majeure ?

C'est que cet abattement général à la base, qui est un abattement facultatif, non appliqué d'ailleurs par un grand nombre de villes en France, avait été décidé à Lille en 1980 pour s'appliquer dès 1981.

.../...

Depuis 1981, un certain nombre de décisions fiscales, dans la législation nationale, ont apporté des dégrèvements, des exonérations, qui ont fait que les plafonnements ou les exonérations apportés à des familles lilloises étaient remboursés par l'Etat.

Le calcul que nous avons fait à cette époque était de dire : sur 28 MF de non-recettes que représente cet abattement général à la base, une bonne dizaine de millions de francs, entre 10 et 14 MF, ne seront pas payés par les Lillois parce qu'ils seront dans le cadre de dégrèvements compensés par l'Etat.

Nous ne savons pas à quel niveau nous serons aujourd'hui de cette compensation mais il y a réellement une compensation par l'Etat. Lorsqu'une famille ne paie pas le montant de la fiscalité locale qu'elle devrait payer parce qu'elle est dégrévée par des décisions nationales, c'est l'Etat qui compense et qui paie à la Commune ce que la famille devrait payer.

L'augmentation des taux, 5,4 %, je veux simplement le redire, nous l'avons faite, mais Monsieur BIENVENU, vous l'avez dit, après une pause fiscale de 8 ans. Nous avons, deux années consécutives, augmenté les taux de la Ville, en nous engageant d'ailleurs à revenir, dès la troisième année, au niveau de l'inflation. Ce que nous ferons, au regard de la situation budgétaire de la Ville de Lille dont je vous parlais à l'instant à propos du budget supplémentaire.

Vous parlez de position électoraliste. Je peux simplement vous dire que, tout en maintenant les taux au même niveau pendant 8 ans, nous avons fait à Lille ce qu'on n'a fait dans aucune ville de France. Ce qui fait que Lille est aujourd'hui ce qu'elle est, qu'elle peut affronter la période qui vient en terme de développement, en terme de perspectives, comme aucune autre ville de la dimension de Lille ne peut le faire. Et pour ce que nous avons fait à Lille, il a bien fallu que nous mettions un certain nombre d'énergies, de ressources humaines et de ressources financières.

Les deux années qui ont suivi cette pause fiscale ont été le moyen, évolution budgétaire nationale aidant -je ne veux pas polémiquer ici- de retrouver un budget sain, un caractère tout à fait équilibré des finances communales.

Bref, si on a pris des décisions fiscales au niveau de la Ville de Lille, on a pris ces deux-là : 5,4 % d'augmentation des taux et suppression de l'abattement général à la base qui correspond pour tous les foyers, il n'y a pas de variation possible, à une somme fixe d'impôts qui est de 380 F, en fait, un tout petit peu plus de 380 F, en ce qui concerne l'abattement général à la base.

Je le dis parce qu'il y a une multitude d'exemples, de chiffres qui sont cités dont je veux donner ici l'explication.

Et puis à côté des deux décisions lilloises, que nous assumons, y compris avec une erreur d'interprétation, mais qui n'est pas liée à nous, Monsieur BARBAROSSA, parce que nous, nous avons décidé en juin 1996, et qu'en décembre 1996, il s'est passé autre chose, c'est la loi de finances qui a été proposée par le Gouvernement de Monsieur JUPPE.

Et que s'est-il passé dans cette loi de finances ?

Un certain nombre d'entre vous s'en souviennent sans doute. Les seuils de dégrèvement ou d'exonération de la taxe d'habitation ont été bouleversés par le Gouvernement de Monsieur JUPPE. Sans d'ailleurs que l'on en connaisse les conséquences.

.../...



Il y avait d'ailleurs dans la presse régionale de ce week-end un exemple flagrant à cet égard. Bien des foyers qui étaient hier plafonnés, à cause de leur niveau d'impôts sur le revenu, se sont aujourd'hui retrouvés plafonnés au montant du plafonnement de la taxe d'habitation, et pour ceux qui étaient concernés -je ne veux pas entrer dans le détail des chiffres- par le plafonnement, cela s'arrêtait à 1 900 F. On ne pouvait pas payer plus de 1 900 F de taxe d'habitation.

Et quand on sort de la fourchette du plafonnement, là, c'est le chiffre net qui s'applique.

Quand on parle d'augmentation de 20, de 30, de 40, de 50, de 80 et même de 100 % -j'ai vu une augmentation de taxe d'habitation de 100 %-, cela n'a rien à voir, ni avec les 5 % de la part communale, ni avec les 380 F de l'abattement général à la base. Ce sont les conséquences qui s'appliquent d'une manière aveugle d'un certain nombre de décisions qui ont été prises au niveau national dans le cadre de la loi de finances sur le calcul de la fiscalité locale.

Et cela conduit à des situations -je comprends l'émoi qui règne- d'évolution de la taxe d'habitation de 20, 30, 40, 50 %.

Je ne veux pas dire, et je m'en garderai bien, que la Ville de Lille n'est pour rien dans ces augmentations. Mais il faut savoir ce sur quoi la Ville de Lille -et notre décision municipale- est responsable. Je vais vous donner un chiffre, un exemple précis.

Pour quelqu'un qui payait une taxe d'habitation en 1996 de 5 000 F, la moitié en part communale, 2 500 F, l'augmentation en 1997, c'est l'abattement général à la base, 380 F, plus 5,4 %, 125 F.

Cela veut dire que quelqu'un qui payait 5 000 F de taxe d'habitation en 1996, certes, c'est une augmentation difficile et importante, paie en 1997, du fait des décisions lilloises, 5 500 F.

Tout ce qui est au-delà de ces 5 500 F relève d'une décision aveugle et irresponsable qui a été prise dans le cadre de la loi de finances.

Je le mesure d'autant plus que nous sommes en train, aujourd'hui, de préparer la loi de finances pour 1998 et que le souci que vous évoquiez, Monsieur BIENVENU, mais sans beaucoup de pudeur, de ceux qui sont les moins favorisés à Lille ou les classes moyennes pour qui l'arrivée de la taxe d'habitation est quelquefois très difficile à supporter, ce sont ceux-là qui ont été les premières victimes des modifications du déplafonnement. Et les modifications du déplafonnement, ce n'est pas la Ville de Lille qui les a décidées, ce n'est pas la Majorité de Gauche de la Ville de Lille, ni la Majorité de Gauche d'aujourd'hui, c'est bien le Gouvernement de Monsieur JUPPE qui l'a fait, en se gardant bien de dire quelles en seraient les conséquences.

Alors, voilà. Nous, nous devons assumer et nous l'avons fait avec un résultat qui est quand même loin d'être négligeable. Monsieur de SAINTIGNON a évoqué les résultats du plan pour l'emploi et le développement économique de la ville, la place qu'il a prise.

Nous devons assumer effectivement ces 380 F plus 5,4 %. Nous considérons que c'est beaucoup et nous nous engageons, à l'avenir, à nous aligner sur le niveau de l'inflation.

Cela dit, lorsqu'on parle de 20, 30, 40, 50 % d'augmentation de la taxe d'habitation, il faut que chacun y reconnaisse les siens.

.../...

Je veux dire pour terminer que nous recevons un certain nombre de courriers de Lillois. Je suis moi-même allé organiser une réunion dans un quartier de Lille il y a une dizaine de jours pour parler avec les gens de leur taxe d'habitation et essayer de leur montrer quelle était la réalité de cette évolution.

Comme nous le faisons chaque année, les services de la Ville de Lille se tiennent naturellement à la disposition des familles qui rencontrent un certain nombre de difficultés liées à cette évolution car il y a, par nature, une fonction des élus qui est celle de la médiation entre les citoyens et les services fiscaux. Quelquefois, elle est nécessaire, elle est même indispensable à cause de cette évolution.

Je voulais vous dire, Monsieur le Maire, en concluant mon propos que, plus que jamais, parce que la situation est plus que jamais difficile pour un certain nombre de familles, nous nous tenons à la disposition des familles qui rencontrent des difficultés pour faire cette médiation.

Monsieur le Maire - Merci.

Je veux dire un mot parce que, là, c'est sans doute la première fois qu'on a réellement une difficulté. Bernard ROMAN vient de s'en expliquer très facilement. C'est vrai qu'il y a une difficulté et que la taxe d'habitation a échappé à nos calculs car elle n'aurait pas dû être ce qu'elle est. On vient de vous en expliquer les raisons.

En face de cela, il faut naturellement tout faire pour qu'on puisse au moins donner des délais. On est à leur disposition, on le dira et dites-le aux Lillois.

D'autre part, on retournera à une fiscalité à la hauteur de l'inflation. C'est ce que nous ferons à partir de l'an prochain.

Aux Lillois, je leur dis ceci. Je m'adresse à ceux qui sont de bonne foi. Ceux qui veulent nous démontrer qu'on a tort, d'une certaine façon, c'est vrai.

D'abord, c'est vrai que, d'une certaine façon, on a eu besoin d'argent. La Ville de Lille a toujours besoin d'argent parce qu'elle a toujours un budget tendu.

Celui qui peut croire qu'on a fait toutes nos réalisations, comme le Palais des Beaux-Arts, sans dépenser beaucoup d'argent, ce n'est pas vrai. Nous avons toujours essayé de tirer le maximum, avec un budget tendu. Certains le votent, certains ne le votent pas. C'est facile, on ne vote pas les dépenses. Mais la Majorité qui, elle, assume et qui à chaque fois a voté le moindre centime pour tout ce qu'est devenue la Ville, c'est vrai que cela n'a pas toujours été facile.

Si Lille est devenue ce qu'elle est, si demain elle donne des emplois -et j'en suis persuadé-, si pour la première fois dans le Nord/Pas-de-Calais elle a lancé ce grand mouvement tertiaire, etc., elle le doit tout de même au fait que les Lillois n'ont pas toujours eu une fiscalité facile.

Avant même que je sois Maire de Lille, rappelez-vous la fiscalité. Mais, à ce moment-là, comme l'inflation était forte, cela diminuait en quelque sorte le montant de la fiscalité.

Mais même les premières années durant lesquelles j'étais Maire on votait des taux de fiscalité... parce qu'on voulait faire une ville. Ce qu'on a réussi à faire. Si on avait été médiocre et si on était resté dans la moyenne tranquille française, vous auriez eu une ville médiocre. On ne voulait pas d'une ville médiocre. On voulait au contraire une ville qui soit assez extraordinaire dans son développement. C'est ce que nous avons fait. C'est le pari que nous avons tenu et c'est la première fois que cela se passe de cette manière.

.../...

Je pensais même qu'on avait gagné notre pari, et j'avais tout à fait conscience que la fiscalité avait tout de même été assez forte puisque, pendant 7 ans, cela a été le taux 0 ! C'est quand même considérable.

Même si certains disent que, cette année, c'est fort, ils ont bénéficié pendant 7 ans du taux 0.

Je me permets de dire aux Lillois que si pendant ces 7 ans -c'est peut-être ce qu'on aurait dû faire plutôt que de mettre le taux 0- nous avons eu une augmentation égale -pas supérieure- à l'inflation, c'est-à-dire une faible augmentation, j'ai fait des calculs, croyez-le, ce que cela nous aurait apporté comme argent, c'est quelque chose qui est bien supérieur à ce qu'on leur demande maintenant. C'est un raisonnement.

Le problème, c'est que les gens paient le dernier tiers des impôts sur le revenu et en plus l'augmentation de la taxe d'habitation. Si bien que cela pèse sur les budgets et c'est pourquoi on en parle de cette façon.

Mais je tiens à dire-vous savez à quel point Bernard ROMAN est connaisseur de ces problèmes et comment il ne peut pas être pris en défaut sur ce plan-, même si je ne veux pas accabler Monsieur JUPPE et parler ici de politique, mais je vous demande de bien voir : on a connu un passage à vide sur le plan économique qui a été sans précédent, les commerçants s'en sont bien rendu compte. Cela a eu des conséquences très importantes sur les rentrées d'argent.

Il y a eu six mois terribles. Et comme cela avait déjà été vrai avec le Gouvernement précédent- vous seriez restés au pouvoir s'il n'y avait pas eu cela, cela a pesé très fort-, alors là, le gouvernement a tiré sur toutes les manettes. Vous savez comment le prélèvement de 200 milliards a été fait, comment la T.V.A. a été augmentée. Et il a aussi changé la loi de finances comme Bernard ROMAN vient de vous l'expliquer.

Si bien que la décision que nous avons prise, était un risque calculé, dans une période où on avait un budget tendu, la M 14, qui n'est pas sans incidence l'Etat se donne parfois des prérogatives... je sais qui est à l'origine de la M 14, je n'essaie pas de "dorer la pilule" à qui que ce soit, mais ce n'est pas si simple que cela.

Quand une Municipalité fait un tel effort pour la ville et que, brusquement, on ne peut plus reporter les dépenses d'un exercice sur l'autre, les conséquences sont considérables.

Cela nous a obligés à prendre une disposition qui a été la suppression de l'abattement. C'était cela ou quatre points d'augmentation de la fiscalité. On a retenu l'abattement, d'autant plus que compte tenu des dispositions alors en vigueur, la moitié de cet argent, au moins, devait nous revenir. C'était la loi.

Or, cela a été modifié. Et faisant cela, il y a eu incontestablement une augmentation de la fiscalité. La Municipalité ne va pas dire que ce n'est pas vrai. Elle reconnaît tout à fait cette augmentation. Mais celle-ci est la conséquence de la situation dans laquelle on se trouvait, la drogue, les emplois, la volonté de créer des emplois pour des jeunes... Evidemment, quand on ne vote pas, il est facile de dire... mais quand on assume une telle politique en créant ces emplois et en votant les crédits correspondants, il nous fallait une augmentation. Cette augmentation a été de 380 F et + 5, 4 %. Le calcul a été fait par Bernard, sur 5 000 F, dont 2 500 F de part communale, cela fait 125 F.

.../...

Cela a été aggravé pour certains par le mécanisme mis en place par le précédent gouvernement. D'ailleurs, j'imagine que ce mécanisme, n'a pas été totalement évalué : il frappe plus fort les uns et moins fort les autres, et certains même d'une façon insupportable.

Mais cela ne correspond pas à l'augmentation de la Ville. Celle-ci a été beaucoup plus uniforme. Ce sont finalement les changements de dispositions qui ont été pris par la loi de finances nationale qui ont créé cette disparité et qui créent par conséquent ces difficultés pour un certain nombre.

Nous avons décidé une augmentation qui a été amplifiée anormalement, sans que nous puissions le supposer.

Mais il est vrai que le contribuable supporte l'augmentation qu'a voulue la Ville, plus cette amplification que nous n'avons pas voulue mais qui est là.

Le problème est de revenir à une fiscalité qui soit douce et c'est ce que nous ferons. Nous aurons passé ce cap. Si bien que Monsieur BIENVENU n'aura plus à préparer des discours vengeurs comme il en a le secret.

M. BIENVENU - Je suis Lillois, je paie les impôts.

Monsieur le Maire - Nous payons tous des impôts, mon cher ami. Vous êtes Lillois et vous profitez d'une ville qui a quand même sacrément changé. Elle n'a pas pu changer sans qu'on mette un peu de carburant dans le moteur, il faut bien le savoir.

On passe au vote.

Que ceux qui sont d'accord pour adopter les propositions de Monsieur ROMAN le manifestent en levant la main :

Pour : les membres de la Majorité Municipale.

Contre : l'Intergroupe pour une nouvelle démocratie municipale et le Front National.

Abstention : néant.

Adopté à la majorité.

La Majorité s'est rassemblée et je l'en remercie très vivement. Elle a beaucoup de mérite.

M. RICHIR, vous avez un point particulier.

M. RICHIR - Oui, un point particulier concernant l'organisation du colloque "gens du voyage".

Nous voterons la subvention pour ce colloque, eu égard au fait que les gens du voyage méritent toute notre attention au nom des droits de l'homme quand on sait -on a trop souvent tendance à l'oublier- le très lourd tribut qu'ils ont payé en matière de déportation pendant la seconde Guerre Mondiale.

Toutefois, il nous apparaîtrait utile vis-à-vis des organisateurs de ce colloque d'intégrer dans cette réflexion les problèmes de cohabitation de communautés, en particulier eu égard aux problèmes d'occupation d'un certain nombre de terrains par des nomades, et notamment de mieux réfléchir à la cohabitation de ces communautés mais également à la mise en place de véritables instances représentatives chez les nomades et les gens du voyage puisque, en fait, l'une des difficultés vient des problèmes qu'on a à avoir des interlocuteurs en la matière.

Un colloque de ce type devrait en particulier s'intéresser au problème de la représentativité des gens du voyage vis-à-vis des collectivités, de manière à prévenir par le dialogue les difficultés qu'on peut rencontrer. Il y en a eu de très nombreuses au cours des derniers mois, vous le savez, sur Lille, en particulier dans les quartiers Vauban, Lille-Sud, Bois-Blancs.

Il me semblerait important d'attirer l'attention des organisateurs sur ce besoin d'avoir en face de nous des instances représentatives pour pouvoir discuter.

Monsieur le Maire - M. ROMAN.

M. ROMAN - Je vais répondre en deux mots à Monsieur RICHIR.

M. RICHIR, si vous souhaitez poser le problème des instances de discussion et de la représentativité des gens du voyage, pour que nous puissions avoir des interlocuteurs, avec toutes les difficultés que cela représente, il faut poser le problème comme cela.

Mais on ne peut pas dire ce que vous avez dit tout à l'heure sur les associations et dire à une association, qui nous demande de financer un colloque qu'elle organise, qu'on est d'accord à condition qu'elle intègre une nouvelle question. C'est son organisation. C'est le choix de son débat. Nous avons d'autres questions à poser par rapport à ce débat. Mais nous subventionnons une association, ô combien respectable, pour qu'elle organise le colloque qu'elle veut organiser.

Et cela, c'est la conception que nous avons de notre relation avec les associations.

M. RICHIR - Excusez-moi de reprendre la parole mais il faut quand même prendre en considération que si on n'arrive pas à orienter les questions dans ce sens, nous aboutirons à une exaspération croissante des populations dans des conflits de voisinage.

M. ROMAN - C'est un autre problème. Ce n'est pas le problème de l'association.

Monsieur le Maire - Oui, c'est un autre sujet.

Chemise n° 26

Rapporteur : Monsieur FREMAUX,  
Conseiller Municipal délégué

97/648 - Procédure de pilotage des organismes satellites ou associés - Association des Usagers du Centre Social Fives Mosaïque.

97/649 - Procédure de pilotage des organismes satellites ou associés - Maison de Quartier Fives.

Adoptés. (voir discussion infra).

PERSONNEL - RESSOURCES HUMAINES

97/650 - Création d'un poste de Directeur Technique de l'Opéra de Lille.

.../...

**97/651** - Création d'un poste de Chargé de mission Jeunesse.

**97/652** - Création d'un poste de Directeur de la Maison de la Médiation et du Citoyen.

**97/653** - Création d'un poste de technicien spécialiste de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

**97/654** - Revalorisation de la rémunération liée au poste de Directeur du Parc zoologique responsable du service animalier de la Ville de Lille.

**97/655** - Revalorisation de la rémunération liée au poste de Journaliste, attaché au Service Communication - Information Municipale (SCIM).

**97/656** - Création d'un poste de Coordonnateur de Centre d'Animation Petite Enfance et Centre de Loisirs sans Hébergement (CAPE-CLSH).

**97/657** - Création de postes au tableau des effectifs.

**97/658** - Vacations allouées aux magistrats de l'ordre administratif désignés pour présider les conseils de discipline de la fonction publique territoriale.

**97/659** - Objecteurs de conscience affectés dans les services municipaux - Dépenses.

**97/660** - Régime indemnitaire - Prime annuelle.

**97/661** - Régime indemnitaire de la filière de la Police Municipale.

**97/662** - Système informatique de la gestion des ressources humaines - Lancement d'un appel d'offres.

Adoptés.

**Monsieur le Maire** - M. RICHIR, vous vouliez vous exprimer sur le sujet des centres sociaux et des maisons de quartier.

**M. RICHIR** - J'ai passé un peu de temps à analyser les 11 documents sur le contrôle de gestion des 11 centres sociaux et maisons de quartiers. Je regrette d'ailleurs que Monsieur KANNER nous ait quittés parce que je l'ai souvent entendu nous dire que des centres sociaux et maisons de quartiers, c'était pratiquement, par nature, déficitaire.

Je vous engage les uns et les autres à faire cette lecture des 11 centres sociaux et maisons de quartiers parce qu'on y découvre des choses extrêmement intéressantes.

C'est qu'un centre social ou une maison de quartier, quand c'est bien géré par des gens compétents, cela arrive à fonctionner et à s'équilibrer.

Et puis quand on se met à dérapier et à faire autre chose que ce pour quoi on est fait, cela se met à plonger.

.../...

C'est ainsi que lorsqu'on regarde bien, on se rend compte que, finalement, si on fait une étude comparative des 11 centres sociaux et maisons de quartiers, pour la plupart d'entre eux, ils vivent à 65-70% de subventions, les ratios sont pratiquement les mêmes ; ils dépensent 57 à 65% de leur budget en dépenses de personnel.

On se rend compte qu'à dotations pratiquement égales, toutes choses étant égales par ailleurs, certains marchent très bien, c'est le cas de 6 d'entre eux qui ne posent guère de problèmes, que 4 d'entre eux sont en difficultés et que l'un, la maison de quartier de Moulins, est au 36ème dessous.

On se rend compte surtout qu'il y a des gens qui arrivent à faire fonctionner de manière très dynamique leurs structures et qui s'en sortent et d'autres qui, au contraire, prennent des risques tout à fait inconsidérés.

C'est un peu technique mais j'engage les uns et les autres à analyser ces chiffres.

On se rend compte que certains centres ont même des trésoreries tout à fait importantes et que d'autres par contre sont en train de prendre des risques et d'éclater certaines de leurs activités en une multitude d'autres activités qui parfois sont éloignées de ce que doit faire un centre social.

Encore une fois, je regrette que Monsieur KANNER ne soit pas là.

Monsieur le Maire - C'est un débat que vous pourrez reprendre.

M. RICHIR - Au moment où la Ville a mis en place "l'Union Lilloise des Equipements de Proximité", il conviendrait de reconsidérer l'ensemble de cette politique des centres sociaux à laquelle l'Union des Equipements de Proximité ne saurait répondre à elle seule.

Monsieur le Maire - Je crois que nous pourrions mettre cela à l'ordre du jour d'une autre séance du Conseil Municipal. Il est maintenant trop tard pour aborder cet énorme problème.

C'est vrai qu'il y a beaucoup de disparités entre les différents centres sociaux.

M. FREMAUX.

M. FREMAUX - Quelques mots, d'abord pour signaler que les deux dossiers qui concernent les centres sociaux ou maisons de quartiers qui sont présentés ce soir dans le cadre de la délégation du contrôle de gestion, ont trait à deux centres qui fonctionnent particulièrement bien.

Je suis sensible à l'idée qu'il y aurait à harmoniser les procédures de contrôle de gestion et de présentation des éléments de bilans qui sont aujourd'hui le fait de structures comptables indépendantes et qui sont parfois très distinctes les unes des autres. Il conviendrait donc de les rapprocher pour avoir une grille d'analyse identique pour tous ces types d'organismes.

D'autre part, dans les dossiers qui relèvent de la gestion des personnels et des ressources humaines, il y a cinq délibérations qui concernent des créations de poste :

- . création d'un poste de directeur technique à l'Opéra,
- . création d'un poste de chargé de mission jeunesse,

.../...

. création d'un poste de directeur de la Maison de la Médiation et du Citoyen,

. création d'un poste de technicien spécialiste de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,

. création d'un poste de coordinateur du centre d'animation de la petite enfance et des centres de loisirs sans hébergement.

Il y a également une délibération de rectification du tableau des effectifs qui va aller au cœur de beaucoup de mes amis.

Dans la filière administrative, nous inscrivons 34 créations de postes de temps complet,

. dans la filière technique, 23 postes à temps complet plus un poste à temps partiel,

. dans la filière culturelle, 15 postes à temps complet,

. et pour la police, un poste à temps complet également,

Ce qui fait un total d'inscriptions de 73 postes à temps complet et d'un poste à temps non complet.

C'est la part que la Ville met dans ses emplois statutaires à répondre à ce grave problème du chômage que nous rencontrons. Je voulais le souligner.

Nous avons enfin une délibération concernant le lancement d'un appel d'offres pour le renouvellement du système informatique de gestion des ressources humaines qui s'est fait, dans son approche, dans sa conception, avec la Communauté Urbaine comme partenaire, puisque nous avons dans ces deux grandes collectivités le même problème de renouvellement de notre parc informatique.

Donc, nous lançons ce soir, si vous le voulez bien, la procédure d'appel d'offres et vendredi, au Conseil de Communauté, nous passerons la même délibération pour lancer également un appel d'offres relatif à nos matériels informatiques de gestion des ressources humaines.

Monsieur le Maire - Nous allons terminer maintenant avec Monsieur SAVOYE qui a posé une question écrite. Nous allons lui répondre. Nous demanderons d'ailleurs à Monsieur ROUGERIE de le faire puisque ce sont des problèmes de sa compétence.

M. SAVOYE - Merci, Monsieur le Maire. Je vais ajouter un monologue de plus à la succession de monologues que constituent les débats du Conseil Municipal car j'avoue que personnellement, je m'y ennuie fort, comme d'autres, dès lors que sous couvert de débat, c'est une succession de monologues.

Monsieur le Maire - Permettez une minute sur ce point.

Je fréquente les assemblées depuis 30 ans.

J'ai connu des assemblées de diverses natures, que ce soient les Députés, que ce soient les Sénateurs, que ce soient des assemblées internationales, si je fréquentais les assemblées d'avocats, ce serait la même chose.

.../...



M. SAVOYE - Il n'y en a pas.

Monsieur le Maire - Nous avons des dossiers. Ils sont inégaux. Nous avons eu un débat sur les emplois-jeunes, la salle était pleine, il y avait beaucoup de jeunes, c'était un grand moment. Ce n'est pas possible que les gens restent pour suivre tous nos dossiers mais j'ai observé que, pendant toute la durée de ce Conseil Municipal, nous nous sommes parlé et cela est nécessaire aussi.

Le Conseil Municipal permet aux adjoints de présenter leurs dossiers, aux Conseillers Municipaux de présenter leurs contradictions et à tous de s'écouter.

Effectivement, suivant le tempérament des uns et des autres, tous les dossiers ne peuvent pas intéresser de la même façon.

Mais il y a pas d'autre façon. Je ne vois pas comment nous pourrions raccourcir les interventions et demander aux gens de se dépêcher. C'est bien la moindre des choses que nous puissions consacrer quelques heures pour le développement de la Ville et pour son bon fonctionnement.

Je le dis pour nous mais aussi pour les journalistes parce que certains estiment que les séances sont trop longues.

Tous les deux mois, on se réunit, on voit les dossiers de la Ville, on les voit tranquillement. Chacun peut s'exprimer, de temps en temps, ça chauffe, de temps en temps, au contraire, on se retrouve, et c'est très bien comme cela. Je ne vois pas pourquoi je vous obligerais à tout dire en raccourci et à laisser de côté certains débats. Non, il ne faut pas exagérer.

Alors, quelquefois c'est un peu long. Il vous arrive aussi d'être long. Vous êtes brillant, mais il vous arrive d'être long. Mais c'est le minimum que l'on doit supporter quand on est dans une assemblée délibérative. Toutes les assemblées délibératives sont ainsi.

L'essentiel, ce sont les décisions que l'on prend. Je pense qu'on essaie de les prendre correctement et en plus avec un Conseil Municipal où, au-delà des problèmes qui sont posés quand on regarde ce qui s'est passé depuis des années, ce n'est peut-être pas le consensus mais c'est quand même un Conseil Municipal suivi par des fidèles, avec bien des Lillois et des Lilloises qui restent avec nous et avec un état d'esprit très lillois, quelles que soient nos idées, pour discuter des problèmes de la ville.

Alors, faites-nous grâce de ne plus aborder ce problème d'un Conseil Municipal qui devrait être expédié en une heure, et encore, c'est presque une heure de trop ... Permettez-moi de dire que ceux qui s'expriment comme cela ce sont ceux qui ne s'intéressent pas à la ville. Ils veulent nous imposer leurs articles ou leurs idées mais ils ne s'intéressent pas du tout à ce qui me paraît essentiel c'est-à-dire ce mouvement de la ville, et le Conseil Municipal fait partie de ce mouvement de la ville.

Effectivement, si le mouvement de la ville est parfois un peu lent, c'est que les Nordistes sont peut-être quelquefois un peu lents, mais ils vont loin, et c'est cela l'essentiel.

Allez-y, Monsieur SAVOYE, je vous en prie.

M. SAVOYE - Je crois, Monsieur le Maire, que vous m'avez mal compris. Je ne mets pas en cause la longueur des débats mais leur forme rituelle pour ne pas dire liturgique. Et vous venez à l'instant de montrer que le débat peut se dérouler autrement puisque, courtoisement, vous m'avez demandé si vous pouviez m'interrompre, ce que vous avez fait, et là donc, il y a dialogue.

.../...

Je vous accorderai que vous vous êtes peut-être un peu égaré ... cela a un peu tourné au monologue vers la fin.

J'avoue que, pour le reste, c'est par trop rituel, si vous me permettez. Si vous m'aviez autorisé tout à l'heure à prendre la parole après vous, je vous aurais dit par exemple sur les problèmes de fiscalité locale, courtoisement mais fermement, que je ne partageais pas votre analyse. Je ne dirai qu'une seule chose.

Quels que soient les défauts de la loi de finances de 1996 de Monsieur JUPPE, c'est une loi d'application nationale. Elle s'applique aux 36 000 communes de France. Cela n'explique donc pas que Lille ait, si j'ose dire, le ruban bleu de l'augmentation, 27,16% en moyenne. La deuxième ville de France est Nîmes avec 12,84%, la troisième est à 8%. J'aurais pu dire cela. Vous m'en fournissez l'occasion, je m'en félicite.

Monsieur le Maire - J'ai donné l'explication.

M. SAVOYE - Cela permettrait peut-être des débats qui seraient tout aussi longs, peut-être même davantage, mais plus animés.

Monsieur le Maire - Je ne discute pas la légitimité de ceux qui ont décidé de supprimer l'abattement. On ne pouvait pas prévoir les décisions qui ont été prises ultérieurement. Elles ont amplifié le mouvement et créé la situation qu'on a décrite tout à l'heure.

Mais allez-y, abordez votre question.

M. SAVOYE - J'en viens à ma question, qui est d'ailleurs une question orale, je crois. Bref, peu importe.

Monsieur le Maire, vous savez, si vous les fréquentez, que les parkings souterrains de la Ville, et peut-être plus spécialement le parking Carnot et celui de la place Louise de Bettignies, sont devenus des repaires de toxicomanes, depuis la disparition des îlotiers qui ont fait une apparition aussi efficace qu'éphémère.

De telle sorte que de l'aveu même des personnels de la SOGEPARC, qui est le concessionnaire de la Ville, la sécurité n'est plus assurée dans ces parkings. Depuis l'envoi de notre premier avis de réunion de Conseil Municipal, je peux vous citer une tentative de viol au parking Opéra et une agression au parking République. Cela est donc tout à fait récent.

Les personnels de ces parkings se plaignent, et à juste titre, qu'en dépit de leurs appels répétés, les services de Police se refusent à intervenir, au prétendu motif qu'il s'agit de lieux privés.

Dans ces conditions, réaction bien naturelle des usagers, ils fuient les parkings souterrains pour un parking en surface qu'ils croient moins risqué. Et c'est là que les attendent les agents zélés de la Police Municipale qui verbalisent à tour de bras, avec une intransigeance et une célérité qui font l'admiration de tous les Lillois.

J'ajoute qu'au surplus, ils ont la capacité de se déguiser en courants d'air car lorsque vous avez garé votre voiture, vous avez beau jeter un coup d'œil à la ronde pour être certain qu'aucun uniforme particulièrement seyant et qui égaie le paysage lillois n'est à l'horizon, le temps de revenir, trois minutes après, vous êtes verbalisé.

.../...

Tous les riverains peuvent en témoigner -et j'en discutais tout à l'heure- même certains Adjoints de votre Majorité peuvent témoigner de cette diligence sans égal des agents de la Police Municipale.

Personnellement, à titre anecdotique, je peux vous indiquer que le mauvais citoyen que je suis a été verbalisé le 3 mai 1997 à 15 h 05 et le 2 août 1997 à 14 h 45.

Monsieur le Maire, ce que Monsieur CAILLAU est en train de vous expliquer, parce qu'il a un ordinateur dans la tête, c'est que le 3 mai et le 2 août, ce sont des samedis. Admiration pour la Police Municipale. Le 3 mai, c'est le pont du 1er mai. Le samedi 2 août, c'est une période où tout le monde est en vacances.

Eh bien, si au lieu de vous garer dans votre parking, vous avez la faiblesse de vous garer devant votre lieu de travail parce que vous êtes assez sot pour travailler ce jour-là, vous êtes verbalisé.

Le 2 août, personne ne travaillait, pas même la presse parce que j'ai cherché à avoir un photographe de presse, car mon véhicule était absolument le seul dans la rue, avec un superbe papillon sur le pare-brise !

Admirez donc la diligence des agents de la Police Municipale. Chaque riverain pourrait vous en dire autant, en dépit de ce qui avait été publié dans la presse, à savoir que seuls les 59 et les 62 étaient verbalisés, le courrier des lecteurs témoigne que d'autres plaques minéralogiques de gens qui profitent du nouveau caractère touristique de la Ville de Lille se sont fait verbaliser.

Il est vrai que c'est l'une des rares villes non balnéaires de France où le Stationnement payant a été maintenu au mois de mai par l'arrêté municipal 9540 du 25 juin 1997.

Quoi qu'il en soit, il n'y aurait donc que des louanges à adresser à notre Police Municipale...

Monsieur le Maire - C'est ce que vous faites d'ailleurs...

M. SAVOYE - .... Si son zèle n'était pas inexplicablement sélectif.

C'est ainsi que les riverains du boulevard Carnot ont remarqué que les véhicules des fonctionnaires de la Direction des Douanes qui stationnent, non pas une demi-heure et encore moins cinq minutes, mais des journées entières, non pas en zone réglementée mais en zone interdite, ne sont jamais verbalisés jusqu'à une date récente où des citoyens se sont adressés directement à la personne qui était en train de verbaliser et ont exigé que les véhicules des Douanes soient également verbalisés, ce qui a été fait.

De la même façon, les véhicules qui sont garés sur le trottoir de la rue des Canonnières, juste en face de l'entrée du centre Euralille, ne sont également inexplicablement jamais verbalisés.

Mais lorsqu'un commerçant, qui était en train de décharger devant son magasin, a été verbalisé et s'est permis honteusement de protester, ce mauvais citoyen, il s'est entendu répondre, Monsieur le Maire, croyez-le si vous voulez, que, de toute façon, l'agent en question s'en moquait car il aurait -j'utilise le conditionnel- des instructions expresses de verbaliser systématiquement pour amener le public à fréquenter les parkings et les commerces d'Euralille.

.../...

Ma question, Monsieur le Maire, est la suivante : quelles instructions avez-vous l'intention de donner pour qu'une telle thèse, dont personnellement je ne crois pas un instant au sérieux, ne trouve crédit dans la population lilloise ?

Monsieur le Maire - Enfin, vous présentez cela d'une façon agréable, pour le moins ... Mais on va vous répondre.

**M. ROUGERIE.**

**M. ROUGERIE** - Pour les parcs en ouvrage, Monsieur SAVOYE reprend une opinion ordinaire qui n'est pas conforme aux faits. Et de la part de Monsieur SAVOYE, cela devient une mauvaise action.

En effet, les viols, les crimes, les commerces de drogue, les fusillades existent bien dans les parkings mais on les voit dans des séries B américaines. Dans la réalité des faits, cela ne se passe pas comme cela.

Je ne connais pas les chiffres exacts du parking Opéra, je connais plus ceux des parkings gérés par SORELI où les faits constatés, les dégradations de véhicules ou les vols éventuels, sont rares.

Ce qui est plus rebutant dans ces parcs, ce ne sont pas les conditions d'insécurité qui sont plus supposées que réelles, mais c'est leur aspect général. Ils sont souvent sales, mal éclairés, avec des circuits pas très lisibles, et ils gagneraient à avoir un coup de peinture, à être un peu remis en état, de façon à en rendre l'aspect plus convivial.

C'est d'ailleurs ce que, pour ce qui concerne la Ville, j'ai demandé à SORELI de faire dans les parcs qu'elle gère.

Le parking du Printemps, qui vient d'être racheté, va être repeint, il va être tout beau, et vous verrez que le sentiment d'insécurité va brusquement s'atténuer.

Quand vous dites "moins risqué en surface", je ne sais pas, cela me semble hasardeux. Vous savez, en surface, il ne se passe pas rien. Il y a des voitures volées, des voitures fracturées. Quelques-uns d'entre vous ont peut-être connu cette expérience.

Votre demande appelle une réflexion de ma part et je vais me rapprocher de la Police Nationale et des mains courantes pour comparer statistiquement, en fonction des nombres de véhicules, les faits qui se passent dans les parcs et en surface. On verra bien. Là, je n'ai pas eu le temps de le faire parce que c'était un peu court mais laissez-moi quelque temps et je vais vous répondre.

Ce que je ressens par rapport aux parcs gérés par SORELI c'est qu'il ne s'y passe pas grand chose.

Le stationnement est surveillé. C'est vrai. Il est surveillé d'ailleurs d'une façon ordinaire. La norme sur laquelle chacun s'accorde est de dire que pour que les places de stationnement payant soient bien surveillées, il faudrait un poste pour 150 places. A Lille, on s'approche de 1 pour 180. On n'est donc pas si mauvais que cela. Et, de fait, le stationnement est surveillé.

Quel est le but de cette surveillance ?

C'est d'assurer à la Ville de Lille ses fonctions urbaines. C'est de faire en sorte que, dans la ville, on puisse circuler, trouver une place pour les fonctions de la ville, c'est-à-dire les fonctions de résidence, de loisirs, le commerce et les différentes fonctions administratives. L'enjeu est colossal.

.../...

Si on n'y prend pas garde et si ces fonctions urbaines ne peuvent plus être remplies par la ville, ces fonctions de résidence, de commerce, de loisir, s'enfuient vers la périphérie et actuellement on a une espèce de bras-de-fer entre les villes et leurs périphéries. Et dans les villes, il est nécessaire de pouvoir assurer une bonne rotation des véhicules de façon que, en allant en ville, on puisse trouver une place pour se garer.

D'ailleurs, on critique cette politique de stationnement en disant que cette surveillance, et le fait qu'on trouve des places disponibles en centre-ville, induit des flux de véhicules qui n'existaient pas auparavant. Evidemment, vous savez que la meilleure disposition anti-voitures, c'est de ne pas surveiller, de laisser faire.

Les pendulaires, ceux qui arrivent le matin et qui repartent le soir, s'empareront des places disponibles dès le matin, ne les libéreront qu'en soirée et puis il n'y aura plus de véhicules qui circuleront, il n'y aura plus de véhicules qui stationneront, et c'est cela le danger qui guette les grandes villes si elles n'y prennent pas garde.

Un sondage récent commandé par la Communauté Urbaine, réalisé par la SOFRES et rendu public vendredi à un colloque qu'organisait la Communauté Urbaine sur le plan de déplacements urbains, indique plein de choses, il faudra le lire en détail.

Lorsqu'on demande au public interrogé sur le territoire de la Communauté Urbaine "faudrait-il surveiller davantage le stationnement ?", la réponse à plus de 70%, entre les "plutôt favorable" et les "très favorable" est "oui, il faut surveiller le stationnement interdit parce que cela nous gâche la vie".

Voilà l'affaire. Monsieur SAVOYE a eu deux P.V. Il n'est pas content. Il a le droit de dire qu'il n'est pas content. Et comme il est Conseiller Municipal d'Opposition, il s'exprime au Conseil Municipal pour dire qu'il n'est pas content.

Vous dites "trois minutes" mais le P.V. que vous avez eu le 3 mai à 14 h 45 avait été justifié par une fin de stationnement autorisé à 14 h 07. Alors, de 14 h 07 à 14 h 45, cela fait 40 minutes.

On en fera le bilan et on verra d'ici quelque temps s'il convient de maintenir ou non cette mesure.

Donc, la seule question qu'il faut se poser est : "est-ce que la demande est supérieure à l'offre le samedi matin, le samedi après-midi ou la journée entière ?"

Pour le mois d'août, en fait, il n'y a pas tant de villes que cela qui laissent le mois d'août gratuit. En tout cas, au mois d'août, j'étais à Lille. Vous dites que tout le monde était en vacances. Vous savez qu'il y a quand même des personnes qui ne partent pas en vacances ou qui ne partent pas au mois d'août.

Et, au mois d'août, à Lille, j'ai constaté -je pense que ceux qui y étaient l'ont constaté avec moi-, que dans l'hyper-centre la saturation était atteinte. Et, justement, nous recevons des touristes et il serait désagréable, à mon avis, pour l'image de la ville, qu'au mois d'août, lorsqu'ils viennent visiter le centre-ville, ils ne puissent pas trouver la moindre place parce que toutes les places seraient déjà entièrement occupées par des gens qui y seraient pour la journée entière.

Donc, au mois d'août, on surveille le stationnement. C'est un peu moins nécessaire donc les congés sont pris pour une partie du personnel à ce moment-là et on en a un peu moins. Et on a fait une expérience, dont il faudra d'ailleurs aussi tirer le bilan, de ne pas verbaliser les touristes. Qu'est-ce qu'un touriste ? C'est un peu compliqué.

.../...

Je m'étais rapproché de l'Office du Tourisme de Lille et les échanges doivent se poursuivre pour définir ce qu'est un touriste et comment il accède à un stationnement privilégié.

Là, on avait choisi la solution de considérer comme touristes ceux qui n'étaient pas 59 ou 62. Evidemment, cela est tout à fait arbitraire, il peut y avoir quelqu'un, immatriculé 59, qui vient de très loin pour visiter ce jour-là le Palais des Beaux-Arts et qui se fait verbaliser. Il peut y avoir une voiture immatriculée en Belgique qui appartient à un Lillois depuis trois générations parce qu'il a une résidence secondaire en Belgique et qu'il a trouvé plus commode d'y faire immatriculer sa voiture.

On verra bien comment les choses se passent mais il me semble nécessaire de maintenir une surveillance, surtout dans l'hyper-centre de Lille, au mois d'août.

Monsieur le Maire - On ne va quand même pas faire le tour de tous les problèmes ...

M. ROUGERIE - Je voudrais dire un mot encore, Monsieur le Maire, rien qu'un, sur la surveillance sélective. Sur Euralille, je ne réponds pas. Naturellement, c'est sans fondement et Euralille n'a pas besoin de cela pour remplir ses parkings qui sont bien pleins. Trop, d'ailleurs.

Sur la surveillance sélective, vous savez, le problème qui se pose c'est que la meilleure raison de mal stationner est justement la pire. Pourquoi ? Parce que les gens qui pensent avoir une bonne raison de stationner sur un trottoir, sur un passage piétons, au coin d'une rue, ils osent le faire à cause de leur bonne raison, et puis, les particuliers qui sont derrière eux et qui, eux, n'auraient pas eu cette bonne raison de mal stationner, ayant ce mauvais exemple sous les yeux, se mettent derrière et on a des alignements de voitures sur un même trottoir.

A un moment de la journée, un agent va verbaliser et il aligne tout le monde. Puis, la journée se poursuivant, les voitures s'en vont, d'autres arrivent et un contrevenant m'écrit outré en disant "tout le monde était sur le trottoir et seule ma voiture a été verbalisée".

Ma conclusion est que la meilleure raison est toujours la pire.

(applaudissements).

Monsieur le Maire - Ce débat, je veux bien qu'on le reprenne mais, très franchement, Monsieur SAVOYE, vous avez beaucoup de talent, vous avez présenté les choses d'une façon qui ne pouvait peut-être qu'entraîner une certaine adhésion et pourtant, beaucoup de choses que vous avez avancées ne sont pas fondées.

Bien sûr, on n'aime pas les contraventions et vous particulièrement, vous ne les aimez pas ... Une fois, vous m'avez raconté comment vous avez fait un procès jusqu'à la Haute Cour, etc. Vous avez raison, vous êtes avocat, un avocat prestigieux ....

Mais si on ne faisait rien, 240 000 voitures par jour entreraient dans Lille. Les gens mettraient leur voiture devant chez eux, ceux, qui viennent travailler à Lille prendraient toutes les places et ce serait l'asphyxie totale dans la ville de Lille, les commerçants, par terre, plus de ville ...

Par conséquent, il faut l'organiser.

Il y a les parkings. Vous avez choisi les plus mauvais parkings. Vous êtes libéral, vous avez choisi ceux qui étaient les premiers parkings, en exploitation privée.

.../...

Je trouve que, effectivement, pour ces premiers parkings les gestionnaires ne consacrent pas suffisamment d'argent à leur réfection et à leur sécurité. Car sur les autres parkings, qui ne sont pas de même gestion, on ne peut pas faire les mêmes observations. Et croyez bien que, dans la ville, vous êtes plus en sécurité dans un parking que vous ne l'êtes en surface.

En tout cas, cela est vrai pour Euraille et pour tous les parkings qui sont gérés autrement que ceux que vous avez cités.

Par ailleurs, je vais vous faire part d'une expérience. J'habite rue Voltaire. Les voitures étaient stationnées n'importe comment. C'était terrible. Nos dispositions sont venues. Maintenant, la rue Voltaire, c'est une rue hollandaise. Les gens prennent plaisir, il n'y a pas trop de voitures, on peut véritablement circuler, etc. Et je souhaiterais que toute la ville soit comme cela.

Enfin, de temps en temps, nous faisons quand même de petits sondages parce qu'on ne fait rien pour mécontenter fondamentalement les gens.

Alors, vous dites "ils s'activent, ils mettent des contraventions à tour de bras", oui, mais je régularise les contraventions. Il y a un taux de contraventions qui n'est jamais dépassé : Et quand il y a trop de contraventions, il y a beaucoup d'indulgences.

Par conséquent, c'est une idée que vous avez, celle de la fébrilité de la Police. C'est peut-être vrai, mais, je me permets de le dire -je devrais peut-être être un peu plus prudent en ne le disant pas-, j'ai constaté avant vous que trop de contraventions pour les Lillois, était tout à fait insupportable. Mais ne regardez pas seulement les effets sur la voie, il y a tout de même une alchimie derrière cela qui permet d'avoir toujours le souci des Lillois, de leur sécurité et de leur bien-être.

Voilà ce que je voulais vous dire en matière de stationnement et en matière de parkings. En vous en ayant dit un peu trop, je ne sais pas si je suis tout à fait autorisé à faire une pareille alchimie, mais cela est absolument indispensable pour satisfaire les Lillois.

La séance est levée.

(séance levée à 22 h 05).

